

Commentaires des Psaumes par St Hilaire de Poitiers

- Par Frère Irénée (de Timadec a priori) : <https://www.patristique.org/-Hilaire-de-Poitiers-.html> => intro + quelques psaumes

- repris sur Clerus : <https://www.clerus.org/bibliaclerusonline/fr/goj.htm>

- commentaires des psaumes 1-19 aux SC n° 115

note : il est intéressant au-delà du commentaire lui-même de lire les principes d'exégèse rappelés par Saint Hilaire, notamment que l'Écriture est fiable car au-delà des auteurs effectifs, elle est inspirée de l'Esprit-Saint, (cf DV) mais de façon moins connue, que les Psaumes concernent essentiellement le Christ (ce qui d'ailleurs est très présent comme idée en filigrane dans la lettre aux Hébreux). Ou bien encore, que la reconnaissance du Christ comme Fils de Dieu est la clé de la compréhension de l'Écriture. Ce qui est intéressant, avec Saint Hilaire, c'est qu'à la façon des Églises romanes du Poitou, **il pose des bases trappues et solides : les principes sont affirmés clairement et solidement et il tient à cette solidité prévenant les objections**. De ce point de vue, le texte conciliaire Dei Verbum sur la Parole de Dieu offre le même niveau de clarté et en ce sens s'inscrit totalement dans la plus grande Tradition exégétique des Pères (ou patristique). On peut alors construire une exégèse constructive. A contrario a-t-on envie de dire de formulations théologiques ou pastorales modernes beaucoup précautionneuses et laissant ouverte la porte à bien des interprétations. Bref, la solidité des bases est essentielle car c'est tout l'édifice qui en dépend, et ici, comme dans ses autres écrits, Saint Hilaire pose les bases avec une très grande clarté.

Table des matières

Commentaires des Psaumes par St Hilaire de Poitiers.....	1
Instruction préalable sur les Psaumes.....	1
Psaume 1.....	9
Psaume 2.....	20
Psaume 51.....	40

----- le texte -----

Instruction préalable sur les Psaumes

1. Nous avons constaté, à partir des livres mêmes qu'ils ont laissés, que chez beaucoup, à propos du Livre des Psaumes, les opinions divergent. En effet, parmi les hébreux, les uns veulent que les psaumes soient répartis en cinq livres ; qu'ainsi, le premier livre aille jusqu'au psaume 40, que le second aille du psaume 41 au psaume 70, que de là jusqu'au psaume 88 on ait le troisième livre,

qu'ensuite on ait le quatrième livre jusqu'au psaume 105 - ce qui justifierait cette répartition serait que chacun des psaumes concluant chaque livre porte en finale fiat, fiat, « que cela soit, que cela soit » - ; le cinquième livre se terminerait au psaume 150. D'autres cependant ont estimé que les Psaumes devaient être intitulés Psaumes de David, titre par lequel ils veulent entendre que tous ont été composés par David. Mais nous, en nous appuyant sur l'autorité de l'Apôtre, nous disons et nous écrivons : **Livre des Psaumes**. Car dans les Actes des Apôtres, nous nous rappelons qu'il est dit : Ainsi est-il écrit au Livre des Psaumes : 'Que sa maison soit déserte et qu'un autre prenne sa fonction d'évêque' (Ac 1, 20). Ce n'est donc ni de cinq livres qu'il s'agit - comme l'entendent certains hébreux -, ni de Psaumes de David - selon la naïveté de beaucoup -, mais **on doit, selon l'autorité de l'Apôtre, reconnaître ce livre comme le Livre des Psaumes**.

2. **Plusieurs auteurs ont écrit ces psaumes**. En effet, dès l'en-tête de plusieurs d'entre eux, il est mentionné que **David** en est l'auteur ; pour d'autres que c'est **Salomon**, pour d'autres Asaph ou Idithus ; pour d'autres encore, que ce sont les fils de Choré ; comme en-tête d'un autre, il est dit que **Moïse** en est l'auteur. Il ressort de cela qu'il **est absurde de les dire indistinctement Psaumes de David** alors que tant d'auteurs sont désignés par les titres mêmes des inscriptions initiales. Il est donc plus **exact de parler de Livre des Psaumes** : psaumes relatifs à diverses prophéties d'époques et d'auteurs différents ayant été rassemblées en un seul volume. Cependant, pour quelques-uns, on constate que les noms de Jérémie, d'Aggée et de Zacharie figurent dans les suscriptions qui introduisent ces psaumes-là, alors que rien de tel ne se constate dans l'édition des **livres authentiques des Soixante-Dix traducteurs** (LXX), d'autant que, dans plusieurs manuscrits grecs et latins, les titres non altérés de nombreux psaumes se présentent sans leurs noms.

3. Pour ce qui est des psaumes qui, sans nom d'auteur, sont placés sous des suscriptions différentes, la tradition reçue des anciens est que, à partir du psaume dont l'auteur est indiqué dans la suscription, ceux qui viennent après sans suscription mentionnant leurs auteurs doivent être considérés comme étant de celui qui est donné comme auteur du psaume précédent jusqu'au psaume où le nom d'un autre auteur est mentionné dans l'en-tête, de sorte que, si la suscription initiale du psaume mentionne « Psaume de David », ceux qui suivent sans titre soient tenus pour être de David, cela jusqu'à ce que le nom d'un autre prophète soit placé en tête d'une nouvelle suscription. Et, partant de celui-ci jusqu'à un autre prophète nouvellement mentionné, les psaumes qui, sans nom d'auteur, se trouvent entre les deux, sont attribués à l'auteur qui figure dans la suscription du psaume antérieur.

4. Si d'aventure il se trouve quelqu'un pour déprécier le bon droit de cette manière d'interpréter en se basant sur le fait que, dans les psaumes qui suivent immédiatement celui dont l'auteur est présenté comme étant Moïse, il est écrit - comme dans le psaume 98 - : Moïse et Aaron parmi ses prêtres, et Samuel parmi ceux qui invoquent son nom..., et que cela ne peut avoir été prophétisé par Moïse puisque le nom de Samuel, né longtemps après Moïse, figure dans le psaume, que celui-là (le « dépréciateur ») se rappelle qu'**il n'est ni extraordinaire, ni difficile d'admettre qu'un aussi grand prophète ait pu révéler le nom d'un autre grand prophète des temps futurs même s'il est venu après lui**. C'est ainsi qu'au premier Livre des Rois figure le nom de Josias, prophétisé bien avant qu'il fût né, lorsque le prophète dit : Autel, autel, ainsi parle le Seigneur : voici qu'il naîtra un fils à David,

nommé Josias (1 R 13, 2). Il n'est donc pas invraisemblable de penser qu'il convienne de croire que Samuel ait été prédit par Moïse. Bien plus, lorsque, selon Jérémie, il est dit : Pas même si Moïse ou Samuel se tenaient devant ma face (Jr 15, 1), Samuel est nommé et comparé à Moïse eu égard au mérite de sa sainteté. Quant à la tradition venant d'Esdras qui aurait rassemblé, croit-on, les psaumes en un seul livre après la Captivité, il appartient à ceux qui suspectent les auteurs de ces psaumes de démontrer si l'on doit la considérer comme fautive ou invraisemblable. Il est absolument clair en effet, qu'ils ne peuvent l'avoir été que si, comme prophéties, ils ont été prophétisés prophétiquement (nisi prophetis prophetantibus prophetari).

5. Pas d'ambiguïté possible : ce qui est dit dans les psaumes, c'est selon la prédication évangélique qu'il convient de le comprendre, en sorte que, quelle que soit la personne par laquelle l'Esprit prophétique a parlé, tout ce qui y est dit vise la connaissance de l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ, de son incorporation (corporatio), de sa Passion, de son règne, de la gloire et de la puissance de notre résurrection. Cependant, toutes les prophéties ont été fermées et scellées pour l'esprit mondain et pour la prudence du siècle, selon ce que dit Isaïe : "Toutes ces paroles deviendront pour vous comme les mots d'un livre scellé. Et si on les donne à quelqu'un qui sait lire en lui disant : 'Lis cela', il répondra : 'Je ne le peux pas, car le livre est scellé'. Et si on remet le livre entre les mains de quelqu'un qui ignore les lettres en lui disant : 'Lis cela', il répondra : 'Je ne sais pas lire' (Is 29, 11-12).

L'incapacité de lire et de comprendre le livre de la prophétie est démontrée au moyen de ces deux hommes ; lorsque l'intelligence de l'homme formé à la lecture n'a pas d'accès au sceau du mystère resté fermé, elle est mise sur le même plan que l'ignorance de l'homme inculte, du fait pour l'un et l'autre de leur commune indigence à comprendre. Tout est en effet entrelacé de significations allégoriques et typologiques par lesquelles tous les mystères sont dévoilés, ceux du Fils de Dieu Unique-Engendré naissant dans un corps, souffrant, mourant, ressuscitant et régnant dans l'éternité, glorifiant avec lui ceux qui auront cru en lui, et jugeant les autres. Et, parce que les scribes et les pharisiens qui n'admettaient pas le fait que le Fils de Dieu fût né dans un corps, refusaient à tous d'accéder à l'intelligence prophétique, le Seigneur, en les menaçant d'un châtement, les accuse en ces termes : Malheur à vous, Docteurs de la Loi, qui avez enlevé la clef de la science ; vous-mêmes n'êtes pas entrés, et ceux qui voulaient entrer, vous ne leur avez pas permis de le faire (Lc 11, 52). Car en niant le Christ dont l'avènement est l'œuvre des prophètes, ils ont enlevé la clef de la science ; le refus de la foi en l'avènement corporel ferme en effet l'accès à la connaissance de la Loi qui annonçait cet événement corporel du Seigneur.

-- reprendre --

6. Assurément, il faut comprendre que c'est de tout genre d'écrits prophétiques qu'il a été dit que, s'il n'a pas été compris et reconnu comme relatif à l'avènement du Seigneur engendré homme à partir d'une vierge, son intelligibilité reste scellée et fermée. Cependant, que le Livre des Psaumes ne puisse être compris d'aucune manière si ce n'est par le moyen de la foi en l'avènement du Seigneur, nous en sommes instruits par l'Apocalypse du bienheureux Jean : A l'ange de l'Église de Philadelphie, écris : "Ainsi parle le Saint, le Vrai, qui possède la clef de David ; s'il ouvre, personne ne fermera ; s'il ferme, personne n'ouvrira. Il possède donc la clef de David, car lui-même, par les sept sceaux dont parle prophétiquement David dans les Psaumes à propos de sa nature corporelle

(corporalitas), de sa passion, de sa mort, de sa résurrection, de sa gloire, de son règne, et de son jugement, il accomplit en ouvrant ce que personne ne fermera, et il ferme ce que personne n'ouvrira. Par la clef de la prophétie qui s'est accomplie en lui, il ouvrira ce que personne n'interdira et, au contraire, si l'on refuse de donner sa foi à la prophétie qui a été accomplie en lui, il fermera ce que personne ne pourra ouvrir. En effet, personne d'autre que celui en qui ces événements ont été annoncés et réalisés ne donnera la clef de leur intelligibilité. De fait, c'est bien ce qu'il a enseigné à la suite de ce texte de l'Apocalypse quand Jean dit : Et je vis dans la main droite de Celui qui siège sur le trône un livre écrit au recto et au verso, scellé de sept sceaux ; et je vis un ange puissant proclamant à haute voix : 'Qui est digne d'ouvrir le livre et d'en briser les sceaux ?' Et personne ne put ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sous la terre, ouvrir le livre et le lire. Et moi je pleurais car personne ne fut jugé digne d'ouvrir le livre et de le lire. L'un des vieillards me dit : 'Ne pleurs pas. Voici qu'il a remporté la victoire le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David ; il pourra ouvrir le livre aux sept sceaux' (Ap 5, 1-6). [1] Ce livre-là qui contient les événements passés et futurs écrits à l'intérieur et à l'extérieur, personne n'est digne de l'ouvrir ; les pleurs de l'Apôtre proviennent de son désir de comprendre et de la douleur provoquée par la difficulté d'y accéder. Mais il a remporté la victoire le lion de la tribu de Juda, et le rejeton de David peut ouvrir le livre aux sept sceaux, car seul, il a brisé, par le sacrement de son incorporation (sacramentum corporationis) et de sa divinité, les sept sceaux dont nous avons parlé plus haut par lesquels le livre restait fermé. De cela même, le Seigneur a témoigné après sa résurrection lorsqu'il dit : Il fallait donc que tout s'accomplisse de ce qui fut écrit de moi dans la Loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes (Lc 24, 44). Voilà donc ce par quoi tout livre prophétique est scellé et fermé puisque, quand on aura cru à ce qui a été accompli par le Seigneur, tout ce qui est scellé et fermé sera ouvert et délié.

8. Il ne faut pas ignorer d'autre part, que chez les hébreux, le nombre des psaumes est indistinct, et qu'ils sont répertoriés sans numéros d'ordre. Les psaumes ne sont pas numérotés en tête premier, second, troisième ; pas de cinquantième ou de centième qui soit annoncé ; sans aucun repère d'ordre ou de nombre, ils sont mélangés. En effet, comme le rapportent les antiques traditions, Esdras les rassembla et les transmit en un seul volume alors qu'ils étaient en désordre et dispersés en raison de la diversité des auteurs et des époques de composition. Mais les soixante-dix anciens qui, selon la tradition de Moïse, demeuraient dans la synagogue pour garder la Loi et la droite doctrine, après que leur eut été confié par le roi Ptolémée le soin de traduire de l'hébreu en grec le contenu de toute la Loi, ils comprirent sous l'effet d'une science spirituelle et céleste la portée de chaque psaume, les numérotèrent et les remirent en ordre, attribuant à chaque numéro, qui tire sa perfection de son 'efficacité' [2], la place qui revient aux psaumes parfaits en tant que dotés d'une réelle efficacité.

9. Bien que cela puisse être compris à partir de la valeur de chaque psaume, nous l'apprenons cependant de la façon la plus manifeste dans le récit historique des actions et des époques : la place des psaumes est déterminée par l'efficacité des nombres parfaits. Ainsi, le psaume 3 est postérieur, selon la lettre, au psaume 50 ; les deux titres sont séparés par un long intervalle de temps et de générations ; le second (Ps 50), expose les faits relatifs à Urie et à David ; le premier (Ps 3) rapporte la fuite de David poursuivi par son fils Absalon. La puissance et le mystère du nombre ont fait que l'un et l'autre soient placés en fonction des nombres qui leur sont appropriés et leur conviennent.

10. Le titre du psaume 50 est, selon l'histoire, postérieur à celui du psaume 51. Mais la puissance (uirtus) du nombre 50 réclamait qu'il fût placé avant le cinquante-et-unième ; et Doeg, implacable dans sa haine à l'égard de David, exigeait d'être reporté après le cinquantième, en sorte que la rémission des péchés soit associée au nombre cinquante, et que la peine de la perfidie, excédant le nombre de la rémission prévue, fût privée de pardon du fait que le temps et le chiffre de la pénitence aient été outrepassés. En effet, puisque selon la préfiguration de l'année jubilaire, la rémission des péchés a été instituée sous le signe du nombre cinquante en qui se trouve le sabbat des sabbats, il était normal que le psaume dans lequel, après s'être soumis à la pénitence, on demande le pardon des péchés, fût placé au rang correspondant à ce nombre.

11. Le Livre des Psaumes est constitué de trois fois cinquante psaumes ; cela tient à l'ordonnement de notre bienheureuse attente. Car si l'on considère attentivement la totalité que représente la première cinquantaine, la deuxième cinquantaine qui vient ensuite et la troisième cinquantaine qui vient encore après en marquant la fin du livre, on comprendra que l'intention qui se manifeste dans la répartition des psaumes suivant cet ordre est adaptée à l'économie de notre salut. En effet, comme il y a, pour atteindre le salut, un premier degré : renaître en homme nouveau après la remise des péchés, comme après l'aveu du repentir arrive le Règne du Seigneur qui sera conservé jusqu'au temps de la Cité sainte et de la Jérusalem céleste, comme ensuite, une fois achevée en nous la gloire céleste, nous avançons par le règne du Fils jusqu'au règne de Dieu le Père, où toute la foule des esprits bienheureux proclamera devant Dieu les louanges qui lui sont dues, il nous sera facile de comprendre que dans la puissance (in uirtutibus) de chaque psaume placé sous le nombre de cinquante se trouve contenu un sens relatif au mystère qu'il doit à cette répartition par cinquantaine.

12. Cependant, le nombre sept compté sept fois de façon à obtenir son septuple montre qu'il s'agit du sabbat des sabbats ; néanmoins, il est porté à sa perfection par le nombre huit - le premier jour étant aussi le huitième -, ajouté à l'ultime sabbat, selon la plénitude évangélique. Le sabbat des sabbats a été observé par les Apôtres selon un rite prescrivant que durant ces jours de la cinquantaine, nul ne ferait sa prière d'adoration le corps étendu sur la terre, ni n'entraverait par le jeûne l'allégresse de ce bonheur spirituel ; la même chose a été également établie concernant les jours du Seigneur qui, au-delà du nombre du sabbat, viennent s'ajouter par la plénitude de la prédication évangélique. En effet, bien que dans le septième jour, le nom et l'observance du sabbat aient été établis, cependant, quant à nous, c'est au huitième jour - qui en fait est le premier -, que nous nous réjouissons dans l'allégresse du parfait sabbat.

13. Il convient de considérer aussi dans le psaume qui est à la huitième place la perfection de l'ogdoade, perfection qu'elle doit aux mystères célestes dans le psaume qui se trouve le huitième ; il lui est adjoint le titre : Pour les pressoirs, les pressoirs étant des récipients préparés pour recevoir les fruits nouveaux et la chaleur du moût qui fermente. Et ce nombre huit est destiné à percevoir les fruits évangéliques, une fois réformés les récipients éphémères de nos corps, selon l'ogdoade évangélique. La teneur même des paroles de ce même psaume huit l'atteste. La puissance (uirtus) de cette ogdoade est aussi comme contenue dans la puissance (uirtus) du psaume 6 et de son chiffre,

où l'on prie pour l'octave. C'est la signification du nombre qui a fait qu'au psaume 6 se trouvait une prière pour l'octave, et qu'au psaume 8 fut ajouté le titre pour les pressoirs. Mais cette suscription des pressoirs se trouve par trois fois reprise. En effet, les psaumes huitième, quatre-vingtième et quatre-vingt-troisième ont ce titre pour que l'ordonnance (ordo) de cette parfaite béatitude se fondât sur des nombres parfaits ; il fallait cependant que le mystère de la Triade - qui pour nous se nomme Trinité -, fût enclos dans l'ogdoade simple et la décade de l'ogdoade.

14. Qui plus est, nous pouvons encore reconnaître cette perfection de l'ogdoade dans le psaume cent dix-huitième. En effet, chaque lettre de l'alphabet hébreu est répétée huit fois, en tête de huit versets. Mais la puissance (virtus) même du psaume montre le sens relatif au mystère (sacramentum) de l'ogdoade. Or, dans ce psaume, il y a vingt-deux ogdoades. De fait, à chaque groupe de huit versets est assignée en tête une des lettres (hébraïques) ; la raison en est la suivante : comme le psaume conduit l'homme parfait à son achèvement, selon la doctrine évangélique, il fallait que nous fussions formés en suivant les vingt-deux lettres de l'alphabet hébreu, sous le signe sacré de l'ogdoade.

15. La raison pour laquelle la Loi de l'ancien Testament est répartie en vingt-deux livres est que ce nombre correspondait à celui des lettres de l'alphabet hébreu. Selon les traditions des Anciens, ces vingt-deux livres se répartissent ainsi : cinq livres de Moïse, Iesus Navé (Josué) comme sixième livre, les Juges et Ruth comme septième ; premier et second Livre des Rois comme huitième ; les troisième et quatrième Livres des Rois comme neuvième ; les deux Livres des Paralipomènes (Chroniques) comme dixième livre ; les paroles rapportées par Esdras comme onzième ; le Livre des Psaumes comme douzième ; les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste et le Cantique des cantiques comme treizième, quatorzième et quinzième livres ; les douze (petits) Prophètes comme seizième livre ; Isaïe, Jérémie avec les Lamentations et la Lettre (cf. Bar. 6), Daniel, Ezéchiel, Job et Esther portant le total à vingt-deux livres. À ces livres cependant, certains ont jugé bon, en ajoutant les livres de Tobie et de Judith, d'en compter vingt-quatre, selon le nombre des lettres de l'alphabet grec, la langue des Romains se situant entre celles des Hébreux et des Grecs ; c'est en effet surtout par ces trois langues qu'est annoncé le mystère de la volonté de Dieu et l'attente du bienheureux Règne. De là ce que fit Pilate : il écrivit dans ces trois langues que le Seigneur Jésus-Christ était le Roi des Juifs. Bien que nombre de peuples barbares aient acquis une connaissance de Dieu conforme à la prédication des Apôtres et qu'ils aient embrassé la foi des Églises qui aujourd'hui trouvent place (chez ces peuples barbares), l'enseignement de l'Évangile a son assise cependant de manière spéciale dans l'Empire Romain, sous l'égide duquel sont tenus ensemble Hébreux et Grecs.

16. D'autre part, il est normal qu'à la suite de ce nombre multiple de huit, produit de vingt-deux ogdoades (celles du Ps 118), on considère le nombre qui le suit dans les quinze cantiques des Psaumes des degrés (Ps 119-133). Il fallait que ce « Cantique des degrés » constitue un ensemble de quinze psaumes obtenu à partir de deux nombres parfaits, à savoir l'hebdomade et l'ogdoade, c'est-à-dire les nombres sept et huit. Car, par l'observance de la Loi qui est fondée sur la septaine, et le progrès évangélique qui se trouve accompli dans le culte présent et dans l'attente espérée de l'ogdoade, on s'élève par ce Cantique des degrés aux choses célestes et éternelles. En effet, dans le Temple aussi, les princes des prêtres montaient dans le « Saint des saints » par ce nombre de degrés,

de sorte que celui qui aurait parfaitement cru à la perfection et à la vérité de ce nombre de l'hebdomade et de l'ogdoade présent dans le Cantique des degrés, se verrait placé dans la perfection et la béatitude du « Saint des saints », puisque ni l'hebdomade de la Loi sans l'ogdoade des évangiles, ni l'ogdoade des évangiles sans l'hebdomade de la Loi, ne peuvent conduire l'homme à sa perfection.

17. Bien que ces réalités aient été dites par nous d'après les nombres relatifs à l'observance de la Loi et répartis dans le mystère évangélique, cependant, de façon évidente, nous comprendrons la puissance (uirtus) de chaque nombre à partir des suscriptions des psaumes et de l'intelligence des termes mêmes qui y sont employés ; les titres de toutes ces suscriptions sont différents. En effet, hormis ceux qui portent le nom de leurs auteurs ou des indications de motifs ou de temps, il s'en trouve d'autres dont le titre porte : pour la fin, d'autres Psaume d'un Cantique seulement, ou Cantique d'un Psaume ; il y a nécessairement diversité de motifs quand il y a diversité de suscriptions. Car ce n'est pas sans raison, du fait de la très grande diversité des sujets traités, qu'est modifié l'ordre des titres, de sorte que l'on trouve en tête pour caractériser le psaume placé sous le titre tantôt pour la fin, tantôt Psaume, tantôt Cantique, tantôt Cantique du Psaume, tantôt Psaume du Cantique ; et quoique nous nous efforcions à propos de chaque psaume de rendre compte de chacun des intitulés, cependant, ce n'est que sous forme de résumé permettant d'en saisir le sens que nous rassemblerons en un bref exposé la signification des diverses suscriptions.

18. Il y a toute une suite de psaumes dont la cause est la fin ; mais le psaume lui-même répond de sa propre motivation, et nul autre à sa place. La fin est ce en vue de quoi tout le reste existe ; mais elle n'est elle-même à l'origine de rien d'autre. En effet, tout est tourné vers la fin, mais il n'y a rien après elle. Ainsi, la fin est l'accomplissement des antécédents, et, comme elle ne tend vers rien d'autre, ce qu'elle a en propre est en elle-même sa propre possession. Il faut donc comprendre que les psaumes où se trouve inscrit pour la fin, doivent être compris de telle sorte qu'ils tiennent leur existence des espérances et des enseignements parfaits et achevés des biens éternels. Car la course de notre foi a pour objectif les biens qui seront mentionnés dans ces psaumes, et que, dans ces biens, du fait qu'elle ne se prolonge pas au-delà, la fin même d'une béatitude souhaitée et obtenue trouve son repos.

19. Dans les arts musicaux, il y a une multiplicité de fonctions et de genres. Il s'agira d'un psaume lorsque la voix faisant silence, seul l'impact de l'instrument d'accompagnement est entendu. On parlera de cantique lorsque le chœur des chantres, usant de sa libre interprétation, n'étant pas astreinte aux règles strictes de l'accompagnement d'un instrument, prend son essor dans un hymne qui met seulement en œuvre une voix harmonieuse. On parle de cantique d'un psaume lorsqu'après l'intonation par un instrument, on entend la voix du chœur qui chante, imitant par les modulations de la voix le rythme du psaltérion. Quant au psaume du cantique, on en parle lorsque, le chœur chantant le premier, le jeu de l'instrument qui l'accompagne s'adapte à l'hymne du chant humain, et que le psaltérion joue en mesure avec un charme égal en suivant les modulations de la voix qui chante en premier. À ces quatre genres d'art musical s'appliquent donc les suscriptions adaptées à chaque psaume ; cependant, la raison d'être de chaque suscription apparaît dans la signification des psaumes et dans la diversité même du genre musical qu'il convient d'adopter.

20. En effet, dans tel psaume, répertorié comme psaume, se trouvent contenus l'enseignement et la confession des œuvres des fidèles et des actes des saints, tandis qu'en rappelant ce qu'il a fait, le prophète (le psalmiste) nous forme à la science (doctrina) d'actes similaires, les mouvements de notre instrument corporel (notre corps) étant adaptés à une pieuse mise en pratique de nos devoirs. Lorsque, dans son titre, le psaume est précédé de la mention cantique, la science spirituelle et l'intelligence du mystère céleste se trouvent contenus en lui, science et intelligence que l'on atteint par la connaissance de la sagesse quand, sans mention des œuvres de la foi, on manifeste que l'on a seulement appris la parfaite connaissance de Dieu. Car il ne s'en suit pas pourtant que toute la science ne puisse consister dans une œuvre bonne, et inversement, qu'une œuvre bonne ne puisse donner automatiquement accès à la science véritable. Il en résulte que l'on trouve un troisième genre de suscription dit cantique du psaume, quand la connaissance de la science est associée à l'efficacité des œuvres bonnes ; c'est en effet d'abord dans les œuvres bonnes que l'on doit vivre pour que puisse être parfaite cette connaissance du mystère divin qui vient ensuite, selon ce que dit le Siracide : Tu as désiré la sagesse ? Observe les commandements et le Seigneur te la prodiguera (Sir 1, 33 vulg.). Le Seigneur accorde donc la sagesse à ceux qui, par le mérite des œuvres, poursuivent la grâce de l'intelligence (spirituelle). C'est à partir de ces applications aux œuvres et à la doctrine (l'enseignement de la foi) que se révélera le motif de l'inscription en tête du psaume : cantique de psaume. Mais où se trouve inscrit : psaume de cantique, il est traité de la réalisation d'une œuvre bonne grâce à la science d'une connaissance préalablement acquise de Dieu, connaissance qui prodiguera l'efficacité aux œuvres de la foi que nous désirons accomplir.

21. C'est pourquoi cette quadruple diversification de l'art musical des psaumes est appropriée à leur diversité, de telle sorte que le psaume soit, par la motion de l'instrument corporel, orienté vers le mémorial des actes accomplis, que le cantique possède, par la connaissance de la sagesse, la science de la doctrine ; il y a cantique de psaume quand la connaissance de la science est prodiguée au mérite antécédent des actes ; puis il y a psaume de cantique quand, par la connaissance de la science acquise, commencent à s'accomplir et se réalisent par des actes les œuvres des croyants. Il conviendra donc, grâce aux propriétés des en-têtes, de rechercher la compréhension des psaumes, puisque chaque genre d'harmonie musicale est adapté à chaque genre de prophétie dans le contenu propre des titres. Quant aux psaumes qui se présentent sans aucune inscription orientant vers leur signification - comme c'est le cas du premier, du second, et de plusieurs autres -, il convient de les comprendre comme ayant été chantés à partir de l'enseignement de l'Esprit-Saint en vue d'une connaissance spirituelle de science générale, afin que chacun atteigne, à partir de ces psaumes sans suscription, la raison de l'intelligence spirituelle selon la sincérité de sa foi.

22. Quant aux autres en-têtes qui, ou bien renvoient à la réalité de faits qui relèvent de l'histoire, ou bien ont inclus des époques ou des jours ou quelque autre réalité, elles montrent soit à partir de l'interprétation des noms, soit à partir d'un rapprochement entre des faits, soit à partir de la prise en compte d'éléments de même ordre - toutes choses qui constituent la matière du psaume -, que là où il y a pour le jour du sabbat ou pour les mystères du fils ou pour le huitième jour, il faut comprendre qu'à travers la signification littérale des suscriptions, on est en présence d'un psaume spirituel (orientant vers la compréhension ou la contemplation du mystère de notre foi) De même, quand

dans un titre, à l'occasion d'un rappel historique, on lit d'abord de David ou pour David ou Absalon ou Saül ou Doeg, alors la nature des cas - à savoir de David ou pour David -, ou bien la signification des noms - par exemple Absalon, Saül, Doeg -, nous engagent à atteindre la prophétie contenue dans le psaume.

23. Quant à diapsalma, qui se trouve inséré dans plusieurs psaumes, il faut y voir le commencement d'un changement, soit de personne, soit de sens moyennant une modification de mode musical, de sorte que, là où est inséré un diapsalma, il faut comprendre ou bien que quelque chose d'autre est dit, ou même est dit par quelqu'un d'autre, ou bien est chanté sur un autre mode musical. Concernant les personnes et le sens, quand nous remarquerons qu'intervient un diapsalma, nous essaierons d'en rendre compte ; par contre, la traduction grecque et latine n'a pu conserver la règle du mode musical. Telles sont les remarques qu'un rapide exposé préalable à l'explication proprement dite des psaumes a rassemblées en une brève synthèse.

24. Mais il faut appliquer à l'explication de chaque psaume un jugement attentif et réfléchi, afin que l'on sache par quelle clef chacun d'entre eux s'ouvre à l'intelligence. En effet, tout le Livre des Psaumes est semblable à une grande et belle cité en laquelle se trouvent de nombreux et variés petits temples dont les portes sont fermées par diverses clefs appropriées à chacun, clefs qui se trouvent amassées et entremêlées en un seul lieu. D'où une difficulté majeure pour l'ignorant qui veut ouvrir chacun de ces petits temples : trouver la clef de chacun. Pour cela il faut ou une connaissance intime permettant de reconnaître la clef et de la choisir rapidement dans la masse de toutes les clefs mises ensemble, ou un énorme travail pour trouver la clef adaptée et appropriée à l'ouverture de chaque entrée. En effet, la raison comme la nature des choses (ratio et qualitas) ne permettent pas que les clefs appropriées à chaque entrée s'adaptent à des serrures différentes. Aussi, au moment où nous nous apprêtons, avec la miséricorde du Seigneur, à trouver la clef pour ouvrir chaque psaume, commençons par donner accès au psaume premier avec la clef adaptée qui convient.

Sources : Traduction effectuée à partir de l'édition du CCSL LXI de Brepols, 1997.

[1] À la suite d'Origène (cf. Philocalie sur l'Écriture, SC 302, p. 251 et svt), Hilaire voit dans les sept sceaux de l'Apocalypse (Ap 3, 7), sceaux ouverts successivement et donnant accès à la lecture du Livre des destinées humaines dans le Dessein de Dieu, les événements successifs des actes sauveurs du Christ : l'incarnation (corporatio), la passion, la mort, la résurrection, la glorification, l'établissement du Règne et le jugement. Le Christ se révèle en cela la Clef de David (cf. Is 22, 22 ; Ap 3, 7). Hilaire trouve un confirmatur évangélique dans la citation de Lc 24, 44. L'incarnation du Verbe de Dieu est donc révélatrice du dessein de Dieu, à savoir, le salut de l'humanité, et, à travers elle, celui du cosmos tout entier. Le Livre des Psaumes en recèle la prophétie.

[2] Efficientia, cf. De Trin. III, 25 ; SC 443, p. 384, l. 13)

Psaume I

Psaume I

1. La compréhension essentielle du sens des psaumes implique de pouvoir discerner quel est le locuteur et à quelle personne il convient d'attribuer ce qui est rapporté. Ce n'est pas, en effet, un schéma uniforme et non diversifié qu'empruntent les auteurs, avec une expression formulée en des catégories diverses, vis-à-vis de ces personnes. Nous trouvons en effet fréquemment dans les psaumes que la personne de Dieu le Père est habituellement mise en avant, comme dans le Ps 88, lorsqu'il est dit : « J'ai exalté un élu du milieu de mon peuple. J'ai trouvé David, mon serviteur ; je l'ai oint de l'huile sainte. Lui-même m'invoquera : 'Tu es mon Père, Toi, le protecteur et le soutien de mon salut'. Et moi, je ferai de lui le Premier-né, le plus élevé des rois de la terre » (Ps 88, 20-21 ; 27-28). En fait, c'est la personne du Fils qui est d'ordinaire introduite en plusieurs psaumes, comme dans le Ps 17 : « Un peuple que je ne connaissais pas m'est asservi » (Ps 17, 45). Et au Ps 21 : « Ils se sont partagé entre eux mes vêtements, et, ma tunique, ils l'ont tirée au sort » (Ps 21, 19). Cependant, ici, dans le Ps 1, la réalité même des paroles qui suivent, enseigne clairement qu'on ne peut la comprendre comme venant de la personne du Père ou de la personne du Fils : « Mais il prend son plaisir dans la Loi du Seigneur et médite cette Loi jour et nuit » (Ps 1, 2). Car, dans le Ps 88 où - nous venons de le dire - la personne du Père est désignée, c'est à celui-ci en effet que sont rapportées des paroles qui lui sont propres, lorsqu'il est dit : « Lui-même m'a invoqué en disant : 'Tu es mon Père, mon Dieu et le soutien de mon salut' ». Et dans cet autre psaume - le Ps 17 -, dans lequel le Fils est sensé parler, lui-même se montre bien l'auteur des paroles parmi celles qu'il rappelle, disant : « Un peuple que je ne connaissais pas, s'est fait mon serviteur » (Ps 17, 45). En effet, tandis que le Père dit : « Lui-même m'a invoqué », et que le Fils parle ainsi : « Un peuple s'est fait mon serviteur » (Ps 17, 45), ceux qui parlent là se désignent eux-mêmes. Par contre, lorsqu'il est dit : « Mais il prend son plaisir dans la Loi du Seigneur », d'aucune manière, à partir de ce qui est dit, la personne du Seigneur n'est désignée, mais, bien plutôt, il s'agit de la béatitude d'un autre, à savoir de cet homme dont il est annoncé qu'il trouve son plaisir dans la Loi du Seigneur. C'est pourquoi la personne du Prophète, par la bouche duquel l'Esprit-Saint a parlé, doit être maintenant reconnue pour nous instruire par le ministère de sa bouche, et nous porter à la connaissance du mystère spirituel.

2. Puisqu'il est parlé de réalités spirituelles, nous devons chercher, pour en comprendre la teneur, de quel homme parle le psalmiste. Il dit en effet : « Heureux l'homme qui ne va pas au conseil des impies et ne s'assoit pas sur le siège pestilentiel ; mais qui prend plaisir à suivre la Loi du Seigneur, et à méditer cette Loi jour et nuit. Il sera comme un arbre planté aux bords des eaux qui donne son fruit en son temps et dont le feuillage ne sèche pas. Tout ce qu'il entreprend réussira » (Ps 1, 1-3). Au sujet de ce psaume, beaucoup, soit en partant de cette parole ci-dessus exprimée, soit à partir des lettres et écrits qu'ils ont trouvés, prirent conscience que dans ce psaume, c'est notre Seigneur Jésus-Christ qui devait être compris, lui dont la béatitude était pré-annoncée par ce dont il était question ici. Mais de cela, ils n'enseignèrent ni de quelle manière, ni par quel argument cela devait être affirmé, même si, poussé par le sentiment d'une haute opinion, ils estimaient que toute prophétie des psaumes, devait lui être rapportée ; mais où et quand se réfère la parole de cette

prophétie le concernant, cela doit être discerné avec exactitude en usant de la connaissance rationnelle.

3. Cependant, ce qui a été présenté dans l'exorde du psaume, ne convient pas du tout à la personne du Christ et à sa dignité ; et, ce qui s'y trouve affirmé, contredit cette imprudente facilité d'interpréter à la légère ce que le psaume contient. En effet, lorsqu'il est dit : « Et il met son plaisir (sa uoluntas) dans la Loi du Seigneur », puisque la Loi a été apportée par le Fils de Dieu, comment la béatitude peut-elle être rapportée, à cause de cela, à celui dont le plaisir aura été d'accomplir la Loi du Seigneur, alors que lui-même est le Seigneur de la Loi ? Qu'elle soit sa Loi, lui-même en témoigne dans le Ps 77, où il dit : « Écoute, ô mon peuple ma Loi ; incline ton oreille aux paroles de ma bouche. Je vais ouvrir ma bouche pour parler en paraboles » (Ps 77, 1-2). L'évangéliste Matthieu confirme d'ailleurs que ces paroles concernant le Seigneur ont bien été prononcées par lui, lorsqu'il dit : « C'est pourquoi il parlait en paraboles pour que s'accomplisse ce qui avait été dit : 'J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles' » (Mt 13, 35). Par ces faits, le Seigneur accomplit donc sa prophétie. En effet, à travers les événements dont il parlera, il s'annoncera lui-même, en parlant en paraboles. Mais, ce qu'il dit là, dans le psaume : « Et il sera comme un arbre planté au bord des eaux », en quoi cela pourrait-il être ajusté à sa personne, puisqu'il est montré, par une métaphore, que la béatitude progresse d'intensité, comme l'arbre planté au bord des eaux ; cet arbre se révélerait alors plus heureux que le Fils de Dieu, puisque lui, pour atteindre la perfection de la béatitude, devrait progresser pour accéder à la béatitude de l'arbre. Par conséquent, comme il est, selon la Sagesse et l'Apôtre, « le Premier-né de toute créature, avant les siècles et les temps éternels » (cf. Tt 1, 2), et qu'« en lui et par lui toutes choses ont été créées » (cf. Col 1, 15-16), comment pourrait-il être heureux à condition d'être fait semblable à ces choses qui par lui ont été jetées dans l'existence, alors que ni la puissance du Créateur ne lui manque pour atteindre, par rapport aux créatures, la perfection de sa béatitude, ni l'antiquité de « Premier-né ». L'expression « il sera comme un arbre » admet donc un temps de comparaison, mais dans un ordre inversé. Le « qui sera » - cela suppose un temps d'attente -, devra donc être compris comme s'il y avait « il aura été », ou bien comme se référant à un état de possession par nature. Quoi qu'il en soit, il est déjà « bienheureux », et il ne manque pas à sa béatitude quelque dilatation du temps ; ainsi, ce qui sera est commencé en lui, parce que par l'antiquité de sa sortie dans l'être, il perdure dans l'être-même.

4. C'est pourquoi, du fait que ces notations ont été comprises comme étrangères à la divinité de l'Unique Engendré, le Fils de Dieu, notre Seigneur Jésus Christ, cet homme - mentionné par le psaume et comme doit le penser le Prophète (c'est à dire le Psalmiste) - qui a été proclamé « bienheureux », c'est celui-là même qui, par ce corps que le Seigneur a assumé et dans lequel il est né homme, fera valoir sa conformité de nature par la recherche studieuse de l'équité et par la perfection de toute justice. Il convient donc de le comprendre ainsi, comme la suite du commentaire du psaume le montrera.

5. Mais l'Esprit-Saint a entrepris ce très spécifique et très digne exorde en tête du Psautier, afin que soit encouragée l'humaine faiblesse par l'espérance de la béatitude dans la pratique sans fard de la religion, pour que soit enseigné le mystère du Dieu ayant pris un corps, pour que soit annoncée la communion de la gloire céleste, pour avertir de la peine du jugement, pour montrer la Providence de

Dieu dans l'effective rétribution. C'est qu'en effet, l'Esprit-Saint commence la présentation ordonnée d'une si grande prophétie par un raisonnement très logique et une réflexion consommée, afin que l'espérance oriente la faiblesse de l'homme heureux vers la ferveur de la foi, que la béatitude comparée à l'arbre donne sa garantie à une espérance bienheureuse, que la sévérité ouvertement déclarée aux impies corrige l'insolence de leur impiété en leur inspirant de craindre, que le respect de l'ordre du rang social aide à discerner la diversité des mérites dans l'assemblée des saints, et que l'équité établie démontre la magnificence de Dieu manifestée dans « les chemins empruntés par les justes et que Dieu connaît » (cf. Ps 1, 5). Mais de ces réalités elles-mêmes et de leur expression verbale, nous en traiterons plus loin.

6. « Heureux l'homme qui ne va pas au conseil des impies, qui ne se tient pas sur le chemin des pécheurs, et qui ne s'assied pas sur le siège pestilentiel des moqueurs, mais prend son plaisir (uoluntas) dans la Loi du Seigneur, et médite cette Loi jour et nuit » (Ps 1, 1-2). Le Prophète rappelle que pour l'homme heureux, le fondement de sa vie repose sur une observance en cinq points : d'abord, « ne pas aller au conseil des impies » ; ensuite, « ne pas s'engager sur le chemin des pécheurs » ; en troisième lieu, « ne pas s'asseoir sur le siège pestilentiel des moqueurs » ; ensuite, « placer tout son désir d'aimer dans la Loi du Seigneur » ; finalement, « faire de cette Loi l'objet de sa méditation, jour et nuit ». Il est donc nécessaire de distinguer l'impie du pécheur, le pécheur de la peste, et, précisément, de faire la distinction entre « le conseil des impies », « le chemin des pécheurs », « le siège pestilentiel des moqueurs » ; ensuite, distinguer entre le fait d'être allé au conseil des impies plus que de s'y être établi, entre le fait de s'être tenu sur le chemin des pécheurs plus que d'y être allé. Afin que nous puissions comprendre le pourquoi de ces expressions, il nous faut discerner combien diffère le pécheur de l'impie, pour que, par là, puisse être saisi la raison pour laquelle il est assigné un chemin au pécheur, et un conseil à l'impie. Ensuite, il faudra se demander pourquoi on parle de « se tenir sur le chemin » et « d'aller au conseil » quand la coutume parle plutôt de « se tenir au conseil » et « d'aller sur le chemin ». Tout pécheur n'est pas nécessairement impie, mais l'impie, par contre, ne peut pas ne pas être également pécheur. Prenons un exemple tiré de la conscience commune : les fils peuvent aimer leurs pères quoique ceux-ci soient portés au vin, lascifs et prodigues ; et malgré ces vices qu'ils entretiennent, ils demeurent sans impiété, eux qui pourtant ne sont pas sans reproche. Bien que les impies soient en quelque sorte portés aux vertus de continence et de tempérance, ils considéreront comme une faute tout ce qui sera autre que l'impiété, et ils le transgresseront en le tenant pour irrespectueux envers leurs parents.

7. Ainsi, d'après l'exemple ci-dessus proposé, il ne fait pas de doute que l'impie est distingué du pécheur. La nature même du bon sens commun montre, en vérité, que les impies sont ceux qui dédaignent rechercher la connaissance de Dieu, qui présument, sous l'effet d'une irreligieuse opinion, que nul Créateur du monde n'existe, que le monde - rappellent-ils -, dans sa manière d'être et son ornementation, a été constitué pour des motifs fortuits de peur de devoir laisser au Créateur d'opérer le jugement de discernement entre une vie correctement vécue et un comportement déviant ; ils voudraient être nés par l'effet d'une nécessité de nature et devoir, sous l'effet de cette même nécessité, être dissous dans la mort. Donc, tout conseil flottant dans l'hésitation et provenant d'eux est incertain et vague ; il est à écarter pour les mêmes raisons, du fait de son absence totale de constance : il ne s'appuie sur aucune détermination précise. Dans leur discours, ils osent enseigner

qu'il n'y a pas de Créateur du monde - et pourtant, hors de lui, comment trouver réponse lorsque tu cherches pourquoi le monde existe, et quand, et comment, et si c'est le monde pour l'homme ou l'homme pour le monde, et pourquoi la mort -, et où, et jusqu'où -, et quelle mort ? Autour d'eux, les conseils de leur impiété vont et viennent, sans trouver de lieu où se poser.

8. Il y a d'autres « conseils des impies », à savoir les « conseils » de ceux qui sont tombés dans l'hérésie et qui ne s'en tiennent ni aux lois du Nouveau, ni aux lois de l'Ancien Testament. Leur parole est proférée, se disant et se contredisant, circulant sans cesse dans le monde en s'infléchissant dans l'erreur, ne s'attachant à rien de solide : toute la consistance de cette parole tient dans un discours imprécis. Le Dieu de leur impiété est non pas le Dieu qui atteste par lui-même qu'il est « de Dieu », mais qui est mesuré à l'étalon de la volonté de leur propre conseil (arbitrium), ignorant que ce n'est pas une moindre impiété de parler d'un Dieu façonné que de totalement le nier. Lorsque tu requiers d'eux de signifier par quelle espérance et par quelle foi ils adhèrent à l'espoir d'une issue heureuse de leur sort final, ils deviennent confus ; perturbés, ils dissimulent, tournent autour de la question et de l'enjeu de la recherche ; ils évitent d'en discuter. « Bienheureux », donc, « est l'homme qui ne va pas en ce conseil des impies », c'est-à-dire qui ne consentira pas à y aller, car c'est une faute d'adhérer aux impiétés comme ç'en est déjà une d'y avoir seulement pensé.

9. Fait alors suite que « celui qui ne va pas au conseil des impies, n'aille pas non plus sur le chemin des pécheurs ». En effet, nombreux sont ceux qui, bien qu'ils aient, par leur confession de foi en Dieu, renoncé à croire en l'impiété, ils ne sont cependant pas pour autant libérés du péché. Ils demeurent, il est vrai, dans l'Église, mais ils ne se maintiennent pas dans la discipline de l'Église, en tant qu'avares, adonnés à la boisson, querelleurs, insolents, orgueilleux, simulateurs, menteurs, rapaces. En vérité, d'instinct, notre nature nous pousse vers ces vices, mais le chemin qui nous conduira à couper court et à ne pas nous engager dans cette manière de vivre est utile, puisque descendre par habitude dans ces vices, ne permet pas le retour de qui demeure insouciant. A cause de cela, « heureux est l'homme qui ne se tient pas sur le chemin des pécheurs », car si notre nature nous porte vers ce chemin, la vertu de religion nous fait échapper, par la foi, à cette voie.

10. Le troisième point de la disposition à l'obtention de la béatitude est de « ne pas s'asseoir sur le siège pestilentiel des moqueurs ». Les docteurs pharisiens se sont assis sur le siège de Moïse. Il s'est assis à son tribunal, Pilate. De quel siège estimons-nous que l'usage est malsain ? Ce n'est pas indistinctement envers Moïse que le Seigneur désapprouve davantage ceux qui sont assis que la session sur le siège, lorsqu'il dit : « Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur le siège de Moïse ; tout ce qu'ils vous disent, faites-le ; mais ce qu'ils font, ne le faites pas » (Mt 23, 2). La session sur le siège des docteurs n'est pas pestilentielle en soi : l'obédience en est prescrite par l'autorité même du Seigneur. La session qui sera donc pestilentielle, sera celle que Pilate voulut éviter en se lavant les mains. En effet, nombreux encore sont atteints de corruption par l'ambition des honneurs du siècle, et veulent jusqu'à substituer aux lois de l'Église, des lois qui lui sont étrangères. Mais bien qu'à ces services que nos docteurs accomplissent, ils apportent avec eux bienveillance et tempérance, il est cependant inévitable que ceux sur qui sont déversées ces charges, soient comme pollués par le contact malsain contracté en leurs rapports. L'administration des affaires d'utilité

publique, ne permet pas, même à ceux qui le veulent, de demeurer dans la sainteté des lois ecclésiastiques. Et quoique résolument déterminés à conserver leur propos religieux, ils sont contraints cependant, par la pression exercée à partir du siège qu'ils occupent, tantôt à l'outrage, tantôt à l'injure, tantôt à devoir infliger des peines - bien que leur désir profond résistât -, et les voilà rendus participants de cette même nécessité, imprégnés qu'ils sont comme d'une corruption morbide. Aussi, le Prophète dénomme-t-il ce siège qui est leur, « siège pestilentiel », car il pénètre même, par contagion, la disposition amoureuse de l'esprit religieux.

11. Mais le Prophète ne résume pas toute la béatitude de l'homme dans le seul fait de n'être pas allé « au conseil des impies » ou de ne pas s'être tenu « sur le chemin des pécheurs », ou encore de ne pas s'être assis « sur le siège pestilentiel des moqueurs ». En effet, ces manières de vivre peuvent se trouver chez un homme du siècle, de telle sorte qu'il affirme que Dieu est le Créateur du monde, qu'il fasse référence, par sa ferveur à s'éloigner du péché, à la modestie de l'innocence, qu'il fasse aussi passer avant les dignités honorifiques le loisir d'une vie tranquille et retirée. Mais maintenant ici-bas, le Prophète fait ressembler l'homme parfait selon Dieu, et qu'il se représente d'après les grands exemples de l'éternelle béatitude, non pas comme celui qui se conforme à ce qu'enseignent les vertus communes, mais, comme celui qui se consume, pour être bienheureux, dans les vertus énoncées ensuite : qu'il prenne son plaisir dans la Loi du Seigneur. La suppression des qualités précédentes n'y fait rien, pourvu que l'intention soit effectivement appliquée, à savoir que « dans la Loi du Seigneur, il mette tout son plaisir ». Le Prophète n'attend pas que cet homme soit parfait dans la crainte de Dieu. Beaucoup tiennent pour de la crainte ce qui est dans la Loi, mais peu font consister la Loi dans une application heureuse de la volonté, car ce qui appartient à la crainte n'est pas d'oser négliger de devoir craindre, mais c'est une religion (une pratique religieuse) parfaite que de se soumettre à ce qui est prescrit. Il s'en suit donc, qu'est bienheureux celui qui, vis à vis de la Loi du Seigneur, n'en éprouve pas de crainte, mais trouve en elle son plaisir (cf. Jn 14, 15 ; 15, 10 etc).

12. Mais il manque parfois quelque chose à la volonté. Le seul vouloir n'obtient pas la parfaite béatitude, à moins que le passage à l'acte ne suive la décision volontaire. D'où ce qui suit : « Et dans la Loi du Seigneur médite jour et nuit ». La méditation continuelle et sans relâche de la Loi, porte à son achèvement la béatitude de cet homme ; mais peut-être que cela n'est pas bien accepté de la nature humaine dans sa faiblesse, nature qui a besoin de se reposer, de dormir, de vaquer à sa nourriture. Devant de tels impératifs - ceux d'une nécessité de nature -, c'est dans l'espérance de la béatitude qui doit suivre la méditation de la Loi, que nous déciderons que soit interrompu un travail corporel pour cette méditation diurne et nocturne. D'une manière semblable à cette parole du psaume, l'Apôtre dit : « Priez sans cesse » (1 Th 5, 17). Il n'est pas possible de ne pas s'occuper des nécessités de notre nature, et de ne pas tenir compte du temps pour effectivement toujours prier. C'est pourquoi, la méditation de la Loi doit non seulement se faire par la lecture de paroles, mais encore dans une relation à Dieu par les œuvres, de sorte que nous repassions dans notre esprit non seulement livres et écrits, mais que nous méditions les gestes et les réalités contenues dans ces livres et écrits, mettant en pratique les œuvres diurnes et nocturnes, expressives de la Loi. Cela, l'Apôtre le dit : « Tout ce que vous faites, faites-le pour la gloire de Dieu, soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quoi que vous fassiez » (1 Co 10, 31). C'est ainsi, en effet, que s'accomplit la prière ininterrompue, de telle sorte que, par les œuvres qui plaisent à Dieu et qui sont toujours

exécutées pour sa gloire, toute la vie de cet homme soit une prière. Vivant ainsi jour et nuit selon la Loi, même la vie nocturne appartiendra à la Loi, tandis que la méditation sera diurne.

13. Mais par la réalisation de la béatitude de cet homme qui s'abstient des conseils des impies, des chemins des pécheurs, et du siège pestilentiel des moqueurs, qui veut méditer jour et nuit la Loi de Dieu, nous est enseigné quel fruit cette béatitude acquise lui procurera dans le futur. Vouloir être heureux, en effet, provient de l'attente de cette même béatitude ; ce que montre la suite : « Et il sera comme un arbre planté auprès du cours des eaux qui donne son fruit en son temps, et dont jamais le feuillage ne sèche » (Ps 1, 3). Peut-être, pensera-t-on que cette comparaison est ridicule et inepte pour parler de la béatitude. En vérité, ces éléments de comparaison ne sont peut-être pas très ajustés aux hommes de ce siècle. Mais, selon l'enseignement prophétique, nous voyons combien, dans ces réalités naturelles et ces paroles, se trouve établie la gloire de la béatitude.

14. Dans le livre de la Genèse, où le Législateur (Moïse) nous montre un jardin (paradisum) planté par Dieu, il montre aussi que tout arbre est beau à voir et son produit bon à manger. Il expose aussi qu'au milieu du Paradis se trouve l'arbre de vie et l'arbre de la connaissance du bien et du mal ; il poursuit, disant que le Paradis est irrigué par un fleuve qui se divise, hors de sa source, en quatre bras. Ce qu'était cet arbre de vie, le prophète Salomon l'enseigne, à propos de son exhortation à la Sagesse, en disant : « Elle est un arbre de vie pour ceux qui la saisissent et qui s'y attachent » (Pr 3, 18). Donc, cet arbre de vie n'est pas seulement vivant, mais aussi rationnel ; rationnel en tant qu'il donne du fruit, et qu'il le donne vraiment, non pas de manière confuse, non pas inopportunément, mais « en son temps ». Et cet arbre est planté « près du cours des eaux », à savoir en possession du Règne de Dieu, dans le Paradis, d'où sort un fleuve qui se divise en quatre bras. Il ne dit pas, en effet, « après le cours des eaux », mais « près du cours des eaux », donc avant que le cours des eaux ne se divise et ne se partage en quatre bras. En effet, cet arbre est planté là où le Seigneur, qui est la Sagesse, introduit le fameux larron qui le confessait « Seigneur », disant : « Amen, je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le Paradis » (Lc 23, 43). Et nous apprenons de l'autorité prophétique que la Sagesse - qui est le Christ -, est appelée « arbre de vie » en vue du mystère de l'Incorporation (l'Incarnation) et de la Passion, et que, même le caractère particulier de cette interprétation doit être attribué aux évangiles. Le Seigneur, en effet, s'est lui-même comparé à un arbre, lorsque les juifs disaient de lui que c'était par Béelzéboul qu'il expulsait les démons : « Ou vous faites que l'arbre soit bon et bon aussi son fruit, ou vous faites que l'arbre soit mauvais et mauvais aussi son fruit. C'est à son fruit que l'on reconnaît l'arbre » (Mt 12, 33). Car, alors que son fruit se révélait le meilleur pour chasser les démons, Béelzéboul, dont les fruits sont exécrables, était aussi désigné par des fruits détestables. Il ne dédaigna pas non plus d'enseigner en lui-même la vertu de ce bon arbre, lorsque, marchant vers la croix, il dit : « S'ils en font ainsi du bois vert, qu'en sera-t-il du bois sec ? » (Lc 23, 31). Par l'image du bois vert, il signifiait qu'en lui, rien n'était servile et bas jusque dans l'aridité même de la mort.

15. C'est pourquoi, ce bienheureux homme est rendu semblable à cet arbre, alors que, transféré à la manière du Larron dans le Paradis, il est lui-même planté « selon le cours des eaux », et cette nouvelle plantation est, elle aussi, bienheureuse, ne devant pas être arrachée. C'est d'elle dont parle le Seigneur dans les évangiles lorsqu'il se plaint au sujet de la plantation étrangère, disant : « Toute

plantation que mon Père n'a pas plantée, il l'arrache » (Mt 15, 13). Cet arbre donnera donc ses fruits. Cependant, partout où la parole divine indique quelque chose au sujet des fruits des arbres, elle rappelle qu'il s'agit plutôt de faire du fruit que d'en donner ; ainsi dit-elle : « Un arbre bon ne peut faire de mauvais fruits » (Mt 7, 18). Et, lors de la querelle à propos de la vigne, selon Isaïe : « J'étais en attente, dit le Seigneur par son Prophète, de ce qu'elle fasse du raisin, mais elle a produit des épines » (Is 5, 2). Mais cet arbre-ci donnera ses fruits par la tempérance que lui donneront sa capacité de discernement et sa raison. Il produira en effet du fruit « en son temps » ; mais, en quel temps finalement ? Eh bien, en ce temps dont parle le bienheureux Apôtre lorsqu'il dit : « ... nous faisant connaître le mystère de sa volonté, selon son bon plaisir, tel qu'il l'avait librement conçu dans le Christ, pour le réaliser à la plénitude du temps » (Eph 1, 9). Donc, ce temps de l'« économie » (dispensatio), où l'opportunité de recevoir et de donner est réglée, une fois arrivé à son terme, s'ouvrira l'ère de l'accueil par Dieu de ceux auxquels il donnera accès. Cependant, le délai du temps, dépend de « la plénitude du temps ». En effet, l'« économie » consistant à donner les fruits récoltés, est conservée jusqu'à la plénitude des temps. Et qui sera en fin de compte le dispensateur du fruit ? Assurément, celui de qui le même Apôtre se souvient, lorsqu'il dit : « Et il transformera notre corps de misère pour le rendre conforme à son corps de gloire » (Ph 3, 21). Il nous donnera donc ces fruits que déjà, en celui qu'il assumait et qui est signifié par l'arbre, il amena pour l'homme à sa maturité parfaite, et qu'il transvasa, en absorbant la mortalité dans la nature même de son immortalité. Ainsi, sera-t-il comme cet arbre l'homme bienheureux du psaume, lorsque lui-même sera rendu conforme à son Seigneur, dans la gloire de Dieu.

16. En outre, le feuillage de cet arbre ne se flétrit pas (v.3). Rien d'étonnant si les feuilles de cet arbre ne sèchent pas puisque ses fruits sont offerts sur les branches, et non pas tombés à terre, non pas écartés de l'arbre par leur maturité, non pas tombés par terre sous l'effet d'une force extérieure qui les aurait secoués, mais en proportion de l'« économie » d'un devoir rationnel bienfaisant. Partant d'une comparaison avec les éléments corporels de la nature sensible, ce qui est signifié dans les feuilles est manifeste. En effet, si nous considérons attentivement ce qu'est la nature des feuilles, nous voyons qu'elle est de se précipiter autour des fruits pour les entourer de leur protection, afin de protéger, comme d'une sorte de rempart, la tendre fragilité commençante des fruits. Ainsi, l'enseignement des paroles de Dieu qui recouvre comme d'un vêtement protecteur les fruits qui nous sont promis, c'est cela même qui est signifié par les feuilles. En effet, par ces paroles de Dieu, notre espérance est protégée d'ombre pour que les fruits soient dérobés à la vue des tempêtes de ce monde et protégés comme par un abri. Donc, les feuilles, c'est-à-dire les paroles de Dieu, ne dépérissent pas, puisqu'il fut dit par le Seigneur que « le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas ». Ainsi, rien de ce que le Seigneur a dit, ne se dispersera, ni ne tombera pour sa perte.

17. Que les feuilles de cet arbre ne soient pas inutiles mais salutaires pour les Gentils, saint Jean en témoigne dans l'Apocalypse lorsqu'il dit : « Puis il (l'Ange) me montra le fleuve de l'eau de la vie, brillant comme du cristal, qui jaillissait du trône de Dieu et de l'Agneau ; au milieu de la place de la Cité et entre les deux rives du fleuve, est l'arbre de vie qui porte douze fois des fruits, les donnant une fois par mois, et dont les feuilles servent pour la guérison des nations païennes ». Le mystère céleste est ainsi présenté sous des formes corporelles pour que ces réalités corporelles elles-mêmes, quoiqu'elles ne puissent pas rendre compte, étant incorporées, de toute la réalité, n'affaiblissent

cependant pas l'intelligence spirituelle du texte du psaume. Il aurait convenu, en effet, qu'il fût dit, dans l'Apocalypse, que de l'un et l'autre côtés du fleuve se trouvaient plantés des arbres, et non seulement un seul arbre. Mais parce que, dans le sacrement du baptême, l'arbre de vie se trouve en tout lieu pour apporter le fruit de la prédication apostolique à ceux qui, de toute part, s'en approchent, pour cette raison, un seul arbre de vie se tient de part et d'autre du fleuve - car un seul Agneau est contemplé sur le trône de Dieu, et un seul fleuve, et un seul arbre de vie : toutes ces réalités contemplées contiennent en elles-mêmes tous les mystères de l'Incorporation du Seigneur, de son Baptême et de sa Passion, arbre dont les feuilles, qui ne tombent pas et représentent les paroles de la prédication, communiquent en partage aux païens le salut, par l'enseignement de la foi.

18. « Et tout ce qu'il entreprend réussit » (v. 3). Ce n'est pas comme en Adam où le don qui lui fut fait et les conditions de son établissement dans la justice furent perturbées, pour avoir perdu par lui-même, en péchant par transgression de la Loi, la béatitude dans l'état d'immortalité. Mais, par la rédemption de l'Arbre de vie, c'est-à-dire par la Passion seigneuriale, déjà, alors que nous lui serons rendus semblables par ce même arbre de vie, tout ce qu'il réalise en nous, c'est de l'éternel ; un « éternel » à entendre au sens de béatitude. « Tout ce qu'il fait réussi ». Tous ceux-là (les rachetés par l'Arbre de vie) réussissent ce qu'ils entreprennent, non par une transformation incertaine, non dans une nature affaiblie, mais lorsque l'incorruptibilité aura absorbé la corruption, et l'éternité, la faiblesse, et la forme de Dieu, la forme de la chair de cette terre. D'où ce qui suit : cet homme sera semblable à un arbre planté donnant ses fruits en temps opportun ; lui aussi sera planté en Paradis, de sorte qu'en ce lieu où toutes choses créées par Dieu sont implantées pour prospérer, la plantation de Dieu ne souffre aucun arrachement, et qu'ensuite, elle ne soit déracinée sous l'effet de quelque transformation ou de notre condition de faiblesse, ou de durée.

19. Par la béatitude reconnue parfaite de cet homme, dont parle le psaume, était montré, en conséquence, que le châtement demeurerait effectif pour les impies. Le psaume poursuit, en effet : « Il n'en va pas de même pour les impies, non, pas de même ; il en va pour eux comme de la poussière emportée par le souffle du vent » (v. 4) ». Il ne reste pas d'espérance d'entrer pour les impies, dans cette béatitude, présentée ici sous forme de comparaisons, mais ils demeurent errants, écrasés, emportés à tous vents, dispersés et sans repos, de sorte qu'à partir de cette image de la solide fermeté du corporel, ils soient dispersés pour le châtement, comme la poussière d'un objet battu, et cependant non retourné dans le néant ; cela, pour que le motif pénal soit maintenu, mais que, abattus dans une terre desséchée, poussiéreuse et sans consistance, ils soient jetés dehors pour subir leur peine dans une mobilité de dérision. De cette peine, le même Prophète se souvient, dans un autre endroit, lorsqu'il dit (de la part du Seigneur) : « Je les ai broyés comme la poussière livrée au vent, je les ai écrasés comme la boue des places publiques » (Ps 17, 43). C'est pourquoi un parallèle est ainsi tracé entre la béatitude et la peine. En effet, que ce ne soit aucun travail difficile pour le vent de dissiper la poussière, et que ceux qui foulent la boue des places ne s'en aperçoivent même pas, cette évidence rappelle qu'il est aisé, pour cette peine d'en-bas, de broyer et de disperser ceux que le rapport au péché a dissouts dans la boue et transformés en poussière, pour être réduits en une substance sans solidité, comme le sont la poussière et la boue ; les voici donc passés dans une nature substantiellement vouée aux supplices.

20. Parce que, par ce changement d'une substance solide à l'inconsistance de la poussière, ils ne participeront pas à ce bien qui est donné à l'homme heureux, à partir du fruit de l'arbre produit en temps opportun ; aussi le Psalmiste ajoute-t-il : « C'est pourquoi, ils ne se dresseront pas debout, les impies, au jour du jugement ». Ce n'est pas une destruction sans exception qui sera déclarée pour ceux qui giseront dans la poussière, par le fait qu'ils ne se dresseront pas debout ; mais, la résurrection pour le jugement leur sera refusée. Ce n'est pas, en effet, parce qu'ils ne seront pas - au sens de devoir manquer le jugement -, que ferait l'économie de la peine ce qui ne subsisterait pas pour subir le châtement. Mais ils ont encore assez d'être pour subsister, puisqu'ils sont poussière. À la vérité, devenir poussière soit par l'aridité, soit pour avoir été broyé, ce n'est pas avoir perdu la nature de ce qui doit subsister, mais c'est subsister en une autre nature. Par le fait aussi qu'au jugement ils ne se dresseront pas, est prouvé que ce n'est pas à leur nature qu'ils doivent de ne pouvoir se dresser, mais au fait d'avoir perdu la disposition leur permettant de se mettre debout pour le jugement. Cette disposition nécessaire à la résurrection et au jugement doit être comprise selon ce que montre le Seigneur dans les évangiles, lorsqu'il dit : « Qui croit en moi, n'est pas jugé (condamné) ; mais celui qui ne croit pas est déjà jugé (condamné) ; et voici pourquoi : la lumière est venue en ce monde, et les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière » (Jn 3, 18-19).

21. L'énoncé de la parole du Seigneur trouble fortement à la fois l'indifférente disposition des auditeurs et l'incurie des lecteurs. Lorsqu'il dit en effet : « Qui croit en moi ne sera pas jugé », cela exclut du jugement les fidèles ; et lorsqu'il dit plus loin : « Mais qui ne croit pas en moi est déjà condamné », cette parole n'admet pas au jugement les infidèles. Donc, si les croyants sont exclus et les infidèles rejetés, comment, par cette sorte de présentation du jugement, estimer convenable dans toute sa réalité cette troisième parole : « Et voici le jugement : la lumière est venue dans le monde, et les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière » ? Il ne peut y avoir de place pour le jugement lorsque ni infidèles, ni fidèles, ne sont en capacité d'être jugés. À la vérité, cela apparaît ainsi aux auditeurs négligents et aux lecteurs peu perspicaces ; mais en fait, la vigueur même des mots en eux-mêmes contient la qualité propre qui leur appartient et leur compréhension.

22. « Qui croit en moi ne sera pas jugé (d'un jugement de condamnation) ». Quelle nécessité en effet de juger le croyant ? Le jugement se justifie pour dénouer des affaires ambiguës ; et lorsque l'ambiguïté est levée, l'examen de la situation ne requiert plus de jugement. De cela il ressort que, de peur que les infidèles ne soient pas nécessairement jugés - parce que l'ambiguïté ne subsiste pas lorsqu'il s'avère qu'ils ne sont pas infidèles -, mais que le jugement soit enlevé pour les croyants et pour les non-croyants, le Seigneur ajoute un motif de jugement pour ceux qui le produisent et doivent nécessairement être jugés. En effet, il y en a quelques-uns parmi les justes et les impies, qui se trouvent au milieu, mêlés aux uns et aux autres et pourtant, à leur manière propre, ni l'un ni l'autre ; en cela même ils dépendent les uns des autres, ne se mêlant pas à la foi car il y a en eux quelque chose qui participe à l'infidélité, ni s'estimant devoir pactiser avec l'infidélité car ils possèdent quelque chose de la foi. Plusieurs, en effet, conservent dans l'Église la crainte de Dieu, quoique les agréments du siècle les attirent vers les vices mondains. Ils prient, parce qu'ils craignent. Ils pêchent, parce qu'ils le veulent bien. Ils se nomment chrétiens, parce que l'espérance de l'éternité leur est bonne. Ils agissent comme des païens, parce que leur agréable présence leur

agréé. Impies, ils ne se maintiennent pas, car pour eux le nom de Dieu est en honneur ; gens pieux, ils ne le sont pas vraiment, car ce qui est du domaine de la piété, ils le jugent étranger à leurs pratiques. Il leur est nécessaire d'aimer plus ces biens étrangers par lesquels le nom qu'ils redoutent (celui de chrétien) ne peut être réel selon l'amour qu'il requiert et que dément leur peu d'empressement pour les œuvres de l'amour. D'où ce qu'a ajouté le Seigneur, après qu'il ait parlé des croyants qui n'ont pas été jugés, et des non-croyants qu'il a dit avoir été déjà jugés : « Voici en quoi consiste le jugement : la lumière est venue dans le monde, et les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière ». Pour ceux-ci, il y a bien un jugement qui déjà, dans les incroyants, est à l'œuvre, et qui, pour les croyants, n'est pas nécessaire. Pour les premiers, s'ils ont aimé les ténèbres plus que la lumière, ce n'est pas qu'ils n'aient pas aimé du tout la lumière, mais parce que leur amour se sera davantage incliné vers les ténèbres. En effet, comme il est de coutume, l'amour est une préférence par rapport à une autre chose qui pourrait aussi être aimée. De là, le jugement : tout en ayant aimé le Christ, ils lui ont préféré les ténèbres. Ils seront donc jugés, eux qui, ni comme gens pieux auraient à l'être, ni comme impies auraient dû l'être, mais d'un jugement s'effectuant à partir de leur préférence d'un amour sur l'autre.

23. Il est vrai, le Prophète montre bien qu'il détient la raison de cette disposition évangélique, lorsqu'il dit : « C'est pourquoi, les impies ne se lèveront pas lors du jugement, ni les pécheurs au conseil des justes » (v. 5). Le jugement pour les impies ne se maintient pas, car ils sont déjà jugés. Cependant, pour les pécheurs, dont nous avons dit plus haut qu'ils devaient être distingués des impies, le conseil (l'assemblée) des justes les réfutera, car ils doivent être jugés. En effet, l'impiété les juge avant le temps, eux que le péché tient effectivement éloignés pour être jugés. C'est pourquoi, ni l'impiété qui est déjà jugée et tolérée en vue du jugement des pécheurs, ni les pécheurs qui devront être jugés, ne mériteront la dignité de figurer au conseil des justes qui seuls ne seront pas jugés.

24. D'où la différenciation procédant de cette diversité d'état : « Le Seigneur connaît le chemin des justes, et le chemin des impies se perdra » (v. 6). Les pécheurs ne vont pas au conseil des justes, car le Seigneur connaît le chemin des justes. Cependant, il ne connaît pas d'une science faite d'ignorance, mais par une condescendance qui implique connaissance. En effet, ce n'est pas cette mutation permanente des passions humaines qui est en Dieu, de telle sorte qu'il connaîtrait ou ignorerait. Le bienheureux apôtre Paul expose pour quelle raison nous serons connus de Dieu, lorsqu'il dit : « Si quelqu'un croit être prophète ou inspiré par l'Esprit, qu'il reconnaisse que ce que je vous écris vient de Dieu ; mais si quelqu'un le méconnaît, c'est qu'il n'est pas connu » (1 Co 14, 37-38). Il montre donc que ceux-là sont connus de Dieu qui ont reconnu les choses de Dieu (les réalités révélées). Alors, devant être connus comme ils ont eux-mêmes connu, ils sont accordés à la dignité de connaître par le mérite de la religion révélée offerte à la connaissance, de sorte que ce qui est connu n'est pas compris comme un progrès venant de l'ignorant, mais venant de celui qui est connu. Aussi, le Seigneur montra-t-il de manière précise en Adam et en Abraham que les pécheurs s'ignorent, et que les fidèles se connaissent. En effet, après son péché, il est dit à Adam : « Où es-tu, Adam ? » non que Dieu qui avait jusqu'ici mis Adam en Paradis ignorât où était Adam, mais tandis que Dieu l'interrogeait sur le lieu, Adam se montrait, du fait qu'il avait péché, indigne d'une connaissance de Dieu. Ainsi, pendant un temps, Abraham fut ignoré, jusqu'à ce qu'à soixante-dix ans la parole de Dieu lui fut adressée, tandis que par l'oblation d'Isaac, il prouva sa fidélité au

Seigneur ; alors il fut reçu avec honneur dans la divine familiarité : « Maintenant, j'ai reconnu que tu crains le Seigneur ton Dieu et que tu n'as pas épargné ton fils bien-aimé à cause de moi » (Gn 22, 12). Il n'ignorait pas entièrement la foi d'Abraham qui le porta à croire en l'engendrement d'Isaac, et, pour ce motif, le considéra comme un homme juste, car, en offrant son fils, il donnait un grand témoignage de sa crainte envers Dieu. Dès lors, il était connu ; dès lors, il avait été mis à l'épreuve ; dès lors, il était digne, lui qui n'était plus ignoré. Ainsi, Dieu connaît et ignore, lorsque Adam pécheur est ignoré et qu'Abraham, le fidèle, est connu. Est digne, celui qui de Dieu est connu, lui qui n'ignore absolument rien. Le chemin des justes est donc connu de Dieu, eux qui ne seront pas jugés (pour être condamnés). Et, pour cette raison, les pécheurs qui devront être jugés, seront écartés du conseil des justes, tandis que les impies ne se lèveront pas au jugement puisque leur chemin s'est perdu ; déjà, ils sont jugés par celui qui a dit : « Le Père ne juge personne ; mais, tout le jugement, il l'a remis au Fils » (Jn 5, 22), notre Seigneur Jésus-Christ, qui est béni dans les siècles des siècles. Amen.

Psaume 2

1. L'autorité apostolique laisse beaucoup d'entre nous irrésolus quant à savoir si l'on doit penser que ce psaume est lié au premier pour en constituer comme la finale, ou bien si, faisant suite, il mérite davantage sa numérotation de psaume « second ». En effet, dans les Actes des Apôtres, il lui est attribué le titre de « psaume premier », et c'est ainsi que, par la parole de l'Apôtre Paul, nous sommes renseignés : « Et nous, nous vous annonçons cette Bonne Nouvelle : la promesse faite à nos pères, Dieu l'a accomplie pour nous, leurs enfants, en ressuscitant Jésus, tout comme il est écrit au psaume premier : 'Tu es mon Fils ; c'est moi qui aujourd'hui t'ai engendré'. Dieu l'a ressuscité d'entre les morts pour ne plus devoir retourner à la mort » (Ac 13, 32-34). Donc, devant cette autorité apostolique, on est en droit de penser qu'il a été commis une erreur de la part des scribes, de telle sorte que, dans l'ordre successif, ce psaume est nommé « second », alors qu'il est reconnu comme « premier », selon le témoignage du Docteur des nations. C'est pourquoi il nous en faut connaître la raison : pourquoi, quant à nous, il est compris comme étant « second », et que, quant à l'Apôtre, il est présenté comme étant le premier psaume.

2. En effet, aux temps intermédiaires de la Loi, à la requête du roi Ptolémée, avant que naisse homme le Fils de Dieu Premier Engendré avant les siècles, le Verbe de Dieu, soixante-dix anciens traduisirent les livres de l'ancien Testament, de l'hébreu en grec. Avant cela cependant, un Conseil de soixante-dix Docteurs (de la Loi) avaient été institués par Moïse en chaque synagogue. Bien qu'il eût couché par écrit les Paroles de l'Alliance, le même Moïse avait cependant enjoint aux soixante-dix Anciens qui resteraient par la suite « Docteurs de la Loi », de traduire, séparés les uns des autres, les mystères tenus cachés de la Loi pour les rendre explicites. De plus, le Seigneur se souvient également de cet enseignement lorsqu'il dit, dans les évangiles : « Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Donc, tout ce qu'ils vous disent faites-le, et conservez-le ; mais n'agissez pas selon leurs actes » (Mt 23, 2-3). Ainsi, leur enseignement demeure pour la postérité, enseignement qui, reçu de l'auteur même de la Loi, fut conservé dans cet ordre et cette

numérotation pour remplir son office. C'est pourquoi, en transmettant ces livres et la science spirituelle des connaissances cachées relevant de la tradition de Moïse, ils traduisirent, en connaisseurs de la langue hébraïque, les expressions incertaines et variées, en les faisant connaître, à partir de leur propre connaissance de l'hébreu, avec toute la force des réalités exprimées par le sens idoine et sûr des mots, incitant à la compréhension des paroles selon leurs divers sens par la science du contenu de la doctrine enseignée. Il ressort de cela que ceux qui ont traduit par la suite, interprétant de diverses manières (le sens du texte), furent la cause de beaucoup d'égarement pour les nations païennes, tandis que les éléments normatifs de cet enseignement caché de la tradition restaient ignorés du fait de l'obscurité de la langue hébraïque. Nous en apporterons un seul exemple duquel d'autres du même genre pourront se déduire ; ils deviendront ainsi accessibles à l'entendement. Bereshit [1] est un mot hébreu ; il peut avoir trois significations, à savoir « au commencement » (in principio), « en tête » (in capito), et « dans le Fils » (in filio). Mais les Soixante-dix traducteurs ont choisi « au commencement », les autres sens se transmettant çà et là. Du fait de cette obscurité de sens équivoques, une confusion s'est établie en toute traduction.

3. Mais l'autorité authentifiée de ces soixante-dix interprètes demeure du fait qu'ils réalisèrent d'abord leur traduction (de l'hébreu en grec) avant l'avènement corporel du Seigneur, et que nulle flatterie dans l'interprétation n'est pratiquée en référence au temps, l'époque de l'interprétation lui étant largement antérieure. D'où ce fait que les princes et docteurs de la synagogue, hormis leur science de la Loi dont ils furent rendus parfaits par Moïse qui leur transmit un enseignement plus secret, n'ont pas pu être les arbitres d'une interprétation qui n'aurait pu être approuvée, eux qui, très assurés et très fiables, étaient les garants de l'enseignement doctrinal. Faisant donc passer ces psaumes en d'autres livres, ils les ont ramenés sous une numérotation, les remirent en ordre, repèrent les pauses (diapsalma) ; ces psaumes qui, tous, pendant qu'ils furent en la possession des hébreux, avaient été amalgamés confusément, et le sont encore. Donc, leurs traductions n'étaient pas nécessaires pour les hébreux, leur langue n'étant seulement accessible qu'aux usagers (de l'hébreu). Cependant, pour ceux qui étaient attentifs et qui s'adonnaient à la pratique religieuse par tradition, pour ceux-là, après que le Seigneur eut accompli toute la Loi par le sacrement de son incorporation (sacramento... corporationis suae), de sa Passion et de sa Résurrection, ces mêmes livres traduits et publiés par les LXX pour le même roi [2], ces livres retrouvés, collationnés et fidèlement mis en accord, constituèrent, par le privilège de la doctrine enseignée et du temps, une autorité indissoluble.

4. Ainsi donc, le bienheureux Apôtre Paul, conformément à sa propre affirmation se disant « hébreu, fils d'hébreu », selon une perception de connaissance de foi encore hébraïque, a appelé ce psaume « premier », ne tenant pas compte de la distinction d'usage des traducteurs (LXX), ce Paul, auquel un très grand effort de prédication était demandé par les chefs de la synagogue, montrerait, à partir de l'enseignement de la Loi, que NSJC, Fils de Dieu, étant né, ayant souffert, étant ressuscité pour régner dans l'éternité, était celui que les psaumes annonçaient. C'est pourquoi, il conserva ce mode d'appellation (« psaume premier ») pour que, prêchant à des hébreux, la coutume soit sauve. Mais pour nous, sur l'autorité des traducteurs, nous devons utiliser cette nouvelle disposition sans équivoque, le transfert s'étant réalisé d'une langue à l'autre par la science de l'enseignement doctrinal.

5. D'autre part, l'autorité apostolique garantit maintenant une très sûre compréhension de personne, de temps, de cause. En effet, dans le Livre de leurs Actes, les Apôtres ont perçu la même chose au sujet de ce psaume ; nous le redisons en empruntant leurs paroles. Il est écrit, en effet : « Ils dirent eux-mêmes : Seigneur, toi qui as fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent, toi qui par la bouche de notre père David, ton saint serviteur, as dit : 'Pourquoi ces nations en tumulte et pourquoi les peuples ont-ils émis de vains projets ? Les rois de la terre se sont présentés et les princes se sont ligués ensemble contre le Seigneur et contre son Oint ! En effet, c'est un complot que, dans cette ville, Hérode et Ponce Pilate, avec les nations et le peuple d'Israël, ont formé contre ton saint Serviteur Jésus que tu avais oint pour faire tout ce que ta Main et ton Conseil avaient déterminé d'avance. Et maintenant, Seigneur, considère leurs menaces, et donne à tes serviteurs d'annoncer ta Parole avec une entière assurance' » (Ac 4, 24-29). Il n'est donc pas douteux que le psaume montrerait ce que la prophétie annonçait bien avant le temps (de sa réalisation). Ainsi, tandis que s'allièrent Hérode et Ponce Pilate, les nations frémirent et méditèrent ensemble de vains projets avec les rois et leurs chefs qui se liguèrent en se mettant d'accord. En effet, par un commun accord passé entre le Préteur et le Tétrarque, fut confirmée par un jugement de condamnation contre le Seigneur, sa Passion.

6. Certes, c'est avec exactitude que, selon la science prophétique, le caractère propre de chacune de ces paroles correspond à chaque genre et à chaque dénomination, en sorte que « les nations s'agitèrent en frémissant », d'un mouvement malhabile et d'un tremblement confus, tant et si bien que ceux qui entouraient et entendaient le Fils de Dieu sous son aspect corporel, rugirent en frémissant à un point tel qu'ils lui enfoncèrent sur la tête une couronne d'épines, se moquèrent de lui l'ayant revêtu d'un vêtement de pourpre royale en lui adressant l'hommage et les salutations dues à un roi ; ils lui frappèrent la tête à coups de roseaux, l'abreuèrent de vinaigre et de fiel, lui ouvrir le côté de leur lance. La cohorte des soldats qui était soumise à Pilate agit ainsi sous l'effet d'un frémissement de colère sans retenue.

7. Tandis que « les peuples méditaient de vains projets », c'est-à-dire vainement tournés par la méditation vers de vains enseignements sur Dieu, alors que, par la méditation de la Loi, ils étaient inaptes à comprendre celui qui était annoncé par la Loi. En effet, cela étant, alors qu'à partir de la Loi, par la génération selon la chair d'Abraham, non seulement le peuple de la synagogue abondait en nombre, mais il abondait aussi à partir de beaucoup d'autres peuples. Dans l'unique Israël, par ce nom de peuple, la diversité des nations était contenue. C'est cela qui était écrit dans le Livre des Actes : « Or, il y avait à Jérusalem des juifs, hommes craignant Dieu, venus de toutes les nations qui sont sous le ciel » (Ac 2, 5). C'est pourquoi, ces peuples-là, ainsi désignés, qui « méditaient de vains projets », se trouvent, à partir de beaucoup de nations, rassemblés en un seul peuple.

8. « Les rois de la terre se dressent » aussi, à savoir Pilate et Hérode - nous devons comprendre qu'ils représentent les rois de la terre ; l'un et l'autre offraient le devoir de leur présence par l'obligation du respect dû aux lois qu'ils présidaient. Cependant, ceux-ci complotaient contre le Seigneur en s'appuyant sur de multiples groupuscules mus par une inspiration impie et opposée à la religion. Ces princes se réunirent ensemble et fréquemment, « en plein accord », dans la maison de

Caïphe avec tous les princes des prêtres réunis. Ensuite sont nommés « les rois de la terre » : Hérode le Tétrarque et Pilate le Préteur, car pour le respect du droit de l'empereur terrestre, ils « se dressèrent » pour rendre justice. D'autres, cependant, qui se rassemblèrent en se mettant d'accord, ne sont ni « rois de la terre », ni « princes des prêtres », car, ni les préteurs romains, ni les tétrarques qui leur étaient subordonnés, ne possédaient pour eux-mêmes le droit de régner ; déjà les « princes des prêtres » ne méritaient plus d'être appelés tels, car ils s'étaient montrés impies contre Dieu et contre le Seigneur dans l'exercice même de leur sacerdoce.

9. Il n'y a là aucune équivoque : c'est bien, selon l'autorité apostolique, à partir de la personne même de Dieu le Père que ce psaume a été entrepris. En effet, lorsque les fidèles se sont exprimés en disant : « Toi qui par la bouche de notre père David, ton saint serviteur, as dit »... Pour cela, en vue de comprendre qu'il y a là un changement de personne, une pause (diapsalma) a été placée dans le texte à cet endroit par les traducteurs (LXX), bien que dans les livres hébreux, elle ne soit pas maintenue. Donc, le changement de personne doit être compris comme concernant la personne des apôtres qui disent : « Rompons leurs liens et rejetons loin de nous leur joug ». Il va de soi que ce que les fidèles réunis avec les apôtres dénoncent, ce sont ceux qu'ils exècrent. Ce sont donc ceux qui « frémirent et qui ont médité de vains projets » ; ces liens, ils les rompent et ce joug, ils le rejettent. Pas d'équivoque dans le fait que ne diffèrent pas le rejet du joug et la brisure des liens ; l'un et l'autre convient à ce que de l'un et de l'autre nous avons dit plus haut à propos du genre et de l'appellation, de sorte qu'ils rompent les liens des nations païennes, mais aussi qu'ils rejettent le joug des peuples ; car les nations païennes sont ligaturées par les liens de leurs péchés desquels elles ne peuvent se défaire dans l'infidélité, selon ce qui nous est dit au livre des Proverbes : « Le pécheur sera retenu par les liens de son péché » (Pr 5, 22). En vérité, les juifs sont écrasés aussi par le joug de la Loi, ce que les apôtres écartent d'eux-mêmes. L'Apôtre Pierre le dit : « Maintenant donc, pourquoi mettez-vous Dieu à l'épreuve en imposant sur le cou des disciples un joug que ni nos pères, ni nous-mêmes, n'avons eu la force de porter ? » (Ac 15, 10). C'est donc ce joug des peuples qu'ils écartent d'eux-mêmes, car ils y furent soumis. Quant aux liens qu'ils veulent rompre, cela ne les concerne pas eux-mêmes, mais les païens. Ainsi est-il rendu compte de l'une et de l'autre parole, de telle sorte que là où les liens sont rompus, personne n'ajoute d'autre signification de son propre cru, et que là où il est dit qu'ils rejettent le joug - ce qui est à comprendre : 'nous rejetons ce joug de nous-mêmes' -, ne soient comprises d'autres choses que ce qui est dit ; cela pour que ce qui est rejeté de lourd et d'intolérable soit remplacé - pour ceux-là qui y sont invités -, par un joug suave et léger ; qu'ils se soumettent au joug de la sanctification évangélique, et que, par la liberté qu'apporte la prédication, les liens des païens se brisent : ce que, dans le même psaume, est rappelé par les apôtres lorsqu'ils disent : « Et maintenant, Seigneur, considère leurs menaces, et donne à tes serviteurs d'annoncer ta parole avec une entière assurance » (Ac 4, 29). Ce sont là, en effet, les enseignements apostoliques qui brisent les lacets de toutes les infidélités peccamineuses.

10. Parce qu'une double personne est considérée, plus haut, lorsqu'il est dit : « Contre le Seigneur et contre son Christ », il s'en suit aussi en réalité une double signification de ceux dont le Seigneur se rit et de ceux dont il se moque. Il n'y a pas en effet à dissocier l'outrage fait à l'un et à l'autre, au Seigneur et à son Christ, ni à séparer l'honneur du culte religieux dû aux deux. En effet, ceux qui par une légitime et innée nature du Père et du Fils sont également un, le sont encore dans l'injure qui leur est adressée par celui qui méprise comme dans l'honneur révérenciel ; et l'un dans l'autre

ou bien est honoré, ou bien est méprisé. C'est cela même dont le Seigneur témoigne lorsqu'il dit : « Comme le Père ressuscite les morts et les vivifie, ainsi le Fils vivifie qui il veut. En effet, le Père ne juge personne, mais tout le jugement, il l'a remis au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Qui n'honore pas le Fils, n'honore pas davantage le Père qui l'a envoyé » (Jn 5, 21-23). L'honneur n'est pas distingué, l'affront n'est pas différencié. Une égale adoration religieuse est attendue à l'égard des deux, et l'outrage envers l'un est un affront rendu à l'autre. Ainsi, comme le mépris atteint l'un et l'autre - puisqu'ils sont un en divinité comme en gloire -, ils sont un dans le devoir religieux qui doit leur être rendu comme dans l'honneur qui leur est dû. Dès lors, ceux qui « se sont assemblés contre le Seigneur », se sont aussi « rassemblés contre son Christ » ; et le Christ, habitant au ciel, se rit d'eux, de même que le Seigneur s'en moque.

11. Non que le Seigneur ne soit pas toujours dans le ciel, car il en témoigne par lui-même : « Nul n'est monté au ciel sinon celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est au ciel » (Jn 3, 13). Il n'est donc pas absent du ciel car, lorsqu'il descendra du ciel, le Fils de l'homme, demeurant et parlant dans le ciel, sera cependant celui qui dit ces mêmes paroles ici-bas. En vérité, le Fils de l'homme « descendra », mais, par la puissance de sa nature, il ne manquera pas d'être le Fils de Dieu. C'est pourquoi il « descendra », non qu'il ne soit pas ce qu'il était antérieurement lorsqu'il est né homme, ni qu'en assumant le fils de l'homme qui a été fait, le Fils de Dieu perdît de son être propre. Bien plus encore, le Fils de l'homme est le Fils de Dieu, de telle sorte que, descendant du ciel Fils de Dieu par la réalité même de sa puissance (per uirtutis suae substantiam), le même soit Fils de l'homme dans le ciel.

12. Mais, distinguant les personnes et voulant signifier que le Père qui, par son Fils, se trouve également dans le Fils de l'homme sur terre, demeurerait dans cette éternelle et bienheureuse session et reposerait sans aucune partition impliquant un quelconque déclin, le Prophète (i. e le Psalmiste) poursuit : « Celui qui habite dans les cieus s'en amuse et le Seigneur s'en moque », afin que celui qui se rit soit compris comme étant celui qui habite au ciel, et que le Seigneur qui se moque soit du ciel. Pas de différence cependant entre « se moquer » et « rire ». L'un et l'autre en effet, selon le mouvement affectif de la volonté se réalise par le ministère de la bouche ; car, selon le processus de compréhension de notre intelligence, c'est par les représentations corporelles qu'est expliqué le sens des réalités divines, afin que, par la moquerie et le rire qui atteignent ceux qui sont tournés en dérision, soient désignés ceux qui « se sont ligués contre le Seigneur et contre son Christ » ; non que, dans un Dieu incorporel se rencontrât une réfutation de bouche ou un affront dont témoigne la bouche, mais pour que nous connaissions, à partir de l'usage habituel de notre nature, à quel jugement de la divine volonté lancée contre les impies, ceux-ci s'exposeraient. Ils sont donc « moqués » et « ridicules ». En effet, ceux qui avaient produit de faux témoins, qui avaient acheté le traître, qui avaient fait retomber sur lui et sur ses enfants le sang du Fils de Dieu, ceux qui avaient crié : « Crucifie-le ! », qui avaient adressé au Christ en croix ces paroles : « Descends de la croix si tu es le Fils de Dieu », qui avaient scellé le sépulcre, ceux qui avaient acheté le silence des soldats concernant la résurrection et la légende du vol du corps, tous ceux-là auront conduit en pure perte un tel labeur d'impiété. Il est Dieu celui qu'ils fixèrent à la croix. Il est éternel celui dont ils scellèrent le sépulcre. L'impiété est ridicule tant qu'elle s'efforce d'établir comme légal ce qui est illicite ; tant qu'elle recherche ce qui est défendu, tant qu'elle congédie ce qu'elle avait espéré tenir, jusqu'à ce qu'elle reconnaisse que celui-là même est Dieu qu'elle condamna comme homme.

13. D'où l'à propos de ce qui suit : « Alors, il leur parle dans sa colère, dans sa fureur, il les épouvante ». En effet, après que, ressuscitant comme Dieu d'entre les morts, lui sur qui la mort était tombée du fait de la forme du corps qu'il avait assumée, la témérité de la stérile impiété est raillée, et Dieu parle avec indignation à ceux dont il s'était moqué ; il les « épouvante ». Avant que nous ne montrions que cette parole de colère existe et que cette perturbation indignée se manifeste, il convient que lecteurs et auditeurs soient avertis, de peur qu'ils ne croient qu'en Dieu se présentent des mouvements passionnés et des motions troublantes. Rien, en effet ne survient dans cette éternelle et parfaite nature qui ne soit celui qui est ainsi, de telle sorte que ce qu'est cette nature - sa manière d'être telle -, soit de toujours, et qu'on ne pense pas que quelquefois elle puisse ne pas être la même mais être quelque chose d'autre que ce qu'elle est depuis toujours. Les causes terrestres et imparfaites possèdent cela même qui leur est propre : elles sont sujettes au changement par mutation de nature lorsque l'affliction perturbe l'allégresse, la colère l'égalité d'humeur, l'offense la bienveillance, l'envie l'égalité, l'inquiétude la sécurité ; et, par ces mouvements de nature, nous sommes autres que ce que nous étions hier, lorsqu'un autre mouvement de désir trouble notre état présent et se glisse dans la capacité affective de notre esprit par suite de notre inconstance et de notre faiblesse. Alors, un retournement imprévu nous transforme de ce que nous étions en ce que nous sommes devenus. Cependant, Dieu qui est bienheureux et parfait n'a pas besoin d'accroissement, lui auquel rien ne manque : un changement ne peut faire de lui un nouvel être, lui qui, comme Principe, ignore le changement. Lui-même est qui il est, ce qu'il est, et non d'ailleurs que de lui-même. Il est en lui-même, avec lui-même, de soi, sien pour soi, et lui-même. Étant toute chose pour soi-même, il se passe de tout changement vers un état neuf. Il n'a rien conservé d'autre que ce qui en lui peut advenir, du fait même que lui-même est tout entier le tout pour soi-même.

14. Toutes les créatures célestes et invisibles, la création des êtres spirituels et corporels proviennent donc de cette excellente et bienveillante béatitude qui nous vient par Notre Seigneur Jésus-Christ, non pas qu'à partir de ces créatures il partagerait leur origine pour acquérir à son endroit quelque progrès. En effet, il ne manque pas pour lui-même de quelque chose qu'il attribua (à d'autres êtres) ou ce par quoi il fait progresser ce dont il est l'auteur. Cependant, elles lui sont extérieures les choses qui apportent un progrès parce que celles qui portent remède à la disette viennent d'autrui. Dieu donc, de qui tout ce qui existe provient, ne manque d'aucun des biens dont il est le munificent dispensateur. En vérité, il a créé toute chose pour l'accroissement de ces réalités qui enfantent un progrès. Et, parce qu'il serait trop long de commencer à parler des êtres célestes et invisibles, nous traiterons, à partir de nos propres réflexions, de ceux vers lesquels le psaume oriente la prophétie.

15. Dieu forma l'homme, non que par son office il comblât un manque en quelque chose, mais, parce qu'il est bon, il le créa participant de sa béatitude et, animal rationnel, il le perfectionna par la vie et la sensation pour qu'il puisse bénéficier des largesses de son éternité. Cela se comprend parfaitement à partir des oracles eux-mêmes. Il est dit en effet : « Et maintenant Israël, qu'est-ce que le Seigneur ton Dieu exige de toi, sinon de craindre le Seigneur ton Dieu, de marcher dans toutes ses voies, de l'aimer, de servir le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme, d'observer les commandements du Seigneur ton Dieu et ses ordonnances que je te prescris, pour que tu en tires du bonheur ? » (Dt 10, 12-13). Dieu ne nous demande nulle autre chose que l'obéissance de la foi,

dans l'innocence et la pratique du culte à lui rendre. Il exige d'être aimé de nous, non pas, assurément, qu'il perçoive lui-même quelque fruit de notre amour envers lui - qui est d'ailleurs suscité par lui -, mais bien plus par l'amour même qu'il a envers nous qui nous fera l'aimer, lui, dans le futur. En effet, il attend d'être aimé et nous en fait un devoir d'obéissance à son égard, pour cette raison que nous puissions en tirer du bonheur, et que nous soyons juges sur le mérite de notre amour envers lui et de notre obéissance, sous l'effet du don de sa très digne béatitude et de sa bonté. Cependant, l'usage de la bonté, comme la splendeur du soleil, comme la lumière du feu, comme l'odeur du suc, ne profite pas à celui qui offre mais à celui en jouit. Donc, ce que nous sommes, est le produit de notre croissance dans l'amour plutôt que celle de celui qui nous a établi dans ce que nous sommes, car, ne nous jalosant pas de ces biens qui en lui sont éternels, Dieu accepte pleinement l'usage, partagé avec nous, de sa bienheureuse bonté.

16. Mais celui qui est parfaitement bon s'est servi de sa bonté et de sa béatitude à notre égard non sans raison, ni sans un mode approprié. En effet, il a confié à chacun sa liberté de vie et de pensée, ne laissant pas clouée à la nécessité l'une ou l'autre (vie ou pensée) de telle sorte qu'une loi forcerait chacun, de par sa nature, à être bon ou mauvais ; mais celui qui nous créait par la bienveillance de sa béatitude effectivement propre à servir, constitua pour nous la capacité de croître dans l'être vers la participation à la béatitude, par le mérite d'une vie innocente et honnête. Mais de quoi la nécessité d'une bonté d'honneur et de profit serait-elle méritante, alors qu'une certaine force qui nous est conjointe serait inefficace pour s'opposer à la naissance des maux ? Donc, la bonté octroyée à la volonté est qu'une volonté de bien acquerrait pour soi une récompense et serait pour nous une croissance dans cette béatitude éternelle et sa jouissance basée sur le mérite de chacun, et non pas une nécessité confondue avec la loi. Ainsi, quand Dieu attire quelqu'un de nous à la volonté de faire le bien - c'est à dire à vivre bien et honnêtement dans l'espérance de devenir digne de jouir de sa bonté -, il y joint cependant à la bonté dont on se serait détourné ou que l'on aurait méprisée, une peine, afin que, tandis qu'il reste pour nous la liberté de mériter cette bonté puisque la nécessité de nature ne possède pas de mérite, la terreur de la peine entrevue rendrait plus évidente au contraire la liberté elle-même offerte au quotidien. Ainsi, la liberté est accordée à la fois par la raison de l'homme équitable et juste en vue du mérite de la récompense, et par la bonté de Dieu ; le droit à la liberté est resserré dans la crainte d'une disposition établie, en sorte que l'espérance exhorterait au mérite de vouloir le bien et persuaderait, à cause de la peine du châtement envisagé, de ne pas vouloir le mal.

17. C'est pourquoi il semble que, pour ceux à qui, dans l'usage libre de leur volonté, la malice plaît davantage, le châtement se manifeste comme colère de Dieu, non parce que cette immuable et tranquille nature de Dieu s'échaufferait sous l'effet d'un mouvement de violence furieuse, mais du fait que celui qui, sous la condition de la peine demeure dans la peine, perçoive pour lui-même que l'auteur de cette condition est lui-même irrité. En effet, on estime que la peine de celui qui souffre est colère de celui qui juge. Ainsi, Dieu est irrité lorsque, par la douleur éprouvée de la peine, ceux qui sont punis ressentent en eux l'effet de la colère du jugement, colère qui se produit non par un changement de nature d'une clémence devenue furieuse et qui se transforme en colère, mais d'une colère qui se doit de punir par la constitution même de la peine. Cette condition de la peine est nommée colère. Cela est indiqué dans l'Évangile lorsque Jean dit : « Engeance de vipères ; qui vous a montré à fuir la colère prochaine ? » (Mt 3, 7). En effet, alors que la dette qu'ils encouraient par

leur impiété leur imposait d'être punis - c'est la condition même de la peine -, ils fuyaient cette colère future par la confession pénitentielle. L'Apôtre aussi se souvient de cette colère lorsqu'il dit : « Si en effet, lorsque nous étions encore pécheurs, le Christ est mort pour nous, combien plus, maintenant, justifiés par son sang, serons-nous par lui libérés de la colère » (Ro 5, 10). Il montre ainsi - c'est évident -, que la colère c'est la peine d'une condition qui demeure encore.

18. C'est pourquoi le Dieu susceptible d'être changé, ne se prête pas à un changement en autre chose ou à partir d'un autre pour être lui-même transmuté en une nature incertaine et inconstante. Non, il demeure comme il est celui qui dira : « Je suis qui je suis ; je ne change pas » (Ml 3, 6). Bienheureuse cette bonté parfaite d'une puissance éternelle qui ne souffre pas le retournement et n'est pas changée par un autre en autre chose par un mouvement d'inspiration accidentelle. Cela, le prophète en témoigne de même lorsque, parlant sous la motion de l'Esprit-Saint, il dit : « Dieu est un juste juge, fort et magnanime. Pourquoi est-il courroucé chaque jour ? Si l'on ne revient pas, il aiguise son glaive ; il tend son arc et le tient prêt. En lui-même il prépare des engins de mort, il rend ses flèches incendiaires » (Ps 7, 12-14). Ce n'est donc pas pour se mettre en colère que le Seigneur magnanime se transforme, mais le puissant juge a décidé de la peine en vue de la faute. En effet, ce n'est pas envers ceux qui se convertissent qu'il aiguise son glaive et tend son arc, qu'il prépare des engins de mort et rend ses flèches incendiaires" (ibid. vv. 13-14). Cependant cette confection de flèches incendiaires n'est pas provoquée par une soudaine explosion de colère imprévue qui se serait allumée sous la poussée d'un désir subit de vengeance, mais pour réaliser le passage par le feu de ceux qui se maintiennent dans une volonté impénitente se constituant eux-mêmes comme devant être purifiés par le feu. Et pour ceux qui ne se convertissent pas, le glaive du Seigneur est aiguisé, non que, sous l'effet d'un changement le portant à la colère, il se déclarerait contre chacun en particulier - celui qui est magnanime ne peut être en colère chaque jour -, mais parce qu'il a décidé le jugement, son glaive est déjà prêt du fait de la constitution de la peine. Cependant, les mystères spirituels eux-mêmes du jugement pénal sont évoqués par le glaive, l'arc et les flèches qui, parce qu'elles ont été préparées pour incendier, n'ont pas été préparées à partir d'un mouvement de colère temporaire, mais, par l'uniformité très égale de sa bonté, Dieu a modéré l'usage de ces flèches prévues par la constitution très modérée du décret. Il ne s'agit pas d'une sévérité cachée et inconnue hors de cette constitution qui n'est pas faite pour durer, ni d'une terreur divine pré-annoncée à l'encontre de ceux qui ont été dénoncés, mais il s'agit de cette sentence même qui, quoique constituée, doit être cependant retardée sous l'effet d'un long ajournement concernant la pénitence due au péché.

19. C'est pourquoi, après que les peuples aient frémi, que les rois se soient présentés, après que les peuples aient mûri de vains projets et se soient réunis contre le Seigneur et contre son Christ, après qu'ils aient été aussi moqués et ridiculisés, notre texte poursuit : « Alors il (le Seigneur) leur parle en sa colère et dans sa fureur, il les épouvante » (Ps 2, 5). Mais le Seigneur a toujours l'habitude de parler de cette manière « dans sa colère ». Nous en donnerons un seul exemple très puissant qui illustre la doctrine prophétique, lorsqu'Isaïe annonce : « Écoutez la parole du Seigneur, Princes de Sodome. Soyez attentifs à la parole de Dieu, peuples de Gomorrhe. Que me font à moi la multitude de vos sacrifices, dit le Seigneur ? Je suis rassasié. Les holocaustes de béliers, la graisse des veaux gras, le sang des taureaux, des agneaux et des boucs, je n'en veux pas ! Quand vous venez pour paraître - qui vous a demandé en effet ces œuvres de vos mains ? -, pour fouler mes parvis, pour

mettre tout cela devant moi. Si vous continuez à m'apporter des oblations, cela est vanité ; l'encens est pour moi une abomination. Néoméniés, sabbats, convocations... Je ne peux endurer vos jeûnes et vos festivités. Vos néoméniés et vos solennités, mon âme les déteste. Ce que vous faites-là pour moi m'est désagréable et d'un poids encombrant ; je suis fatigué de le supporter. Quand vous étendez les mains, je ferme les yeux devant vous ; vous avez beau multiplier la prière, je n'écoute pas. Vos mains sont pleines de sang » (Is 1, 10-15). Il est vrai que sous cette véhémence pleine de colère, la magnanime parenté d'Abraham est appelée « Princes de Sodome » ; Israël, l' élu auquel est destiné l'héritage, est dit « peuple de Gomorrhe » ; les victimes offertes sont dites irrecevables, les solennités abominables, les jeûnes portant au dégoût et à la lassitude, les yeux portés à se détourner des modes d'invocation, les oreilles à se fermer à la supplication des priants, car « leurs mains sont pleines de sang ». Y a-t-il plus grand poids que cette menace ? Quoi de plus sévère ? Mais voyons de quelle manière Dieu parle dans sa colère.

20. Après ce qui vient d'être dit, voilà ce qui suit : « Vos mains sont pleines de sang. Lavez-vous, purifiez-vous, ôtez de mes yeux la méchanceté de vos âmes. Apprenez à faire le bien, recherchez la justice, libérez l'opprimé, rendez justice à l'orphelin, à la veuve, et puis venez et plaidez, dit le Seigneur ; et quand vos péchés seraient comme l'écarlate, je les blanchirais comme neige ; s'ils ont été rouges comme la pourpre, je les rendrai blancs comme la laine. Si vous le voulez et si vous m'écoutez, vous mangerez les bons produits de la terre. Si vous ne voulez pas, et si vous ne m'écoutez pas, le glaive, lui, vous mangera. La bouche du Seigneur a parlé » (Is 1, 15-20). La bienveillance fait suite à l'effroi. Pour ceux auxquels la punition de la faute est réservée, la bienheureuse confession de la conscience pénitente leur reste encore offerte. En effet, Dieu ne rend pas aussitôt impossible par l'effet de sa colère le retour de quelqu'un, mais il parle, et la peine est encore dissimulée ; ce n'est qu'alors seulement, qu'irrité, il confond (le pécheur qui ne revient pas). Car ceux qui étaient comme l'écarlate et la pourpre, ayant perdu leur teint naturel par leurs mains surabondamment maculées de sang, ceux-là retrouveront la blancheur de la neige et prendront la robe des bienheureux vêtus de blanc. En vérité, cela se trouve conjecturé avec audace dans l'ancien Testament. Et nous voyons encore, dans le nouveau Testament, qu'une telle colère de Dieu doit être comprise comme devant sauver.

21. En effet, à ceux que Jean (Baptiste) impute à crime d'être une « race de vipères » du fait de la malice qu'ils recèlent en eux et qui leur vient de l'impiété de leurs pères, il leur est ainsi parlé afin que, avertis, ils se tournent vers le salut : « Produisez donc un digne fruit de repentir » (Mt 3, 8). Le Seigneur dit aussi lui-même : « Venez à moi vous tous qui peinez sous le fardeau, et moi, je vous soulagerai » (Mt 11, 28). Cependant, à ceux qui « frémissent » contre lui, non seulement lors de sa Passion mais encore après sa Passion, qui, sans s'en tenir à « se liguier ensemble », aspirent à la persécution de l'Église, à la fuite des Apôtres, au massacre des martyrs, Dieu, irrité, leur parle ainsi : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? » Et Saul de lui dire : « Qui es-tu, Seigneur ? » Et le Seigneur de répondre : « Je suis Jésus de Nazareth, celui que tu persécutes » (cf. Ac 9, 4-6). Et lui, tremblant et effrayé de ce qui venait de lui arriver, dit alors : « Seigneur, que veux-tu que je fasse ? » Ainsi, le Seigneur parle-t-il de la sorte, et, dans son irritation, il « trouble » profondément Saul, afin que, à ceux-là mêmes dont la peine est décidée en raison du démérite de leur impiété, la crainte et l'effroi servent d'avertissement pour devoir y mettre fin.

22. Mais le Prophète n'a pas passé sous silence cette prédication essentielle et largement répandue (dans l'Écriture) ; il s'est fait un devoir de parler de colère et d'irritation de Dieu dans le dessein d'une remise en cause. En effet, après avoir dit : « Alors, il leur parle en sa colère, dans sa fureur il les épouvante », il ajoute pour montrer de qui vient cette parole de colère et que ce trouble est par lui enfanté : « Mais moi, j'ai été sacré Roi par Lui, sur Sion sa montagne sainte, annonçant son décret ; le Seigneur m'a dit : 'Tu es mon Fils, moi, aujourd'hui, je t'ai engendré. Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et pour ta possession, les confins de la terre. Tu les régiras avec un sceptre de fer et comme vase de potier, tu les fracasseras » (Ps 2, 6-9). Parlant en étant courroucé et jetant l'effroi par son indignation même, le Prophète tempère néanmoins la manière dont Dieu se met en colère et parle irrité. En effet, d'une part il ne dissimule pas la colère de cette surabondante puissance ; d'autre part, il n'outrepasse pas sa bonté, faisant passer devant elle l'effroi afin que la crainte que Dieu inspire ainsi nous dise de revenir à la piété envers celui dont la puissance était prouvée. « Frémissements », ils sont donc « épouvantés », et vaines se révèlent leurs méditations projetées dès lors qu'ils reconnaissent le Roi, qu'ils entendent le Fils de Dieu, qu'ils le savent possesseur des extrémités de la terre et héritier des nations, lorsqu'ils reconnaissent en lui le droit de devoir régner avec un sceptre de fer et comprennent qu'il peut fracasser les peuples à la manière dont on brise facilement des vases d'argile. Ainsi, irrité, il parle ; indigné, il fait trembler, ne châtiant pas l'impiété commise, mais troublant l'impénitent par l'évocation de l'effroi de sa puissance pour l'amener à la confession de pénitence.

23. D'autre part, bien que par l'esprit de prophétie les hauts faits soient conservés à la mémoire, parce qu'il est habituel que Dieu selon une providence non feinte des événements qui doivent être conservés entende signifier les événements futurs en considération des événements passés, il peut être parfaitement compris que toutes ces choses aient été dites en référence à la personne de l'Unique Engendré, le Fils de Dieu, notre Seigneur Jésus Christ, et que la plus grande infidélité consisterait à donner à ces événements le sens hésitant d'une opinion équivoque, même s'il est montré par les évangiles et les enseignements des Apôtres, que ces faits qui devaient être conservés et prêchés, n'avaient pas été prophétisés antérieurement, alors qu'une faute d'interprétation - et non la moindre -, se levait surtout chez les ignorants et les simples à propos de ce qui est dit : « Moi, aujourd'hui, je t'ai engendré ». En effet, puisque l'Unique Engendré Fils de Dieu demeure avant les temps, il ne convient pas et cela ne concorde pas avec les Écritures de comprendre cette parole comme s'il devait être engendré en un jour du temps, vu que chaque jour se trouve placé dans le temps. Car les temps, selon la connaissance prescrite pour nous par Moïse, sont mesurés par leur mouvement et leur cours depuis l'origine des siècles en référence à une loi établie puisqu'ils sont divisés en moments, heures, mois, années qui, par succession, reviennent sans cesse - et le temps est institué à partir du temps - : le mutuel relais des temps engendre et clôt tous les temps. A cause de cela, le jour est dans le temps, jour par lequel le temps universel ébauché cesse, et cessant, il commence à nouveau. À la vérité, l'Unique Engendré, le fils de Dieu, comme Verbe de Dieu, est ainsi le Dieu-Verbe ; non pas comme dépendant du temps, mais avant le temps ; non pas en quelque chose, mais avant toute chose. En effet, il était lorsque les temps ont été faits, vu que c'est lui qui les fera. Il était donc toujours, sans discontinuité. Car il n'est pas défini dans le temps et n'est pas soumis au nombre ; mais par lui, origine de tous les êtres, toute chose peut être dite « exister ». Lui-même, par l'origine de son infinie éternité, comme engendré depuis l'éternité, continue d'être. Ainsi

donc, les paroles prophétiques qui disent : « Moi, aujourd'hui, je t'ai engendré », peuvent être saisies - l'autorité évangélique et apostolique nous étant offerte -, pour que nous comprenions ces paroles ou bien venant du prophète en vue de l'Apôtre, ou bien de l'Apôtre venant du prophète. Mais c'est la même règle qui doit être tenue : celle des écrits évangéliques. C'est la règle d'interprétation du psaume.

24. Il y a donc d'abord ceci : « Mais moi, j'ai été sacré roi par lui, sur Sion, sa sainte montagne ». Et je ne pense pas qu'il soit sage de contester que le Christ soit roi, puisque le larron confesse ce fait du Christ Roi lors de la Passion et de la croix : « Souviens-toi de moi, Seigneur, lorsque tu viendras dans ton Royaume » (Lc 23, 42). Mais la confession du larron déclarant publiquement que le Christ est Roi ne serait pas un fondement suffisant. Les Mages, qui viendront l'adorer, l'attestent encore lorsqu'ils interrogent : « Où se trouve le Roi des juifs, celui qui vient de naître ? » (Mt 2, 2). En témoigne aussi Pilate, interrogeant Jésus : « Tu es le Roi des Juifs ? » (Mt 27, 11). Le Seigneur le déclare lui-même en répondant : « Tu l'as dit » (ibid.). Interrogé, il ne nie pas qu'il est roi, pas plus qu'il ne nie être glorifié en devant être humilié jusqu'à la mort. Comme la confession n'existe pas sans une réponse à la question posée, de même, sans dévoiler qu'il est le fondateur de son état royal, il ne refuse pas de dire la vérité à celui qui l'interroge.

25. Mais il ne suffit pas d'avoir répondu qu'il est Roi ; il nous faut encore entendre une réponse à cela : quel est donc celui-ci qui est roi ? Le Grand-Prêtre interroge Jésus sous le sceau du serment, disant : « Je t'adjure par le Dieu vivant de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu » (Mt 26, 63). Jésus lui dit : « Tu l'as dit » (ibid. v.64). Une fois encore, l'interrogation n'est pas rejetée, mais l'abus de paroles et la glorification de soi dans une proclamation spontanée est évitée. Pour autant, la vérité recherchée n'est pas niée. Ainsi, la réserve dans l'humilité et la confession de la vérité sont associées pour que soit réalisé et le devoir de répondre, et la prise de connaissance à partir du questionnement. Mais est attendu celui qui apportera enfin un accroissement à cette réponse : que le Christ est le Fils de Dieu. Assurément, ce qui suit va le dire : « Tu l'as dit ? En vérité je vous le dis, désormais vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la Puissance et venant sur les nuées du ciel » (Mt 26, 64 ; cf. Dn 7, 13). Celui qui est le Fils de l'homme, c'est lui-même qui est le Fils de Dieu : la noblesse de la nature (divine) ne dépérit pas dans l'assomption du Fils de l'homme. Ce n'est pas en effet pour cette raison qu'il n'est pas le Fils de Dieu pour être le Fils de l'homme. Ce n'est pas en effet avec la descente de la divinité que se réalise un accroissement d'humilité, ni par l'union conjointe à la faiblesse qu'est enlevé l'affront fait à la Puissance, car lorsque la faiblesse est reçue avec honneur, elle est gratifiée de puissance. Car le Fils de l'homme qui s'est assis à la droite de Dieu est contemplé « venant sur les nuées du ciel ». Par cette parole, la prophétie est consommée, elle par qui il est dit : « Le Seigneur (Dieu) a dit à mon Seigneur (le Messie) : Sièges à ma droite jusqu'à ce que je place tes ennemis comme un escabeau sous tes pieds » (Ps 109, 1).

26. Donc, ce Roi constitué tel sur la sainte montagne de Dieu, annonce par avance ce que le Seigneur lui attribuera, non pas assurément sur cette montagne d'une cité ruinée - à savoir cette Jérusalem pleurée par beaucoup, homicide et parricide -, mais Roi de cette Jérusalem céleste (cf. Ga 4, 26 ; Mt 5, 35), qui est notre mère : la cité du grand roi (cf. Ps 47, 3) dont - comme je le pense -, ceux qui se relèvent après le passage par la Passion du Seigneur l'habitent aujourd'hui. C'est

pourquoi, l'ordre du Seigneur annonce que ce Roi sera constitué tel pour que, lorsqu'il viendra sur les nuées du ciel, ceux qui frémissaient et se rassemblaient ensemble contre lui, se souviennent, et pour que, par la connaissance du divin avènement, ils se repentent, troublés et confondus au sujet de l'outrage imposé à ce corps d'humilité dont ils se seront moqués.

27. Cependant, l'enseignement évangélique de la prophétie maintient sa règle d'interprétation. En effet, dans cet écrit prophétique l'un et l'autre rapport est contenu, à savoir la raison de ce qui est dit ici : « Mais moi, je suis constitué roi par lui, sur Sion, sa sainte montagne ; j'annonce son décret. Le Seigneur m'a dit : 'Tu es mon Fils, moi aujourd'hui, je t'ai engendré' » (Ps 2, 6-7). Car, quand il dit : « Désormais vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de la Puissance » (Mt, 26, 24), c'est le temps où le Fils de l'homme - qui est le Christ et le Fils de Dieu -, montre qu'il était digne de la session à la droite de Dieu, en sorte que celui qui était auparavant Fils de Dieu était aussi Fils de l'homme ; ce qui le constitue alors Fils de l'homme est en vue d'atteindre la perfection de Fils de Dieu, C'est-à-dire qu'il serait engendré pour reprendre la gloire de son éternité et en communiquer la bienveillance à son corps par la puissance de la résurrection, gloire que, dans son corps, il redemandait à son Père. En effet, celui qui était dans la forme de Dieu (Ph 2, 6), recevrait la forme d'esclave. Il la redemande avec chaleur cette gloire de Dieu pour cette forme d'esclave alors assumée et dans laquelle il demeurait : « Père glorifie-moi auprès de toi, de cette gloire que j'avais auprès de toi avant que le monde fût » (Jn 17, 5). Il ne demande pas une nouveauté ; il ne désire pas quelque chose d'étranger à son être : être tel, c'est ainsi qu'il fut, et c'est ce qu'il demande ; mais demander dans la prière d'être ce qu'il était auparavant, c'est demander d'être enfanté à ce qui fut sien. C'est qu'il n'était pas alors tout entier le même, et c'est pour qu'il le fût qu'il priait. Mais ce qu'il demandait c'était bien de devenir tout entier ce qu'il avait été, non pas autre chose. Et comme il devient ce qu'il fut, et que ce qu'il n'était pas est futur, il naissait à ce qu'il avait été et à ce que tout entier il n'était pas, né en une sorte de nouveau commencement. C'est donc cela le jour de sa résurrection, jour où il devait assumer la gloire par laquelle il naîtrait à ce qu'il était avant le temps. Mais naissant à ce qu'il fut avant le temps, ce qui est né dans le temps est néanmoins ce qu'il n'était pas. C'est pourquoi le Fils de l'homme devait être vu désormais siégeant à la droite de la Puissance (Mt 26, 64), car la nature de la chair, glorifiée après la résurrection, serait entraînée dans une croissance en gloire lorsque le Fils de l'homme, siégeant avec le Père, la corruption de la chair étant absorbée dans l'immortalité, naîtrait Fils de Dieu comme vivant désormais et ne devant plus mourir.

28. Cependant, le bienheureux Apôtre Paul tient cette nouvelle génération dans le temps de la naissance (du Fils de l'homme) comme distincte, et il en donne une signification subdivisée (sous deux registres sémantiques). En effet, alors qu'il avait dit au sujet de cette bienheureuse nativité nullement circonscrite ni relative au temps : « Premier-né de toute créature, car en lui toutes choses ont été créées aux cieux et sur la terre, les êtres visibles et invisibles » (Col 1, 15-16), il rappelle encore que le Premier-né est aussi Premier-né par sa résurrection d'entre les morts, disant ensuite : « Premier-né d'entre les morts, afin qu'il ait lui-même la primauté en toutes choses » (Col 1, 18). Il est né, en effet, à ce qu'il n'était pas, tandis qu'il deviendrait ce qu'il avait été. Il est ainsi Premier-né d'entre les morts, lui qui était Premier-né de la créature, à savoir Premier-né d'entre les morts, afin de demeurer Premier-né de la créature. Le même en effet est Premier-né d'entre les morts qui était Premier-né de la créature.

29. Il n'est pas autre maintenant qu'il ne fût auparavant quoiqu'il ait été lui-même autre à partir d'un autre, mais ce qu'il est d'un autre, il le fut aussi en cela même comme autre ; d'où son existence antérieure et sa renaissance comme autre. Car celui qui est né de la Vierge est homme, et il était cependant alors Fils de Dieu ; mais celui qui est Fils de l'homme, c'est le même qui était Fils de Dieu, né cependant de nouveau du baptême et alors Fils de Dieu, de sorte que, en sa personne même (de Fils de Dieu) et en un autre (comme Fils de l'homme), il naquît. Il est cependant écrit, que lorsqu'il remonta de l'eau (une voix se fit entendre) : « Tu es mon Fils, moi, aujourd'hui, je t'ai engendré » (Lc 3, 22). Mais, selon la génération de l'homme renaissant alors, c'est aussi le même qui renaîtrait de Dieu comme Fils parfait afin qu'ainsi soit mis sur le même pied dans le baptême et le Fils de l'homme et le Fils de Dieu.

30. Mais en réalité, ce qui suit : « Tu es mon Fils, moi aujourd'hui je t'ai engendré », ne se rapporte pas à l'enfantement de la Vierge ni à la génération par l'ablution baptismale, mais l'autorité apostolique le met en rapport avec le 'Premier-né d'entre les morts'. En effet, dans le livre des Actes des Apôtres, il est ainsi affirmé : "Et nous, nous vous annonçons la Bonne Nouvelle qui est la Promesse faite à nos Pères ; Dieu l'a accomplie pour nous leurs enfants : il a ressuscité Jésus. Ainsi est-il écrit au psaume premier : 'Tu es mon Fils, moi, aujourd'hui, je t'ai engendré', lorsque Dieu l'a ressuscité d'entre les morts pour qu'il ne retourne plus à la corruption (cf. Ac 13, 32-34). Donc, selon l'Apôtre, cette voix de Dieu le Père se manifeste au jour de la Résurrection. Eh bien, nous voyons que les évangélistes enseignent aussi semblable interprétation. En effet, dans son état de ressuscité, le Seigneur utilise de semblables paroles à l'adresse des apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit » (Mt 28, 19). De fait, ressuscitant, toute justice lui échoit au ciel et sur terre ; et par les mots 'm'est donnée', il indique qu'il avait sollicité ce qu'il a obtenu.

31. La suite du psaume porte en effet : « Demande-moi, et je te donnerai les nations en héritage, et en ta possession les confins de la terre » (v. 8). Il reçoit donc en héritage les nations qu'il avait sollicitées. Il le sollicite en effet lorsqu'il dit : « Père, l'heure est venue, glorifie ton Fils afin que ton Fils te glorifie. Ainsi, comme tu lui as donné pouvoir sur toute chair pour qu'à tout ce que tu lui as donné, il donne à ceux-là la vie éternelle » (Jn 17, 1-2). Et encore : « Ce n'est pas pour ceux-là seulement que je prie, mais aussi pour ceux qui, par leur parole, croiront en moi » (Jn 17, 20).

Donc, puisque c'est afin qu'il donne la vie éternelle à toute chair et que toutes les nations ayant reçu baptême et enseignement de la foi soient régénérées dans la vie, cet héritage qui est sien ce n'est pas que les nations soient remises à la domination des anges, selon le divin chant de Moïse, ni qu'elles soient réparties selon le nombre des fils d'Israël (cf. Dt 32, 8), mais qu'elles soient reçues dans la famille du Seigneur et remises à l'ensemble des familiers de Dieu, transférées d'une manière de vivre injuste, pécheresse et perverse sous la coupe des princes régnants, dans le Règne éternel et divin. De plus, il ne s'agit pas seulement d'une portion de l'Israël du Seigneur, ni d'une étendue restreinte de son héritage en Jacob, mais de toutes les nations antérieurement divisées et réparties selon le nombre des anges, constituant maintenant un seul peuple de Dieu et cette universalité de

toutes les nations dans l'unité. Cet héritage est éternel ; il est celui de cet Héritier Éternel, Premier-né d'entre les morts, recevant l'héritage de tous ceux qui ressusciteront d'entre les morts.

32. Quant à ce qui suit : « Et pour possession tu auras les extrémités de la terre » (v.8), cela ne doit pas être considéré comme une répétition de la parole déjà dite, comme si la seule possession qui lui est donnée consistait dans les terres des habitants des nations. Il n'est pas dit en effet : « Et ta possession » s'étendra jusqu'aux extrémités de la terre, mais cette possession consistera dans « les confins de la terre » eux-mêmes. Ce qui est borné diffère de ce qui borne. Ce n'est pas la même chose d'être limité et de limiter ; elle n'est pas univoque la manière de s'approprier un pouvoir et celle de le tempérer : autre la manière intérieure de recevoir, autre celle qui de l'extérieur mène les choses avec modération par une sorte de détour qui est sien et une interposition de bornes. En effet, ce n'est pas ainsi que la terre est plongée dans la profondeur, soit qu'elle s'étende en largeur, soit qu'elle s'élève en hauteur, en sorte que de toutes parts, mais différemment, elle soit entourée ou bien par un obstacle de la nature répandu autour d'elle, ou bien par un obstacle qui la met à ses pieds. En effet, l'abîme immense qui plonge ses racines dans l'étendue infinie des régions infernales la soutient, et le souffle des vents de l'atmosphère supérieure qui l'entourent la couvre de son ombre et l'investit. Mais qu'elle soit en elle-même suspendue dans l'abîme, le prophète en témoigne, disant : "Lui-même (le Seigneur Dieu) l'a fondée sur les mers et sur les fleuves l'a fixée (Ps 23, 2) ; et encore : « Le Seigneur a affermi la terre sur les eaux » (Ps 135, 6). Cette immensité répandue dans l'univers et quasi infinie, l'Écriture a l'habitude de la nommer « abîme ». Ainsi, Jonas, à l'intérieur du monstre marin, dit en priant : « L'immense abîme m'a entouré de toutes parts » (Jo 2, 6). En vérité, cette immensité infinie qui, selon la spécificité du mot est entendue comme signifiée par le terme « abîme », est circonscrite par la puissance spirituelle de la divine substance, selon ce que dit l'Apôtre : « Car tout est en lui et par lui ; à lui la gloire dans les siècles des siècles » (Ro 11, 36).

Nous sommes renseignés par l'Apocalypse du bienheureux Jean sur le fait que de nombreux étrangers sont de cette région infernale et de ce vaste abîme sans fond lorsqu'il dit que nul, ni au ciel, ni sur la terre, ni sous la terre n'est reconnu digne d'ouvrir le Livre scellé (cf. Ap 5, 3-4). Assurément, il ne faut pas le comprendre comme signifiant le séjour des morts et de ceux qui sont ensevelis sur la terre - alors qu'il est montré que la troisième demeure ne se trouve pas à l'intérieur de la terre mais au-dessous de la terre et ne concerne pas ceux qui sont morts mais ceux qui vivent quelque chose en eux-mêmes de ce que l'auteur du livre de (l'Apocalypse) a désignés. Donc, lorsque la possession de la terre est donnée au Seigneur, ce n'est pas tant la terre qui lui est donnée que ceux auxquels la terre est assignée. Il reçoit les extrémités de la terre par lesquelles la terre elle-même est déterminée dans ses limites.

33. Le bienheureux Apôtre Paul, par la bouche de qui le Christ s'exprime, parle du mystère plénier de cette réalité. Il expose ce mystère en disant : « Lui qui était dans la forme de Dieu, n'a pas retenu comme une proie à ravir son égalité avec Dieu, mais il se vida de lui-même, prenant la forme de l'esclave ; ayant été reconnu comme un homme en en prenant la manière d'être, il s'humilia comme homme, se faisant obéissant jusqu'à la mort et la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au

ciel, sur terre, et aux enfers, et que toute langue proclame de Jésus-Christ qu'il est Seigneur dans la gloire de Dieu le Père » (Ph 2, 6-11). C'est pourquoi, demeurant dans la forme de Dieu, il prit la forme de l'esclave, à savoir homme né de Dieu, et, après la mort sur la croix, il fut exalté, recevant le nom qui est au-dessus de tout nom. En Dieu, en effet, parce qu'il n'y a pas d'autre nom au-delà de Dieu, il lui fut donné ce nom, et il fut élevé auprès de celui auquel il demandait d'être ce qu'il avait été auparavant. En effet, demeurant dans la forme de Dieu, il aura revêtu la forme de l'esclave. Ensuite, recevant en possession les confins de la terre, c'est-à-dire que pour qu'effectivement soit réalisé qu'« au nom de Jésus tout genou fléchisse, au ciel, sur terre, et aux enfers, et que toute langue proclame que Jésus est Seigneur dans la gloire du Père » (Ph 2, 11), lui sont donnés non seulement la terre mais le ciel même et l'abîme infernal, et, par cette terre, ceux qu'elle enferme. Et « aujourd'hui engendré » dans la gloire de Dieu le Père, il est né, c'est-à-dire que, tout en se maintenant dans la forme de Dieu qu'il détenait auparavant, l'assomption de la forme de serviteur rendait honneur à cette forme servile en récompense de sa mort. Il se produisit donc une naissance nouvelle quoique non-inusitée, lorsque, pour retrouver la gloire du Père, celui qui, à partir de la forme de Dieu était découvert dans la forme du serviteur, naîtrait « Premier-né d'entre les morts » (Col 1, 18).

34. Ensuite, le texte se poursuit : « Tu les broieras avec un sceptre de fer, comme vase de potier tu les fracasseras » (v.9). Beaucoup, qu'ils soient de ceux aux opinions malsaines, ou de ceux qui ignoraient la puissance et propriété spécifiques des paroles divines, ont pensé que ce verset 9 du psaume s'opposait à la bonté de Dieu, de sorte que ces nations que le Fils de Dieu avait demandées avec instance à posséder et qu'il avait reçues en héritage, voilà qu'il les régissait « avec un sceptre de fer » et les fracassait maintenant « comme vase d'argile ». Ce n'est pas en effet la marque de quelqu'un de bon que de donner et de recevoir avec l'intention de ruiner ; et celui qui préfère la pénitence des pécheurs à leur mort n'a pas à être jugé selon la manifestation de sa nature qui serait à faire s'il brise avec une verge de fer ceux qu'il exige qu'on lui donne en héritage.

35. De peur que quelque lieu de présomption impie et téméraire ne s'ouvre là, il convient d'abord de connaître les spécificités mêmes des paroles traduites dans la langue latine. En effet, ce qui se traduit pour nous : « Tu les régiras avec un sceptre de fer », ce terme « régiras » n'est pas en lui-même de teneur tyrannique et injuste, mais il indique une conduite rationnelle suscitée par un jugement de modération et d'équité, alors que la spécificité du terme grec rapporte, de la part de celui qui régite, un mouvement de l'âme plus modéré. Ce qui pour nous se lit : « Tu les régiras », se traduit pour les grecs : « Tu les feras paître », c'est-à-dire que tu les régiras pastoralement, à savoir que le soin de devoir les régir procédera d'un mouvement affectueux de l'âme du pasteur. Il est lui-même le Bon Pasteur en effet, celui dont nous sommes les brebis (cf. Jn 10, 11) et pour lesquelles il a déposé sa vie. Cependant, de peur que nous n'interprétions le « sceptre de fer » dans le sens d'un droit tyrannique, le sens propre du sceptre devra être trouvé à partir du nouveau et de l'ancien Testaments.

36. Le Bienheureux Paul écrivant aux Corinthiens les appelait par une exhortation appropriée et utile à la pénitence du fait de leurs nombreux péchés ; il leur dit : « Que préférez-vous ? Que je vienne chez vous avec des verges, ou bien avec charité et en esprit de douceur ? » (1 Co 4, 21). Est-

ce que l'autorité du Prétoire était donnée à Paul pour qu'il menace de verges et qu'avec une charge de licteur il se rende présent à l'Église du Christ ? Ce n'est absolument pas ce que l'on doit penser. Mais parce que toute parole de Dieu nous retire de l'erreur en nous tournant vers la vérité, parole par laquelle nous sommes conduits, sous la menace et l'effroi causé par le juge, sur le chemin d'une vie sainte et innocente, elle est appelée « verge » en tant que moyen par lequel nous sommes corrigés afin de revenir à la discipline d'une crainte divine par l'avertissement d'un maître provident qui use d'une judicieuse modération. À ceux qu'il exhortait, le bienheureux Apôtre laisse le choix du conditionnement de sa venue : préfèrent-ils le voir se présenter en usant de la sévérité de la doctrine et de reproches, ou bien dans l'esprit de douceur ? Sans se départir de la modération, l'une et l'autre attitude était nécessaire pour que l'exhortation parvienne aux obéissants sous le mode d'une plus grande douceur, mais qu'aux arrogants ce leur soit un avertissement plus sévère. Ce qui est sûr, c'est que cela est conjecturé à partir de l'autorité du Nouveau Testament.

37. Cependant, cet enseignement sur ce qui est appelé le « sceptre » (uirga) est connu de l'ancien Testament. Il est dit : « C'est un sceptre de droiture que ton sceptre royal » (Ps 44, 7), car c'est la droiture d'un sceptre que d'être conduit par l'enseignement (de la foi) sur un chemin d'équité et d'utilité ; quant au « sceptre du règne », cela induit la nécessité pour cette même doctrine d'être un enseignement royal ; mais nous recevons du Seigneur lui-même la prédication sur le dit « sceptre » dans sa justesse et son utilité, lorsqu'il dit par Isaïe : « Un rameau [3]sortira de la souche de Jessé » (Is 11, 1). Et nul ne jugera à propos d'entendre le nom de « sceptre » dans un sens tyrannique et sévère. Et la parole prophétique poursuit : « Un rejeton (une fleur) poussera de cette racine, et l'Esprit de Dieu reposera sur lui » (Is 11, 1-2), pour que la suavité de la fleur estompe la sévérité du sceptre lorsque l'effroi de l'enseignement s'approche de chacun pour nous conduire à la parfaite béatitude. Ainsi, dans l'expression : « un sceptre régira les nations qui lui sont données », il n'y a rien de corruptible, de caduque, d'éphémère, mais ce sceptre sera de fer, c'est-à-dire plein de force, par la solidité très ferme de sa nature.

38. Donc, par ce « sceptre de fer », il régira, mais aussi brisera et broiera ; en effet, cela est encore plus exprimé par le caractère propre des mots grecs, selon les soixante-dix traducteurs du texte hébreu en grec. Il est ainsi écrit : « Comme vase d'argile tu les fracasseras ». Mais qu'il les broie ou qu'il les fracasse, ce n'est pas pour cette raison qu'il convient, je pense, qu'il les ait demandées en héritage en sorte qu'il broie et fracasse pour perdre et anéantir ; car pour lui, un cœur contrit est le meilleur sacrifice (cf. Ps 50, 19). Donc cette contrition et cette déchirure du cœur est celle qui met en pièces en nous les voluptés corporelles et prend l'avantage sur les vices du siècle ; elles nous rendent dignes du fait de la considération du Seigneur, selon le dire du prophète : "Dieu n'a point de mépris pour le cœur contrit et humilié. En comparaison avec le bris des vases d'argile, quelle solution se communique à l'intelligence pour en percevoir le sens ? En effet, ce n'est pas sans cause qu'il brise comme vase de potier et régite d'un sceptre de fer ceux qu'il avait demandés en héritage, à moins que, par l'exemple des deux termes de la comparaison, il soit montré que la cause d'une condamnation à une fragmentation de ce genre est appelée à faire grandir vers sa restauration le vase brisé.

39. Le Seigneur nous enseigne par Jérémie, le prophète, quelle est la nature de notre brisure en tant que vase d'argile venant de Dieu : « Debout, descends à la maison du potier, et là, tu entendras mes paroles. Je descendis à la maison du potier, et voici qu'il travaillait au tour ; le vase qu'il faisait entre ses mains se brisa ; de nouveau, il refit lui-même un autre vase selon qu'il lui plaisait de le faire. Et la Parole du Seigneur m'advint en ces termes : »Ne puis-je pas faire de vous comme ce potier vis-à-vis de ce vase, Maison d'Israël ?« . Oui, comme la glaise dans la main du potier, ainsi êtes-vous entre mes mains. Tantôt je parle à propos d'une nation ou d'un royaume, leur disant que je les frapperai et les anéantirai ; si ces gens se convertissent de leur mauvaise conduite, je me repentirais du mal que j'avais pensé leur faire. Tantôt je parle à l'adresse d'une nation et d'un royaume afin de les réédifier et de les replanter à nouveau. Mais ils font le mal devant moi, et n'écoutent pas ma voix. Je me repentirai donc du bien que j'avais pensé leur faire » (Jr 18, 1-10).

Ainsi, que tu demandes et obtiennes les nations de son héritage, Dieu frappe et brise afin de réformer. Il brise en effet en toutes choses toutes les cupidités insatiables, les lascivités séduisantes, les colères bouillonnantes, les superstitions sans consistance, les enflures disproportionnées et les opinions impies. Mais il nous réforme dans le sens d'un usage raisonnable de la vie en méprisant l'argent, nous rendant à la vie par le passage du luxe à la pudeur, de la colère à la modération, nous rendant l'accès au vrai par la science, à la communion par la manière de vivre et par les devoirs religieux, lorsque par la conduite tirée de la doctrine et l'effroi suscité par la perspective du jugement, dans ces vertus énoncées plus haut, il nous reconstitue après le rejet des vices. Il ne dit pas en effet : « Comme le potier, je briserai le vase », de peur que par un morceau témoin le vase ne soit jugé irréformable. Mais il parle de « vase de potier » (v. 9b), de ce vase qui sera fait du labeur de l'artisan, afin que, selon ce lumineux exemple, la réparation de ce même vase brisé puisse être prompte par la volonté même de l'artisan.

40. Mais le vase de substance non rationnelle peut, dans un autre rapport de compréhension, être adapté à l'explication rationnelle du fonctionnement de la volonté humaine. Par les vices qui leur sont propres, les hommes tombent ; mais s'ils se repentent de les avoir commis, s'ils les abandonnent, Dieu lui-même, qui avait prévu de soumettre à la peine ceux qui se trouvent dans cette situation, s'en repend - non que ce mouvement de pensée propre à la nature humaine se trouve en Dieu -, parce que le repentir des actes est pour les hommes la démarche effective de ceux qui veulent s'amender ; mais Dieu fait aussi mention de sa pénitence à infliger en vue d'un châtement parce que les impies cessent de mériter ce châtement du fait qu'ils cessent d'être impies. Donc, de même que le vase est promptement renvoyé à celui-là même qui veut en remodeler la forme, ainsi, après la disgrâce de ceux qui ont voulu s'ériger en maître par l'enseignement de leur propre doctrine, il est facile à Dieu de réparer leur état les faisant passer de l'impiété à la piété.

41. Pourtant le « comme vase de potier » ne doit pas conduire à l'ignorance de la déchirure de ces corps, tandis que, dissolus, ils se sont déchirés par leur chute dans la mort, tandis que la restauration est apportée de la volonté même de l'artisan (potier). Ce que l'une ou l'autre parole prophétique a signifié, apparaît bien de la même teneur. En effet, ce discours montre bien que lorsqu'une pénitence utile est pratiquée par ceux qui agissaient mal auparavant, elle est opportune. Et ce discours enseigne qu'il se réalise comme un rétablissement nouveau dans la vertu pour ceux qui,

auparavant, étaient emportés hors d’eux-mêmes par les vices corporels inhérents à cette vie, tandis que la colère de Dieu consécutive à la faute cesse de s’exercer en eux. Et bien que la parabole du potier apporte du sens, lorsqu’il est dit cependant au sujet de ce même potier : « et lui-même refit un autre vase selon qu’il lui plaisait de le faire » (Jr 18, 4), cette parole est à comprendre comme devant signifier que, selon la volonté de Dieu, le rétablissement des corps de ceux qui ressuscitent est futur. En effet, comme il lui plaît à lui, le potier, et comme cela est digne à son regard, il réparera ce qui a été brisé, non pas à partir de quelque chose d’autre, mais de l’ancienne substance ; à cette même matière d’origine, apportant à sa forme les décorations qui lui plaisent, de telle sorte que la résurrection en gloire dans l’incorruptibilité des corps corruptibles ne fasse pas périr de mort la nature, mais la transforme en une manière d’être de qualité nouvelle. Ce n’est pas en effet un autre corps, même s’il ressuscite sous une autre forme ; comme dit l’Apôtre : « Ce que l’on sème dans la corruption, ressuscite dans l’incorruptibilité ; on le sème dans l’ignominie, il ressuscite en gloire ; on le sème dans la faiblesse, il ressuscite en puissance ; on sème un corps animal, il ressuscite spirituel » (cf. 1 Co 15, 42). Il s’opère donc une transformation, mais sans qu’il soit procédé à une élimination. Et lorsque ce qui fut, ressurgit en ce qui ne fut pas auparavant, l’origine n’est pas évacuée, mais il s’opère une croissance dans l’honneur (cf. De Trin. II, 25). C’est pourquoi nous nous réjouissons d’être fracassés « comme vase de potier », soit maintenant, soit alors, afin que, maintenant, à la manière du « vase de potier », morts avec le Seigneur et ensevelis avec lui dans le baptême, nous marchions en nouveauté de vie, et que nous renaissions dans l’homme nouveau du Christ, ayant déposé l’ancien ; et qu’alors, par ce progrès en nouveauté de vie bienheureuse, nous soyons reformés selon la forme de la restauration renouvelée qui plaît à Dieu.

42. Le Prophète n’est pas ignorant de « Celui-qui-est-bon » ; après ce qu’il vient de dire, il lance une exhortation en disant : « Et maintenant, Rois, comprenez, instruisez-vous juges de la terre. Servez le Seigneur avec crainte, et bondissez pour lui en tremblant. Étreignez l’obéissance à la Loi de Dieu de peur que le Seigneur ne s’irrite et que vous ne vous écartiez du chemin de justice. Car sa colère en un instant s’enflamme. Bienheureux ceux qui se confient en Lui » (Ps 2, 10-12).

Cette présentation ordonnée de la doctrine est extrêmement utile pour que l’enseignement auquel nous sommes exhortés, apporte aux destinataires la béatitude qui leur est présentée ; car il est bien difficile à un esprit et à une espérance de tendre vers une doctrine non connue. Voulant donc exhorter vivement notre intelligence à propos de ces rois dont il a parlé plus haut, le Prophète a rappelé auparavant la noblesse de cette capacité même de compréhension, en disant : « Et maintenant, Rois, comprenez », à savoir qu’il est par là démontré que sont ‘rois’ ceux qui sont en mesure de comprendre. Mais il nous faut chercher qui sont ces rois que le Prophète exhorte si vivement par cette interpellation prophétique, de peur que quelqu’un ne comprenne que par le terme de ‘rois’ sont ainsi désignés ceux-là qui exercent la royauté dans sa réalité corporelle de maintenant, dans le ministère des guerres, et la crainte des nations. Pourtant, il ne s’agit pas là non plus de ceux qui sont rois éternels et bienheureux auprès de Dieu, car assurément ces premiers qui ont failli aux commandements de Dieu sont assignés par le diable à régner, lui-même ayant dit lorsqu’il tenta le Seigneur « après l’avoir conduit sur une haute montagne, il lui montra tous les royaumes de la terre en un instant : ‘Je te donnerai cette puissance et la gloire de ces royaumes, car ils m’appartiennent’ » (cf. Mt 4, 8-9 et Lc 4, 6). Mais les évangiles nous présentent d’autres rois, à savoir ceux en qui le Royaume de Dieu s’est approché, et ceux qui ont soumis le péché régnant en eux, qui ayant soumis

l'universelle excitation des vices sont rois par la maîtrise de leur propre corps ; en effet, il en est bien ainsi : en nous, se trouve le Royaume de Dieu (cf. De Trin XI, 39). Ainsi, si le Christ règne en nous, alors par lui nous régnons « en nous-mêmes », par le droit inhérent aux seigneurs, selon ce qui est dit : « Le Royaume de Dieu ne vient pas lorsque, par l'observation, les gens disent : 'le voici' ; 'il est là'. En effet, le Royaume de Dieu est à l'intérieur de vous-mêmes (cf. Lc 17, 20-21). De ce Règne, le bienheureux Apôtre en fait mémoire lorsqu'il écrit aux Corinthiens : « Sans nous, vous êtes déjà devenus rois ; oh ! Que n'êtes-vous devenus rois pour que nous aussi nous devenions rois avec vous ! » (1 Co 4, 8). C'est pourquoi, ce Règne de Dieu se trouve là où le péché est vaincu, où la mort est défaite, où l'ennemi ne règne plus : « La mort en effet a régné d'Adam à Moïse » (Ro 5, 14). Et l'Apôtre dit en conséquence : « Que dès lors le péché ne règne plus en vous ! » (Ro 6, 12). Par ce Règne de Dieu, le règne du péché est dissous et pour les rois que nous sommes déjà nous-mêmes par la subversion du règne adverse, ce Règne de Dieu adviendra pour nous, lorsque, ayant écrasé du talon tous nos vices, la souillure de la faiblesse corporelle sera engloutie.

43. C'est pourquoi le prophète exhorte vivement ces rois à connaître que des « rois ont rugi contre le Seigneur et contre son Christ », et que « des peuples ont médité de vains projets » (Ps 2, 1) ; qu'ils comprennent aussi que, des cieux, le Seigneur se rie d'eux, et qu'il leur parle dans sa colère ; que Lui est établi Roi sur Sion, sa Montagne Sainte ; qu'il est l'annonciateur des préceptes de Dieu le Père ; qu'ils le connaissent, Lui, le Seigneur, comme étant l'Engendré en tant que Fils. Qu'ils connaissent aussi ce temps où, Celui qui a fait les temps, fut engendré dans le temps ; qu'ils le connaissent ainsi, dis-je, Lui qui, en ce temps-là a demandé l'héritage des nations et la possession des confins de la terre (cf. Ps 2, 8). Qu'ils n'ignorent pas davantage que, par le sceptre de fer avec lequel il les régit, il les fracasse à la manière de vases de potier (v. 9). En effet, pénétrant l'intelligence de ces choses, qu'ils les comprennent comme le sacrement plénier de la divine volonté. Et puisque, par l'obéissance aux commandements, ils sont les héritiers de Dieu le Père, ils seront cohéritiers de Notre Seigneur Jésus-Christ (cf. Ro 8, 17) du fait qu'ils sont cohéritiers d'un règne éternel. Il est donc nécessaire qu'ils réalisent qu'ils sont 'rois'.

44. Ainsi découle-t-il des témoignages des évangiles et de l'Apôtre, à propos des rois, que nous devons connaître qui sont ces « juges de la terre » (v.9) ; il convient d'être renseignés sur eux à l'égal des 'rois', surtout quand le psalmiste nomme 'rois' des personnes, sans adjonction d'un règne quelconque, voulant enseigner qu'il s'agit là de ceux qui, 'rois', le sont en eux-mêmes ; et c'est pourquoi il les dit « juges de la terre ». Faire une différence entre le juge et le roi, nous savons le faire selon l'usage courant d'une habitude terrestre puisque ce n'est pas la même chose de régner ou de juger : le règne implique une domination, alors que le jugement repose sur une manière d'être équitable. Ce sont donc les saints que l'on doit comprendre comme étant les « juges de la terre », eux dont la foi et la vie sont un jugement rendu aux infidèles et aux injustes. Cela, le Seigneur le montre dans les évangiles lorsqu'il dit : « Les hommes de Ninive se dresseront lors du jugement avec cette génération, et ils la condamneront, car ils se sont convertis à la prédication de Jonas ; et il y a ici plus que Jonas. La Reine du Midi se lèvera lors du jugement avec cette génération, et elle la condamnera, car elle vint des extrémités de la terre pour écouter la sagesse de Salomon ; et il y a ici plus que Salomon » (Mt 12, 41-42). Tels seront les juges de la terre dont le rapport à la foi et à la crainte envers Dieu est une condamnation pour les impénitents et pour les impies. En effet, si à l'accueil de la prédication de Jonas, la pénitence des Ninivites a porté du fruit, il s'en suit

nécessairement que cette pénitence sous mode d'obéissance, juge l'impatience des insolents. De plus, la Reine du Midi, étrangère venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse tant désirée de Salomon, ne blâmera-t-elle pas, à leur écoute, l'infidélité et la négligence des assistants, quoique le jugement très supérieur de Salomon sur la désobéissance et le refus d'écouter, s'augmentera d'autant du fait de la présence de Jonas, le Christ, l'Auteur même du jugement ? Il est très vrai cependant que l'Apôtre montre clairement quels sont les juges de la terre lorsqu'il dit : « Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde et que c'est par vous que le monde sera jugé ? » (1 Co 6, 2), étant donné que, par le mérite de l'accès à la béatitude, la sainteté condamnera, par effet de contraste, la vie des criminels.

45. Le Prophète poursuit aussitôt son travail d'élucidation et de recherche du sens, en disant : « Servez le Seigneur avec crainte, et exultez en tremblant » (Ps 2, 11). Il ne peut supporter ni la sécurité absolue, ni la négligence dans le service ; il veut que la crainte soit mêlée à tout devoir d'observance dans le service. En effet, dès que les serviteurs servent leurs maîtres charnels en les craignant, ils le font plus diligemment puisque la crainte mêlée de complaisance engage la volonté à obéir avec plus d'habileté ; s'ils servent Dieu ainsi, le craignant d'une crainte empressée, ils ne seront pas négligents dans le service qu'ils ont reçu la charge d'assumer. Et de peur que l'on croit que pour les fidèles cette crainte ne soit prise pour une terreur tyrannique, le psalmiste ajoute à son exhortation : « Servez avec crainte », « et exultez », pour que le bondissement de joie tempère la crainte de la servitude, puisque cette crainte elle-même apporte une cause de joie à la conscience de l'esclave fidèle. Mais ensuite, de peur que la liberté de se réjouir dépasse les limites d'une convenable modération, il est précisé : « Exultez en tremblant » ; car la joie affranchie du 'tremblement' serait rendue périlleuse par l'oubli de la crainte. Cette manière pour la parole prophétique de s'exprimer est ainsi utilisée de telle sorte que la crainte tienne éloigné la servitude, que l'exultation tempère la crainte, et que le 'tremblement' qui s'en suit contienne l'exultation.

46. Par ce qui suit, le psalmiste enseigne cependant en quoi consiste et la crainte exultante de l'obéissance dans le service, et l'exultation mêlée de tremblement, en disant : « Apprenez la discipline » (v.12). Il montre par la force du terme le sens relatif à une volonté impatiente et comme prompte à l'action qui a à s'exercer non pas tant en vue d'apprendre une manière de se comporter bien réglée que d'un enseignement à comprendre, non content de s'en tenir à la tiédeur en matière de foi dans l'obéissance qu'elle requiert, mais désirant brûler de l'ardeur de l'Esprit pour étreindre avec avidité cette obéissance de foi. Ainsi, considérant les « ravisseurs du Royaume des cieux » (cf. Mt 11, 12), le Psalmiste dit que le Seigneur s'en réjouit : « Aux jours de Jean, le Royaume des cieux souffre violence et les violents l'emportent » (ibidem), car, alors que la possession du Royaume par Israël est prêchée, la foi des Gentils se hâtera de la ravir pour eux-mêmes, Israël s'en étant défié.

47. C'est ainsi que Paul court pour saisir, s'exclamant : « Je poursuis ma route en vue de saisir, ayant été moi-même saisi » (Ph 3, 12). Et non pas d'une course lente, par degré, ni à la manière d'un parcours de loisirs. En effet, « ayant été saisi », il poursuit. À la vérité, il semblerait en avoir suffisamment dit si, étant sur le point de poursuivre, il suivait ; mais lui-même choisit de 'faire violence', de se hâter de saisir, et de se précipiter en y engageant violemment son corps dans cette saisie. Cependant, il se sait déjà saisi par cela même qu'il se hâte de saisir. En effet, si Dieu nous a

saisis, nous, qui par la nature lui sommes séparés, en se faisant lui-même ce que nous sommes, homme engendré, par la nature corporelle, il nous appartient maintenant de nous efforcer de saisir ce qu'il est lui-même, afin que, dans cette gloire vers laquelle il tire la nature de sa corruption corporelle, nous y mêlions notre empressement ; ainsi, nous saisissons ce en quoi nous avons été saisis, pourvu que nous suivions la nature de Dieu, Dieu ayant atteint antécédemment la nature des hommes. C'est pourquoi l'enseignement de la juste conduite doit être saisi et violemment étreint par une sorte d'embrasement avec participation du lien corporel, de peur qu'il n'échappe et ne se perde.

48. Cependant le Prophète présente ensuite la raison de cet embrasement et de ce lien d'amour en disant : « Apprenez la discipline de peur que le Seigneur ne s'irrite et que vous ne vous écartiez du juste chemin, puisque sa colère s'allume en un instant » (v.12). C'est là en effet un jour de châtement compris comme étant signifié par « une brûlante colère » du Seigneur ; jour dans lequel, si, de notre part, nous ne maintenons pas une discipline librement adoptée, nous nous égarerons hors de la voie juste. En effet, chaque élément qui lui est enlevé (à la 'discipline') périt, et ce qui manque à qui il manque semble bien déjà lui échapper. Car, bien qu'elle demeure par suite de sa nature, en celui auquel elle se révèle absente, elle ne peut demeurer. Et pour cette raison, les impies s'écartent de la voie juste car ils ne se maintiennent pas dans la 'discipline' ; ils périssent hors de la voie juste lorsque s'enflamme en un bref instant la colère du Seigneur.

49. Cette colère, celle par laquelle les impies périssent étant sortis de la voie juste, n'est pas importune ; elle a sa raison d'être pour qui, dans l'intervalle qui nous sépare encore du jugement, se flatterait du profit à tirer de la peine entre les délais du jugement. Car la colère (de Dieu) s'enflamme en un bref instant. En effet, le 'Vengeur' d'ici-bas nous guette. En sortant de notre corps, si nous avons vécu en profitant des délais du jugement, aussitôt nous périssons hors de la voie droite. Le riche et le pauvre de l'Évangile en sont pour nous les témoins (cf. Lc 16, 22). Les anges ont placé l'un sur les sièges des bienheureux et dans le sein d'Abraham, l'autre est reçu aussitôt dans un lieu de tourments. Aussitôt, la peine des morts lui échoit tellement que même à ses frères est épargné ce lieu de châtement pour qu'ils puissent habiter dans les demeures célestes ; aucune possibilité en cet endroit de sursis ou de remise de peine. En effet, ou bien le jour du jugement est rétribution de la béatitude éternelle, ou bien jour de châtement ; et il est bien vrai que, dans l'intervalle, le temps de la mort soumet chacun à ses lois jusqu'à ce que, en vue du jugement, Abraham garde chacun ou que la peine s'en fasse la gardienne.

50. Pour cette raison, le Prophète conclut ainsi ce psaume, riche des mystères célestes : « Bienheureux tous ceux qui se confient en Lui ! » (v. 12 d). La perfection de la béatitude n'apprécie ni l'espoir inquiet, ni l'espoir changeant. C'est un cœur établi en une parfaite confiance qui l'obtient ; et cette tâche consiste à demeurer dans l'assurance d'un ferme propos et d'une immuable volonté, car il s'agit bien plus d'avoir confiance que d'entretenir un vain espoir.

Il convient donc de s'établir dans la confiance de peur que, nous étant écartés de la voie droite, « la colère de Dieu ne s'enflamme en un instant ». Il est en effet fidèle celui qui a dit : « Qui croit en

moi ne sera pas jugé (condamné) ; il est passé de la mort à la vie » (Jn 5, 24), notre Seigneur Jésus-Christ, qui est béni dans les siècles des siècles. Amen.

[1] Hilaire transcrit : Bresith

[2] Ptolémée Évergète

[3] uirga = sceptre ou rameau, petite branche

Psaume 51

Psaume 51 : Relatif à David en vue d'une fin in finem, quand Doec, Édomite, vint annoncer à Saül cette nouvelle : David est arrivée dans la demeure d'Abimelech (cf. 1 Sam 22, 9 ss.).

Pourquoi te glorifier, toi qui es puissant à faire le mal, à commettre l'iniquité tout le long du jour ? Ta langue médite l'iniquité... et la suite.

1. Cette suscription du psaume requiert un soin attentif pour satisfaire l'intelligence avide de sens. En effet, dès le début est posé ce fait : Pour la fin, en vue d'une compréhension. Car d'une part, il est clairement montré que le psaume ne contient pas de faits qui lui soient contemporains ; cela relève de l'intitulé portant in finem (pour la fin). D'autre part, puisque la compréhension est pour la fin, il ne peut y avoir d'autre compréhension de la réalité de ce psaume qu'en vue d'un accomplissement final. Cependant, la fin, comme nous l'indiquons souvent, c'est le terme où se concluent toutes choses et dont la cause entraîne toutes les autres choses ; fin vers laquelle toutes les œuvres entreprises se pressent d'aboutir, dans l'espérance.

2. La compréhension de ce psaume repose donc sur celui à cause de qui tous les faits rapportés prennent sens, et en dehors de qui rien ne tient (pour établir une explication cohérente). Qu'est-il donc cet individu (Doec) ? La suscription elle-même l'indique, elle qui se réfère au contenu de l'histoire des faits. Tel est-il : pour la compréhension ultime, il convient de se référer à David lorsque Doec, l'Édomite, vint annoncer à Saül cette nouvelle, lui disant : 'David est entré dans la demeure d'Abimelech'. Et pour que nous puissions suivre sans restriction l'argument présenté par la suscription, l'ordre même des actions qui constituèrent l'événement doit être exposé. Doec, le préposé aux soins des mules de Saül, est celui qui dit à Saül : J'ai vu le fils de Jessé venir à Nob chez Abimelech, fils d'Achitub. Celui-ci a consulté le Seigneur pour lui (David) ; il lui a donné à manger ; il lui a remis l'épée de Goliath, ce (philistin) fils d'étranger. Ayant entendu ce propos, le roi (Saül) donna pouvoir à Doec sur les prêtres de la cité de Nob. Ensuite, l'Écriture ajoute : Et Doec, l'Édomite, passa de l'un à l'autre, et porta la main sur les prêtres. Il tua en ce seul jour 85

d'entre tous ceux qui portaient l'éphob (le pagne de lin) ; et la ville de Nob, la cité des prêtres, périt sur l'heure par le glaive (cf. 1 Sam 22, 9ss.).

Telle est la véracité des faits dont on a tiré pour le titre du psaume tout ce qu'il fallait pour satisfaire au mystère du psaume et à l'enseignement prophétique. En effet, on ne trouve seulement indiqué que ceci, dans la suscription : Lorsque Doec, Édomite, vint avertir Saül et lui dit : 'David est entré dans la demeure d'Abimelech'. Nécessairement, après le cinquantième psaume dans lequel la rémission des péchés joue en faveur de ce sanctifié qu'est David - comme nous en sommes informés par l'exorde des psaumes relatifs à David -, fait suite à cette vertu du nombre cinquante, cet autre psaume, antérieur quant au temps, et placé dans un rang postérieur (le cinquante et unième), afin que ce qui est prescrit : comprendre en vue de la fin, puisse être compris pour des catégories de faits parfaitement accomplis et pour des genres de réalités achevées dans l'accomplissement des mystères (c'est-à-dire parvenus à leur fin).

3. L'interprétation du nom d'Abimelech se rend par qui a le pouvoir souverain sur mes frères. Que signifie pour nous le pouvoir souverain sur les frères, c'est-à-dire ce que les hébreux mettent sous le nom d'Abimelech ? Lors donc qu'il est dit à Saül : David est entré dans la demeure (ou la patrie) d'Abimelech, David s'annonce comme l'ennemi de Saül, en tant qu'il pénètre dans le territoire où s'exerce le pouvoir souverain sur des frères. Cependant, cette demeure du pouvoir sur les frères, c'est l'Apôtre Pierre qui indique ce qu'elle est, lorsqu'il dit : Vous-mêmes, comme pierres vivantes, prêtez-vous à l'édification d'un édifice spirituel en vue d'un sacerdoce saint. Et plus loin, il poursuit : Mais vous, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis (1 Pi 2, 5.9). Nous sommes donc dans cette « demeure » spirituelle qui doit être édiflée pour un peuple royal, si, à travers l'édification spirituelle des corps par laquelle nous devenons conformes à Dieu, nous méritons d'être cette race royale. Donc, la demeure d'Abimelech est cette Maison du Règne Fraternel de ce véritable David, Saint, Roi, Juste, Soleil levant, fait Homme par notre corps (assumé) ; cette demeure est pour lui un Royaume fraternel (cf. Ro 8, 17) parce que nous sommes cohéritiers par la gloire de ce corps, cohéritiers de son Règne à lui qui (nous) dit : Venez les bénis de mon Père, prendre possession du Royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde (Mt 25, 34). Mais que ses frères soient ceux-là mêmes qu'il aura fait entrer dans la demeure royale, cela est attesté par la prophétie, dans le psaume 21, qui dit : J'annoncerai ton Nom (ô Dieu) à mes frères ; au cœur de l'Assemblée, je Te louerai (Ps 21, 23). Donc, pour la concession faite aux pécheurs concernant leur remise de dettes qu'exprime le Ps 50, qui précède le Ps 51, le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous (Jn 1, 14), nous qui sommes ses frères, sa demeure spirituelle, une race royale.

4. Cependant, le peuple impie, parricide et traître, qui est signifié par le nom de Doec [1], livra son Roi - c'est-à-dire David -, comme ennemi, le dénonça comme ayant pénétré dans la demeure d'Abimelech ; et c'est bien ce que fit ce peuple lorsqu'il livra l'Homme à Pilate pour qu'il soit crucifié, lorsque, répudiant son Roi, il confessa qu'il n'avait d'autre roi que César, livrant celui-là même qui était entré dans la demeure d'Abimelech sans comprendre qu'il fût entré dans la demeure du pouvoir fraternel et souverain, à savoir le corps dans lequel se trouve constituée pour lui l'Église des sanctifiés, Église qui est le Corps du Christ (cf. Col 1, 18 ; Éph 1, 23) et qui lui est conforme pour régner avec lui. Entré ainsi en elle, il consuma pour lui-même la nourriture désirée - car d'un

grand désir, j'ai désiré manger cette Pâque (Lc 22, 15) -, et, de cette demeure - le Corps du Christ qui est Église -, il subtilise l'arme de Goliath, c'est-à-dire l'arme du diable. Il en extirpa lui-même les dépouilles du fort (cf. Mt 12, 39). Après quoi, par ce même Doec - à savoir le peuple traître -, les apôtres sont mis à mort et les Églises bouleversées. Dès lors, le titre du psaume : Pour la fin en vue de la compréhension se comprend donc, parce que dans le Christ qui est David, Soleil levant, le Juste, le Roi éternel et le Pasteur, la consommation de toute notre espérance et la fin de la Loi se réalise, Christ qui, selon le titre du psaume et selon l'ordre de la relation des faits, fut livré dans cette demeure de son propre Corps qui, en relation intime à lui, est signifiée comme étant la Demeure de la Puissance Souveraine et Fraternelle.

5. « Pourquoi te glorifier, toi l'homme fort, qui commets l'iniquité à longueur de jour ? » (v.3)

C'est une plainte en justice de Prophète (le Psalmiste) qui repose sur le fait que celui qui se glorifie à longueur de jour de son iniquité, se rend puissant pour opérer le mal. Et la fausseté de cette gloire de l'iniquité, qui plus est, est mise en lumière. Par contre, il y a bien une gloire qu'il convient d'attendre, qu'il faut même proclamer, et dont il faut parler avec un certain transport de joie, qu'un autre Prophète désigne sous des termes identiques, lorsqu'il dit : Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, ni l'homme fort de sa force, ni le riche de ses richesses, mais que celui qui se glorifie, qu'il se glorifie dans le Seigneur (Jr 9, 23-24 ; cf. 1 Co 1, 31 ; 2 Co 10, 17). Il montre en effet, d'abord par les causes d'une gloire insoutenable et qui doit être proscrite, ensuite, par son contraire, en la juste cause d'une gloire qu'il convient d'ambitionner, que le bienheureux apôtre doit être instruit par cet exemple pour ne se glorifier en rien pour lui-même, mais seulement en un seul ; cela est manifeste lorsqu'il dit : Pour moi cependant, que Dieu me garde de me glorifier, si ce n'est dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ. par qui le monde est pour moi un crucifié et moi, pour le monde (Ga 6, 14).

Ce n'est donc pas d'une gloire de ce type-là qu'il trouve à redire, mais de la gloire de l'iniquité, et de celui qui, de son iniquité, se glorifie tout au long du jour. Nous nous souvenons d'avoir l'habitude de nommer jour l'âge ou le temps vécu par l'homme, lorsqu'il est dit : Le jour de l'homme, je ne l'ai pas désiré (cf. Jr 17, 16), ou son contraire lorsqu'Abraham désire voir le jour du Seigneur (cf. Jn 8, 56), ou encore lorsque l'Apôtre livre un individu à Satan pour la perte de sa chair afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur (1 Co 5, 5) : il montre qu'il ne s'agit pas là du jour déterminé par le lever et le coucher du soleil, mais du jour constitué d'instantanés rassemblés et d'âge. Donc est puissant en malice celui qui se glorifie de son iniquité tout au long du jour (Ps 51, 3).

6. Mais que la cause des griefs attribués à Doec le soit à sa personne, il ne convient pas de penser que cela se trouve parfaitement justifié. Qu'en est-il en effet d'une puissance que possédait un gardien de mules en tant que personne, du droit de transférer d'un lieu à un autre des animaux appartenant au roi, ou ne consistant seulement dans le fait d'annoncer que David soit entré dans la demeure d'Abimelech ? S'est-il glorifié effectivement tout le jour, de son iniquité ? En vérité, sous le nom de ce personnage, c'est le peuple qu'il convient de reconnaître, peuple dont le parcours dans le temps de l'histoire fut vécu dans l'iniquité, peuple auquel la gloire de son iniquité, tirée d'une puissance venant de la malice, a surabondé.

Il fut en effet puissant, lorsque, asservi, il fut visité par le Seigneur, lorsqu'à cause de lui l'Égypte frappée de tant de plaies ; lorsque la lumière demeurant avec lui, il passa trois jours dans les ténèbres sans ressentir l'effet de ces ténèbres ; lorsqu'il quitta Égypte la dépouillant de son argent et de ses ornements ; lorsqu'en fonction des aspect du temps, de jour ou de nuit, ce fut ou bien une nuée ou bien une colonne de feu qui le guidait ; lorsqu'il traversa la Mer Rouge à pieds secs ; lorsqu'il survécut par la nourriture des anges ; lorsque se tournant vers la Montagne de Dieu, il vit la majesté de celui qui en descendait (Moïse) ; lorsqu'il entendit la voix de Celui qui lui parlait depuis le feu ; lorsqu'il renversa par des guerres onéreuses de nombreux règnes ; lorsqu'il vit couler en sens contraire le Jourdain afin qu'il fut sec pour sa traversée ; lorsqu'il eut des prophètes ; lorsqu'il put se servir de prêtres pour être purifié de ses péchés et être racheté en son âme ; lorsqu'il mérita d'obtenir de Royaume. Mais en tout cela, alors qu'il fut puissant, sa puissance fut toujours une occasion de manifester puissamment sa malice, lorsqu'il désira les concombres et les oignons Égypte et manger de la viande ; lorsque, sous l'habitude invétérée de ses vices, il préféra la servitude impie à la pieuse et sainte liberté ; lorsqu'il adora le veau, qu'il maudit Moïse et qu'il exébra Dieu. Il offrit en sacrifice ses propres enfants aux démons, tua ses Prophètes, suspendit à la croix ce Dieu même, son Seigneur, qui pour lui naquit homme, et qu'il livra au Préteur (Ponce Pilate). Ainsi, se glorifiant chaque jour de sa vie de son iniquité - alors qu'il était puissant -, il le demeura, mais pour persister dans une malice exercée avec puissance.

7. Donc, après la plainte concernant ici ce peuple, expression d'une douleur prophétique, une parole se tourne maintenant vers lui : Tu as conçu l'injustice par ta langue (v.4). L'office de la langue humaine c'est, sous l'impulsion de la raison naturelle, de séparer la parole en mots diversifiés par des mouvements différents et en même temps réglés, et par elle (i.e. la raison naturelle) de manifester, par la tonalité confuse d'un esprit, la parole différenciée qui sort impétueusement et conduit à l'intelligence des réalités. Et quel que soit celui de qui procède ce mouvement de la raison pour obtenir cet effet, cette voix elle-même exprimée est plus signifiée cependant à la raison qu'elle ne fait comprendre par le sens de la raison. À la vérité, ce qui manque au sens de l'intelligence manque à l'impulsion rationnelle. Mais quiconque manque d'impulsion rationnelle, manque de pouvoir méditer pour acquérir de la Sagesse (un conseil éclairé). Et comment comprendre avec justesse ce que dit le prophète (le psalmiste) sur la conception d'une langue qui profère l'injustice, lorsque la réflexion produite à partir du sens rationnel d'une âme vivante passe à l'attaque, langue qui n'est pas de nature à s'engager dans cette voie, mais qui fut instituée pour le service d'une nature raisonnable ? Mais le dire de cet homme parfait et l'apport par l'autorité du prophète, un autre prophète le signifie en disant : Le cœur des sots est dans leur bouche (Si 21, 26). Car traitant des choses sous le conseil de leur raison et attachés à une méditation téméraire autant qu'au mouvement d'une langue irréfléchie, ils ne parlent de rien d'autres que de choses fortuites et sans consistance. C'est pourquoi le cœur des sots est dans leur bouche, car ils ne parlent pas de ce qu'ils ont pensé après réflexion, mais ils pensent à ce qu'ils auront exprimé par la parole. Cela est vrai du sot à propos de sa langue. Par contre, nous lisons en ce qui concerne la langue du sage : la bouche de l'homme intelligent médite la sagesse (Ps 36, 30) ; et encore : Ma langue est comme le calame d'un scribe agile en écriture (Ps 44, 1). Car, que la langue de l'homme sensé qui s'exprime à partir de la méditation de la sagesse soit identique au calame d'un scribe qui écrit et ne fait rien qu'il ne compose, rien d'incertain, mais dont les éléments qu'il aura pensés ou le contenu des lectures qu'il aura faites, il se prêtera à les transcrire rapidement en se conformant au conseil éclairé de la raison.

8. Que la langue soit estimée comme devoir être davantage au service d'une raison dont la nature est la réflexion que d'être utilisée pour concevoir l'injustice, il nous est enseigné par les sentiments du devoir que ce second usage n'est pas conforme à la nature de la raison. En effet, un autre texte poursuit en bonne logique : Comme par un rasoir effilé, j'ai accompli la fourberie (d'après Is 7, 20). Le rasoir est aiguisé pour la parure du visage afin de rendre lisse par un rasage la face rugueuse et hirsute. Si cette langue est plus encline à commettre le mal, elle aura assurément montré que, préparée pour le bel accomplissement d'un service, elle s'emploie à blesser. Une telle langue donc, puissante en malice, et prompte à commettre l'iniquité commet l'imposture (cf. v.6) ; c'est-à-dire qu'alors que la nature l'avait préparée à émettre des paroles raisonnables et des pensées accordées à ce que lui conseillait son cœur, elle a bien plutôt produit des pensées irrationnelles et iniques. En effet, ce peuple que l'on doit comprendre comme celui que signifie le nom de Doec, peuple élu pour magnifier le nom de Dieu et préparé pour célébrer les louanges de ce même Dieu, l'a déshonoré, l'a trahi, lui, si grand en lui-même ; il l'a fait mourir par la mort de la croix. Et par le rasoir de sa langue dont il a usé pour crier : Crucifie-le, crucifie-le, il a consommé le crime. C'est pourquoi, comme un rasoir effilé qui agit par ruse, ce peuple accomplit cela en usant de cette langue-là ; et par cette manière d'agir, les gens de ce peuple enseignent la ruse mensongère.

9. Le texte poursuit : Tu as préféré la malice à la bonté, l'injustice à la droiture, en tes paroles (v.5). La faute de l'usage de la ruse mensongère est d'autant plus lourde qu'il a aimé la malice et négligé la bonté, lorsqu'il a commis l'iniquité en omettant de proférer la parole de justice.

Cette propension affectée à préférer la malice, le Seigneur la condamne dans les évangiles lorsqu'il dit : Et voici le jugement : la lumière est venue en ce monde, et les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière (Jn 3, 19). C'est pourquoi ce peuple pour qui - en vue de la rédemption des péchés -, le Verbe s'est fait chair (cf. Jn 1, 14) et Dieu s'est fait homme, afin que par la justification de la foi le livre de la Loi fut pour le maudit - non pour le juste -, aussi longtemps que par la transgression de la Loi ce peuple préféra servir comme maudit, ce peuple donc livra au supplice celui-là même qui était son Dieu, prenant sur lui son sang (cf. Mt 27, 25), alors que le Préteur (Ponce Pilate) le jugea innocent. Et cette transgression en acte changea l'habitude de la nature (en contre nature) ; il aimait mieux en effet la malice que la bonté, et il convertit l'amour du bien en celui de choses détestables ; il préféra aimer l'injustice plutôt que la justice en ses paroles.

10. Selon l'habitude judaïque, la parole prophétique fait autorité par la force même de ces paroles : Tu préfères la méchanceté à la bonté, l'injustice à la droiture, en tes paroles (v. 5). En effet, là où la parole prophétique dit : Tu préfères la méchanceté à la bonté, elle ne condamne rien d'autre, par comparaison, que l'opposé d'un amour. Là où elle dit : L'injustice est préférée à la justice en tes paroles, elle met ici en évidence non pas encore la préférence affective pour un amour de choix, mais la haine même dans l'usage de la parole, disant : l'injustice bien plus que la justice, en tes paroles. En effet, les Juifs peuvent avoir coutume, alors qu'ils n'aimaient pas la bonté, de la simuler cependant en en parlant. Mais, à la vérité, parler de notre Seigneur Jésus-Christ qui selon le bienheureux Apôtre Paul s'est fait pour nous justice, sanctification, rédemption (cf. 1 Co 1, 30), ils ne peuvent d'aucune manière en parler. Ils ne peuvent contenir par une quelconque patience leur parole lorsque l'on montre, à partir des autorités prophétiques, que pour nous il est Dieu Unique

Engendré, né avant tous les siècles, qu'en tant qu'homme il a souffert, fut crucifié, est mort. C'est alors, en effet, qu'ils évitent et fuient tout ce discours ; et s'ils ne trouvent de lieu de refuge pour s'éloigner, opprésés de douleur par une sorte de violence tacite, ils obstruent leurs oreilles de leurs mains pour ne pas entendre, de peur que le discours (de la foi) ne pénètre en eux ; ils l'excluent, n'aimant ni la bonté - en en parlant cependant parfois -, ni la justice - parce qu'elle est le Christ, et n'aimant pas en parler.

11. Même si la pause introduite par le diapsalma (fin du v. 5) n'introduit pas un changement de personne [2], cependant il faut comprendre qu'une modification de sens s'est opérée. En effet, bien que la parole (sermo) soit celle de celui dont il est parlé antérieurement et celle à qui et vers qui elle est auparavant adressée, cependant la même parole signifie maintenant autre chose que ce qu'elle signifiait antérieurement. En vérité, les choses qui ont été dites plus haut étaient lourdes de reproche, à tel point qu'elles furent l'expression de la douleur du Prophète (le psalmiste) avant qu'elles ne se fassent entendre sous la forme de violentes invectives lorsque la langue conçoit l'injustice, produit le faux comme un rasoir effilé, lorsqu'est préférée la malice à la bonté et qu'un langage d'injustice prévaut sur celui de la justice. Pour cette raison, il s'agit ici comme d'une accusation du Prophète auprès de Dieu présentée par des motifs argumentés lorsqu'il dit : Pourquoi te glorifier de ta méchanceté tout au long du jour, toi le puissant en iniquité (v.3). Et de peur que la douleur de la plainte apparaisse non fondée, la cause même de cette plainte est maintenant présentée.

12. Maintenant, vraiment, à la faveur de la pause (diapsalma), non que le reproche ait déjà précédé, mais tandis que la très lourde cause du péché a été démontrée, cette sentence de condamnation est alors portée : Tu aimes toutes les paroles destructrices, langue perfide ; c'est pourquoi Dieu te perdra à la fin ; il t'arrachera de ta tente et te jettera dehors ; il extirpera ta racine de la terre des vivants (vv. 6-7). Sentence qui ressemble à ce que nous lisons dans la Genèse sous ces mots : Parce que tu as fait cela, tu es maudit de cette terre (Gn 3, 17), et après, le texte poursuit : Parce que tu as écouté la voix de ta femme ; mais, à partir des considérations de l'Apôtre, alors que la très grave faute de l'impiété humaine ait été commise, il est dit : C'est pourquoi Dieu les a livrés à leur esprit sans jugement (Ro 1, 28). Et encore : Tu as aimé les paroles qui détruisent, langue perverse ; c'est pourquoi Dieu te détruira pour finir (Ps 51, 6-7). L'expression latine (sermo) n'a pas maintenu la force du terme. En effet, ces paroles qui pour nous sont des paroles destructrices, les Grecs les rapportent comme des paroles de ce qui est précipité au fond de la mer ; ce qui indique une précipitation de ce qui est rejeté au fond de la mer. L'expression peut cependant être entendue au sens général, non pas tant comme d'une précipitation dans la mer, mais être compris de tout genre de lieux qui s'écroulent, provenant de hauts lieux ou de temples aussi bien que de cavernes dans le rocher. Donc, selon le sens indiqué de précipitation, le fait que Doec ait aimé plus que tout des paroles de destruction par précipitation, le soumet à une très sévère condamnation.

13. En effet, toute âme infidèle en ce siècle se trouve portée de-ci de-là par le mouvement incertain des vagues comme dans un naufrage en haute mer, et elle dérive sous l'ardeur des cupidités diverses attisées par la puissance diabolique ; habitante abusée du siècle, elle ne se fixe sur aucun point ferme où s'appuyer pour résister au diable duquel lui vient les excitations des mouvements de la

cupidité qui la rejettent, indécise et toute désemparée. Que cependant le mouvement de ce siècle et le flux des vagues de la mer soit comparés aux bouillonnements des flots, qu'il soit habité par le diable dominateur, le psaume 103 le montre, selon le sens prophétique et allégorique, sous la signification néanmoins corporelle des créatures : Voici la mer, vaste et spacieuse ; là vivent des reptiles sans nombre, des animaux petits et grands ; là circulent des navires et le dragon que tu formas pour t'en rire (cf. Ps 103, 25-26). C'est pourquoi, pour nous retirer du profond naufrage de ce siècle, le Fils de Dieu-Unique-Engendré, Verbe de Dieu et Dieu-Verbe, descendit le filet de son enseignement, filet auquel le Royaume des cieux est semblable (cf. Mt 13, 47) ; et cette grande quantité de poissons en tout genre sera tirée de ce peuple impie duquel il (le Verbe de Dieu) devra les extraire ; il sera lui-même honoré par ce peuple réformé pour qu'il soit son associé et pour se jouer du dragon qu'il engloutit lui-même ; et, dans cette abîme, il se précipita lui-même d'en-haut vers cette communauté de partage dont il fit le lieu de sa résidence sur la terre. Ainsi, le peuple des Égyptiens, incrédules à Moïse, fut précipité et englouti ; les flots de la mer absorbèrent ces gens impies à cause de leur refus de croire en lui (Moïse), et le flot de la mer refoulée engloutit en lui-même le peuple impie alors qu'il se fit l'amant des paroles destructrices en s'opposant à Dieu.

14. Ainsi donc, parce que le peuple incrédule des Juifs a aimé les « paroles de destruction » disant, en livrant son Roi, : Je n'ai pas d'autre roi que César (cf. Jn 19, 15), niant ainsi le Dieu Roi pour confesser l'homme roi ; il s'engloutit lui-même dans la profondeur de ce siècle ; aussi sera-t-il finalement détruit - en sa (quasi) totalité pour avoir laissé échapper le règne du siècle, la ville étant détruite - ; arraché de sa tente, il dut changer de demeure (v.7), errant alors sur toutes les terres du monde habité, partout comme étranger, pour avoir mit le comble à ses péchés dans la Passion du Seigneur.

15. Parce qu'il a aimé les paroles qui détruisent (v.6), lui fera toujours défaut cette demeure en laquelle le prophète (le psalmiste) fut toujours rempli de l'Esprit de Dieu, en laquelle se manifestèrent les terribles contemplations des saintes Puissances et les visions salutaires, en laquelle se réalisèrent les nécessaires oblations de victimes en vue de la rédemption des âmes ; demeure en laquelle l'agneau de la Pâque, gardien des fidèles pour les protéger du fléau d'Égypte et signe puissant par le sang répandu sur la porte (des demeures des Hébreux) ; demeure en laquelle les festivités temporaires rivalisaient avec celles des temps éternels. C'est pourquoi, arrachés de cette demeure, les voilà privés de ces très dignes témoignages des dons spirituels.

16. Cependant, « arrachés », ils ne le sont certes mais pas de la terre ; seulement du lieu de la demeure et de ce temple dont il fut dit : Je relèverai la tente de David qui est tombée (Am 9, 11). Ce saint Temple, c'est ce corps de Dieu vénérable et né de la Vierge, ce Temple dans lequel celui qui croit, habitera comme associé à la chair du Seigneur. Mais tout infidèle qui s'exclut de cette parenté pour ne pas croire en la réalité de ce corps - c'est-à-dire au Temple de Dieu -, sera arraché et jeté hors de ce Temple spirituel, indigne de cet habitacle. Le Seigneur le fait comprendre lorsqu'il dit : Moi, je suis la vraie vigne, vous êtes les sarments, mon Père est le vigneron. Tout sarment qui ne demeure pas en moi et ne porte pas de fruit, est arraché ; et tout sarment qui demeure en moi, mon Père l'émonde pour qu'il porte davantage de fruit (cf. Jn 15, 1-2). Si donc ceux qui par la foi ont mérité de demeurer incorporés à Dieu, assumés qu'ils sont en leur nature même par Dieu, ceux-là

sont émondés pour porter comme venant de Dieu des fruits éternels ; car il est nécessaire que le sarment de la vraie vigne s'attache à la nature (divine) en demeurant intimement branché sur la vigne. Mais quant à celui qui aura été incrédule - quoique né dans le corps de Dieu -, ou si, en croyant, il s'y maintient alors que lui manquent les fruits que produit la foi, il sera retranché, soit à cause de son infidélité, soit à cause de l'inutilité des fruits récoltés par les négateurs de la foi. En effet, né de la Vierge, le Fils de Dieu, non pas à ce moment-là pour la première fois Fils de Dieu comme fils d'homme, mais qui plus est fils d'homme dans le Fils de Dieu, assuma en lui-même la nature de toute chair par laquelle la vraie vigne tient attaché en elle la lignée accomplie de tout sarment, afin que Fils de Dieu il soit aussi fils d'homme. Si donc il se trouve quelque sarment infidèle ou infructueux, il se montre lui-même par cette nature qui devra être arrachée comme demeurant, certes, sur la vigne, mais par son infidélité et son inutilité, il sera néanmoins retranché. Donc, de cette demeure, comme de la vraie vigne, ce Doec impie sera arraché et jeté dehors, lui qui par nature y demeurait attaché, mais qui, par son infidélité, s'est rendu digne d'en être retranché de force.

17. Arraché de la Tente, il sera aussi retranché de la terre des vivants (v.7). Celui qui, en effet, ne demeure pas dans le Christ, ne résidera pas non plus dans le Royaume du Christ ; il ne le sera pas cependant sans qu'il ne lui soit découvert à lui-même qu'il en fut l'habitant - il est en effet évident pour tous qu'ils se savent associés au corps de Dieu et à son Règne parce que le Verbe s'est fait chair et qu'il a habité parmi nous, c'est à dire qu'il a assumé en lui-même la nature de tout le genre humain - ; mais chacun montre, par son propre mérite, s'il s'est, oui ou non, éloigné quelquefois, tout en étant résident à l'intérieur de la Tente, et que, pour cette raison, il ne doit pas être arraché de la demeure et extirpé de la terre des vivants puisque, par l'assomption de sa nature, il a certes été reçu comme « résident », mais en a été arraché à cause de son péché d'infidélité se constituant ainsi indigne d'une telle participation. Il est donc extirpé de la terre des vivants, terre qui a été préparée dans un heureux pays pour les saints associés du Seigneur, pour régner avec lui. Il le rappelle lui-même dans l'Évangile, disant : Heureux les doux, car ils auront la terre en héritage (Mt 5, 4) ; et le prophète (le psalmiste) s'exprime de la même façon ici : Et je veux plaire au Seigneur sur la terre des vivants (Ps 114, 9) ; terre de laquelle le peuple traditeur mérite d'être extirpé, pour être finalement détruit, arraché de la demeure, jeté dehors et déraciné (v. 7).

18. Mais si cette terre est dite terre des vivants, c'est que tout fidèle dans le Seigneur, fût-il mort, vit cependant en Dieu, comme il est dit : Moi, je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob (cf. Ex 3, 6). Il n'est pas le Dieu des morts mais des vivants (Mt 22, 32). Et de même à travers les Bénédiction de Moïse : Que vive Ruben, qu'il ne meure pas ! (Dt 33, 6). Et cela : Qu'Ismaël vive devant ta face ! (Gn 17, 18) ; et cela se retrouve chez l'Apôtre - si du moins nous le lisons ainsi, puisque cela peut être compris d'une double façon - : Et nous qui vivons, qui serons encore là, nous serons ravis dans les airs sur les nuées au-devant du Christ, et ainsi nous serons avec le Seigneur pour toujours (1 Th 4, 16). L'interruption de la vie des corps confère certes aux morts un déclin temporaire, mais la loi qui implique de mourir ne fait pas opposition à la loi de devoir ressusciter, car la loi de Celui qui décide de la loi n'apporte pas de contrainte, et Dieu, de lui-même, ne supprime pas plus le droit de vivifier qu'il ne décrète pour nous la loi qui nous contraint à mourir. Mais n'est légitime que la mort en ceux-là seulement en qui elle est décrétée. Cependant, tous vivent pour Dieu (cf. Ro 6, 10 ; 14, 8 ; 2 Co 5, 15), ceux-là mêmes qui sont morts en raison

d'une loi qui vient de Lui. Et la mort, qui ne peut s'établir sinon par une loi venant du Législateur, ne peut par elle-même tirer parti de ce fait pour renforcer son pouvoir de loi pour qu'elle ne soit pas transformée en une loi de vie par Celui qui décrète la loi d'une vie renouvelée, alors qu'au commencement en Adam, la puissance du Législateur avait changé en loi de mort la vie solidement établie sous la clause d'un décret de loi. C'est pourquoi les saints et les fidèles vivent pour Dieu. En effet, lorsque Dieu lui-même se dit le Dieu de ceux qui sont morts, c'est-à-dire d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob, il est aussitôt affirmé qu'il n'est pas le Dieu des morts mais des vivants ; et il enseigne par là que ceux qui, au jugement d'une opinion humaine, sont estimés être morts, pour Celui qui a décrété la loi, ce ne sont pas des morts mais des vivants.

19. Même si l'interposition d'une pause (diapsalma ; cf. § 11 et Instructio Psalmorum § 23) n'appelle pas nécessairement une innovation au plan des personnes concernées, elle appelle cependant une nouveauté au plan du sens. En effet, après qu'aie été prononcée la condamnation de Doec auquel la parole fut adressée comme s'il avait été effectivement présent, c'est à la signification d'un autre exposé que maintenant le Prophète (le psalmiste) se reporte : Les justes verront, et ils seront saisis de crainte ; ils se riront de lui et diront : 'voici l'homme qui n'a pas remis à Dieu sa demande de secours, mais qui a mis son espoir dans l'abondance de ses richesses, et s'est prévalu de ses vanités' (vv.8-9). Doec ayant été finalement détruit, arraché de sa demeure, jeté dehors, et éradiqué de la terre des vivants (cf. v. 7), il est nécessaire que les saints (les croyants chrétiens) soient saisis de crainte à la vue d'un peuple secouru par tant d'aides émanées de la divine miséricorde, considérant l'usage qu'il a fait de cette immense miséricorde à lui prodiguée, et, l'ayant reçue, ayant été gratifié, par-delà les richesses humaines, la plus grande dignité d'un glorieux Règne, et qui néanmoins a donné le pire exemple des désastres humains. En effet, qui, de mémoire d'homme, ferait le compte des innombrables et très anciennes béatitudes de la gloire de ce peuple, béatitudes dont nous avons fait partiellement mémoire plus haut (et dont nous retraçons l'histoire) : lorsque, après avoir dépouillé les Égyptiens, il échappa à leur poursuite, la mer s'étant séparée en deux (cf. Ex 14, 21) ; lorsque la colonne de feu écarta les ténèbres nocturnes ; lorsque la colonne de nuées le protégea de la chaleur du jour, lorsqu'il reçut, par le ministère des anges, la nourriture du ciel (cf. Ex 14, 24) ; lorsque la source d'eau jaillit du rocher, lorsque le Jourdain coula en sens contraire (cf. Jos 3, 17) ; lorsque ce peuple détruisit une grande cité (Jéricho) du seul fait du circuit de l'arche du témoignage autour de la ville (cf. Jos 6, 20) ; lorsque le soleil, écarté momentanément de son cours, retarda la durée du jour, et que, l'ordonnement de la loi divine, inlassable et imperturbable dans la gestion du mouvement des éléments (célestes), restitua le cours du temps pour la durée du combat (cf. Jos 10, 13) ; ensuite, après cette expérience de familiarité avec la divine majesté, entretenue par l'écoute de paroles et de visions, il utilisa tout cela au profit de combats guerriers, mourant de faim - tandis qu'avant d'en arriver là ils (les membres de ce peuple) se nourrissaient de cadavres pour finalement mourir effectivement affamés ; ils furent réduits ensuite en servitude, partout contraints à l'exil, partout méprisables, jamais appréciés, toujours insolites et étrangers, par l'instabilité toujours ignobles, toujours se différenciant des autres ; et désormais, pour qui élève un regard spirituel, ils sont bien ceux dont le Seigneur dit : Levez vos yeux et regardez les champs ; ils sont blancs pour la moisson (Jn 4, 35), puisqu'il sait, lui le Seigneur, qu'ils sont arrachés du corps de Dieu, mis à l'écart du Règne de la béatitude, écartés de cet honneur de la résurrection, privés de l'Esprit de Dieu, sans connaissance ni compréhension de la prophétie, faits pour nourrir la géhenne qu'un ver immortel ne cesse de ronger (cf. Is 51, 8), proie d'un feu inextinguible, eux dont le Seigneur connaît la législation, les alliances, les pères desquels

le Christ est né selon la chair, lui qui est Dieu au-dessus de tout (cf. Ro 9, 4-5). Les saints considèrent donc avec crainte la somme de calamités dans le temps et l'éternité auxquelles toutes ces perversions ont abouti ; ils perçoivent que de la punition des châtiés - qui doit servir d'exemple -, se trouve offert un terrible sujet de contemplation !

Donc, les justes verront et seront saisis de crainte (v. 8), comprenant qu'ils n'ont rien à craindre pour eux-mêmes dans cette si grande calamité dont ce peuple est l'objet, mais, bien qu'ils craignent en vertu de la leçon donnée, parce qu'ils sont « justifiés » (quia iusti sunt), ils se réjouissent cependant du fruit de leur propre justification. En effet, ils riront de lui, riant donc ainsi et craignant également, car ils sont soumis à Dieu, terrible par la sévérité dont il use envers les châtiés. Donc Dieu tempère crainte et rire, et tandis que la crainte procède de la leçon donnée, le rire procède du mérite. Il a, par contre, fixé la crainte comme une mesure au rire ; ainsi, pendant qu'ils se réjouissent dans de bonnes choses, de peur que l'effroi ne manque à la leçon du fait que, de soi, l'effroi est pour la conscience impie qui se défie, et que c'est le propre de la nature insolente de craindre sans joie et de se réjouir sans craindre.

20. Mais ceux qui craignent riront, et ils ajouteront cela à ce rire modulé par la crainte, pour dire : Voici l'homme qui n'a pas placé en Dieu son secours (v. 9). C'est d'une extrême et sottise impiété que de ne pas savoir apprécier vivre sous le regard de Dieu et vivre de Dieu, pour vivre des biens que l'on gère et attendre davantage en se confiant à son propre pouvoir, comme si ce qui vient de Dieu nous appartenait.

C'est pourquoi toute notre espérance est tournée vers Dieu, et toute confession se situe en Dieu, à l'exemple du Prophète (le psalmiste) disant : Seigneur, mon secours et mon sauveur (Ps 18, 15) ; et encore : J'ai les yeux levés vers les montagnes, d'où le secours me viendra-t-il ? Mon secours est dans le Seigneur qui a fait le ciel et la terre (Ps 120, 1-2).

En conséquence, nous craignons toujours de peur que ne nous brûle le feu éternel et que ne nous détruise le ver immortel (cf. Mc 9, 43-44), alors que nous entendons dire que les justes craignent et rient tout à la fois, et qu'ils disent : Voici l'homme qui n'a pas mis son secours en Dieu, mais a placé sa confiance dans l'abondance de ses richesses (v. 9).

21. L'opulence fait que les riches sont arrogants et que la vaine confiance mise dans les richesses détourne beaucoup de la crainte de Dieu, insensés qu'ils sont en ne comprenant pas, qu'en tant que riches, il leur faut être plus religieux parce qu'il convient de rendre grâce au Dispensateur des biens désirables pour soi, et cela d'autant plus qu'est inexcusable le péché d'avarice, car l'opulence ne justifie pas l'attachement à l'argent. Dès lors, comme elle est vraiment malheureuse la vaine confiance mise en une réalité créée : mépriser Dieu en possédant de l'or, comme si l'or n'était pas une créature de Dieu, ou quelque chose par quoi on acquiert, au jugement d'un esprit sain, un surcroît de vie bienheureuse ; que la galerie de mine vous apporte de l'or, et, de ce fait, l'homme ne se considère plus comme un être composé d'âme et de corps, mais autre que ce qu'il est par naissance. Pourtant, lorsque la vie s'en va, son or lui servirait-il encore dans la mort ! Certainement qu'il servira si celui qui meurt en a fait un bon usage au cours de sa vie, si de son pain il a nourri l'indigent, s'il a recouvert du tissu de son manteau celui qui aura été nu, ou réchauffer à ses frais celui qui aura été malade, ou rendre à sa liberté le captif. Ces choses-là sont certainement de magnifiques députations du trésor humain auprès de Dieu, une puissance d'imploration pour les

fautes commises et de véritables suffrages. C'est ainsi que nous nous sommes transformés par l'or : de terrestre, nous devenons célestes, de mortels nous devenons éternels. Le peuple infidèle ne pense pas à ces choses- là, méprisant les commandements de Dieu, estimant que par la Loi - qui n'est que l'ombre des biens futurs (cf. Ro 5, 14) - ; il se trouve être riche, mais ayant mal utilisé des richesses acquises, il s'est vu extirpé de la terre des vivants, arraché de la demeure et jeté dehors (v. 7) ; cela pour s'être cru puissant dans l'usage de vanités, à savoir la gloire de son règne, par l'or de son Temple, dans l'accomplissement de préceptes humains, comme le dit le Prophète : Vain est le culte qu'ils me rendent ; les doctrines qu'ils enseignent ne sont que préceptes humains (Is 29, 13 ; cf. Mt 15, 9), la Loi de Dieu étant changée en une observance outrageante de coutumes humaines.

22. Le Prophète (le psalmiste) - qu'il convient de justement comprendre - parle cependant autrement de sa confiance dans l'espérance : Mais moi, comme un olivier chargé de fruits dans la Maison de Dieu, j'ai mis mon espérance dans la miséricorde de Dieu pour l'éternité, et dans tous les siècles des siècles (v. 10). A vrai dire, l'âge de l'homme se modifie selon le temps, mais l'esprit de prophétie demeure le même. Le Prophète dit demeurer dans la Maison de Dieu comme un olivier chargé de fruits, arbre toujours vert et porteur du meilleur fruit. L'Apôtre annonce à l'avance au sujet de cette huile, par suite de l'infidélité des rameaux brisés, que les fidèles venant du paganisme et tirés du sauvageon d'olivier, seront greffés, afin que, contrairement à la nature de leur race, ils reçoivent la nature même des racines. Mais le Prophète, tout en demeurant dans la Loi, prophète évangélique cependant dans la Loi et dans les évangiles, continue d'être avec son fruit dans la Maison de Dieu, sans qu'il ait à briser ses rameaux, ni qu'il doive se séparer du tronc, ni qu'il lui soit désormais inutile d'être lui-même inséré pour devoir offrir son huile, ni de transférer la puissance de ses racines sur un arbre étranger ; mais il demeure totalement intact afin d'être le prédicateur de la foi apostolique, non pas sorti des païens pour être inséré sur la racine de la Loi en vue de la foi évangélique, mais se trouvant dans la foi évangélique des gentils, étant lui-même totalement porteur de fruit, grâce à la puissance de sa propre racine et de ses rameaux, une fois sorti d'une conscience empâtée dans la Loi.

Et Église, selon l'Apôtre Pierre, est cette Maison de Dieu avec tous les sectateurs de la foi évangélique, comme il le dit : Prêtez-vous à l'édification d'une demeure spirituelle pour un sacerdoce saint (1 Pi 2, 5). Et Paul dira à Timothée : Il faut que tu saches comment te comporter dans la Maison de Dieu - à savoir l'édifice du Dieu vivant - , colonne et support de la vérité (1 Tm 3, 15). Donc, le juste et saint Prophète se tient dans cette Maison de Dieu, comme un olivier chargé de fruits qui, usant de sa propre fécondité par son attachement à la fructueuse et huileuse racine ; il a mis son espérance dans la miséricorde de Dieu non pour un temps, non pas seulement pour le temps bref d'une vie passée dans ce corps, mais pour tous les siècles des siècles (v. 10).

En effet, son espérance s'étend à l'âge infini de l'éternité qui ne s'interrompt pas avec la mort, en vertu de quoi il se sait être vivant à l'exemple du pauvre Lazare dans le sein d'Abraham ; il se sait aussi, par la mutation de la glorieuse résurrection, être coéternel et demeurer conforme à Dieu, cet état de maintenance étant assuré par ce qui suit : Je te confesserai éternellement pour ce que tu as fait, et j'espérerai en ton Nom, car, devant ta face, les saints en connaissent la Bonté (v. 11).

23. L'espérance en la miséricorde de Dieu est pour les siècles et les siècles des siècles. Non que suffisent les œuvres mêmes de la justice pour mériter la parfaite béatitude, à moins que, pour s'en

tenir à cette volonté de justice, la miséricorde même de Dieu ne tienne plus compte des vices, des perversions humaines et des mouvements passionnels. D'où ce que dit le Prophète : Ta miséricorde est meilleure que la vie (Ps 62, 4), parce que, quelque digne d'approbation que soit la vie des justes, par l'œuvre de justice accomplie, il s'en suit cependant un plus grand mérite du seul fait de la miséricorde de Dieu - efficacement salutaire en effet depuis cette vie jusque dans la vie éternelle -, du fait que la miséricorde de Dieu donne comme en cadeau l'œuvre de justice accomplie, de telle sorte qu'il accorde à celui qui est pauvre d'œuvre de justice d'être juste et de le rendre aussi participant de sa volonté d'éternité (c'est-à-dire de son amour éternel). Pour cette raison l'espérance de la miséricorde est pour les siècles des siècles, mais la confession (des péchés) est seulement pour le siècle, pas encore pour les siècles des siècles. En effet, la confession des péchés n'est que pour ce temps du siècle présent, pendant que chacun peut encore y disposer sa volonté et, par le pouvoir d'agir librement dans le sens de la vie, d'accéder au jugement de la confession. Car, nous retirant de la vie, nous nous retirons en même temps du droit d'user de notre libre capacité d'aimer. Alors, à partir du mérite de nos actions volontaires passées, la loi maintenant établie reçoit notre désir d'aimer encore grevé des surcroûts ou de répit ou de peine provenant du corps (et de ses pulsions). Le Prophète montre que la libre volonté d'aimer n'est pas encore libérée de ce temps mais toujours conditionnée, lorsqu'il dit : Je ne prends pas en ces jours-ci mon libre plaisir (Mal 1, 10). En effet, la volonté de l'acte libre faisant défaut, cesse même - si tant est que cela soit possible - le pouvoir effectif de la volonté libre. Car partir pour tomber dans le chaos ne pouvait être accepté pour Abraham qui désirait s'enrichir, lorsque néanmoins, par la liberté de sa capacité d'aimer, cela put se réaliser au creux de la tendresse même d'Abraham. Elle est donc verrouillée la liberté de notre capacité d'aimer, parce qu'il n'y a nulle confession de louange possible pour des morts, selon ce qui est dit au Ps 6 : Au séjour des morts (in inferno) qui Te louerait, Seigneur ? (cf. Ps 6, 6). Espérant donc la miséricorde dans le siècle et pour les siècles des siècles, le psalmiste confesse seulement dans le siècle, gérant dans le temps du siècle les devoirs temporaires de la confession, étendant néanmoins à l'éternité l'espérance éternelle des siècles. . Cependant il ajoute en nommant la cause de la confession : Pour ce que Tu as fait (v. 11a), à savoir que le Seigneur est confessé comme étant l'Auteur de cet univers (qui est le nôtre), n'enseignant qu'à nul autre ne doit s'adresser la confession sinon à celui qui fait que l'olivier porte ses fruits, à celui dont la miséricorde porte à l'espérance pour les siècles des siècles.

24. Qu'il en soit ainsi pour ce témoin, celui-ci le montre en disant : Et j'attendrai dans l'espérance ton Nom, car tes saints en connaissent la Bonté (v. 11bc). Il attendra donc le Nom de Dieu, il le confessera comme Celui par qui sont toutes choses. En effet, il y a un seul Dieu, le Père, de qui tout vient et en qui nous sommes ; et un seul Seigneur Jésus-Christ, par qui tout existe et par qui nous sommes (1 Co 8, 6). De lui donc, il attend le Nom, à savoir de voir Jésus, c'est-à-dire de connaître son Sauveur, selon le dire de l'Ange : Tu l'appelleras du nom de Jésus, car c'est lui, en effet, qui sauvera son peuple de ses péchés (Mt 1, 21). Il attend de voir le Christ afin d'être un chrétien appartenant à cette féconde famille par profession. Et ce Nom est Bon, ce Nom que les Archanges et les Anges adorent, que craignent les démons et qu'ils ne peuvent cependant pas porter, que les hommes adoptent pour leur salut, car il est écrit : Et tout homme qui invoquera mon Nom sera sauvé (Ro 10, 13). Mais il l'attend, non pas de manière cachée, non pas dans l'agitation, non pas isolé, mais sous le regard de ses saints, c'est-à-dire d'une foi libre, ne repoussant pas le témoignage de son attente sous la conviction de l'assistance des saints du ciel, et, à l'exemple du Prophète, pour tous les sanctifiés qui sont sur la terre, recevant en lui-même l'exemplaire original de son attente.

[1] Hébreu Do'èk = oppresseur

[2] Voir l'Instructio psalmodum, § 23, supra

Psaume 61

(En vue de la fin. Pour Idithum. Psaume de David)

(Mon âme ne se soumettra-t-elle pas à Dieu ? Car c'est de Lui que vient mon salut), v. 2

et la suite.

1. La parole de la prophétie n'est pas écrite autrement que pour faire progresser de quelque manière les auditeurs, de telle sorte que le psaume, ou bien porte à l'enseignement de la science véritable, ou bien affermit l'innocence de l'intention, afin qu'en réalité ce psaume soit chanté par David à Idithum, que celui-ci soit par là-même instruit plus avant dans la crainte de Dieu, dans le support patient et constant des nuisances humaines et spirituelles, qu'il soit affermi contre les méprisantes entreprises - car la cupidité est la racine de tous les maux. C'est en effet dans la crainte de Dieu et dans la patience à supporter les épreuves qu'est assurée la bonne disposition pour accéder à la vie éternelle et bienheureuse, pourvu que soit effective la piété envers Dieu, la patience dans l'adversité et le mépris de la richesse. C'est pourquoi le psaume commence par une confession relativement à Dieu.

2. Mon âme ne se soumettra-t-elle pas à Dieu ? C'est de Lui, en effet, que vient mon salut. C'est Lui mon Dieu et mon Sauveur ; Il est mon Défenseur ; je ne serai jamais plus ébranlé (vv. 2-3).

La confession de Dieu, commune à la disposition naturelle des hommes, est ainsi introduite par le Prophète dès le début du psaume, afin qu'il dise (ce verset motivé par une succession de faits) : lorsque, après une longue nuit d'ignorance, après la doctrine incertaine et flottante des discours humains, après les vaines idées préconçues des diverses religions - tandis que, depuis longtemps, l'erreur et le questionnement sur Dieu existent -, questionnement du type 'est-il un ou plusieurs ; son sexe est-il d'une seule manière ou est-il séparé en deux, de puissances égales ou disparates ; est-il d'un âge uniforme ou qui varie dans le temps ; sa nature est-elle incréée (innascibilis) par rapport à tous les êtres, ou bien, en un certain temps, n'a-t-elle pas été engendrée à partir de quelques autres êtres déjà créés, et alors ensuite, avec quelques autres créatures, n'a-t-il pas combattu au cours d'un long moment de l'histoire et par un très long labeur ; ou bien, les êtres créés ne lui sont-ils d'aucune valeur, ou encore ne prend-il aucun intérêt pour la vie humaine ?'... Mais alors, à partir du plus grand nombre des créatures, il convient de délibérer pour savoir si le soleil ou les autres étoiles sont des dieux, si le monde lui-même, dans la forme de son éternité et se maintenant dans l'existence

malgré toutes les variations qui sont les siennes et qui procèdent de lui, n'est pas un dieu ; d'où le fait que la plupart des hommes ont attribué au feu, aux eaux, à l'esprit, un nom divin en l'honneur de chacun ; d'autres créatures aussi, le bois, les pierres, les métaux, sous la forme d'hommes, de chenilles ou de bêtes sauvages, ont été adorées par les hommes ; enfin, alors que la recherche d'intelligibilité est en décadence et les efforts qui y conduisent presque abandonnés, beaucoup d'hommes, et des plus réputés pour leur prudence, enseignent une seule chose, à savoir qu'ils n'enseignent rien de ce que l'homme devrait savoir. Alors, après le constat de cette ignorance et de la prise de conscience de la nécessité de la confession, un homme sage, prudent et converti, s'est tourné vers les Prophètes et les Apôtres pour s'emparer de toute la Loi de Dieu placée sous le mystère (sacramentum) de l'éternelle économie (dispensatio), en laquelle il aura conduit sa réflexion, à travers cette Loi totalement divine, sur le principe rationnel de l'âme descendu dans ce corps humain qui lui est associée. Par elle, il aura accueilli la répartition des Gentils selon les nombres des anges (cf. Dt 32, 8) ; par elle, il aura entendu ce qu'est le principe ou commencement du monde, et l'élection du peuple unique ; en elle, il n'aura pas ignoré quel est l'auteur de la mort humaine ; il aura expérimenté qu'habite en sa chair de péché une loi qui lutte contre la loi de l'esprit, et il l'aura déploré en gémissant ; après cela, il aura connu que l'Esprit de Dieu, la Puissance de Dieu, la Sagesse de Dieu, le Fils de Dieu Unique Engendré est né homme pour la rémission des péchés et la condamnation de la loi du péché, lui qui, étant passé par la condition humaine des passions, est mort pour condamner en lui les contempteurs impies des subtilités célestes, afin d'apporter à tous l'éternité, lui qui nous fait mourir à la loi du péché en venant demeurer dans notre chair. Alors, ayant accueilli le sacrement de la piété (cf. 1 Tim 3, 16), établi, après cette nuit de l'ignorance, dans la lumière de science, qu'il dise donc : « Mon âme ne se soumettrait-elle pas à Dieu ? car c'est de Lui que vient mon salut ; c'est Lui qui est mon Dieu et mon Sauveur. Il est mon Défenseur ; je ne serai jamais plus ébranlé » (vv. 2-3).

C'est pourquoi, ayant trouvé le fondement de la foi, après le discours de l'impiété et ses erreurs vagabondes, et pour avoir connu son Défenseur et son Sauveur, elle sait (cette âme) qu'elle ne sera plus jamais ébranlée. Que reste-t-il en effet à dépasser au-delà de l'ignorance et de l'anxiété des hommes, lorsque l'éternité de l'âme et du corps est révélée - à savoir ce qui est annoncé par avance de tout l'homme, l'assomption et l'accueil par Dieu de notre chair terrestre en référence au grand sacrement de la piété -, lorsque la rémission des péchés est garantie - la loi du péché étant condamnée -, lorsque, à notre humanité (litt. : « à notre homme ») est offert de s'asseoir à la droite de Dieu dans les cieux ?

3. Mais les entreprises des impiétés païennes ont ruiné l'espérance de cette béatitude, niant fortement, sous la pression du mensonge de la prudence du siècle, le progrès de l'homme vers Dieu et détruisant la participation à Dieu du corps assumé, se faisant ainsi les prétentieux arbitres de la puissance divine, comme s'il était plus difficile à Dieu d'avoir assumé l'homme que de l'avoir formé dans une telle disposition de nature et de vie. C'est pourquoi, sans tarder, le Prophète met en lumière cet impie dénigrement qui est leur : Jusques à quand vous jetterez-vous tous ensemble contre un homme, pour l'abattre comme une muraille qui penche et une clôture qui croule ? (v. 4). En effet, ces ignorants et ces vertueux discoureurs impies abattent l'homme qui se trouve sur la pente des vices et déjà le submergent ; affaibli, sur le point de choir, ils le font périr par leurs conseils mêlés d'exhortations fallacieuses et funestes, comme si la volonté elle-même, faible

conciliatrice des vices à son endroit devant le désespoir suscité par la perspective du jugement éternel et de la rétribution, était encouragée à ne faire usage que des seules réalités présentes et corporelles.

4. Mais cette « muraille » de son corps qu’auparavant la tyrannie, l’ivresse, la voracité, la colère avaient transpercée de part en part, maintenant, elle n’ignore pas qu’en elle-même, dans la Maison de Dieu, elle est jointe aux pierres vivantes, et qu’elle restaure sa création à l’image de Dieu ; et, assurée qu’elle est d’apparaître pour la conformité de gloire avec son Dieu, elle ajoute : Oui, ils ont comploté pour ruiner mon honneur ; j’ai couru assoiffée (v. 5). Pour ceux-ci, une seule pensée : détruire son honneur ; mais pour elle, elle a couru et court assoiffée. C’est qu’en effet il y a une soif des biens éternels et une soif de pauvreté d’esprit dans les saints dont il est dit : Heureux ceux qui ont faim et soif de justice (Mt 5, 6). Ainsi, la course de la justice la tient assoiffée, conservant, relativement à cette détraction des contradicteurs dont elle est l’objet, une plénitude de vie sans altération. Car elle a appris de son Seigneur que toutes ses œuvres seraient louées à l’appréciation même du témoignage païen, lorsqu’il est dit : Ainsi, que vos œuvres brillent devant les hommes pour qu’ils magnifient votre Père qui est aux cieux (Mt 5, 16). Et c’est ce que fit Paul, voulant plaire en toutes choses à tous, afin de ne pas donner scandale ni aux juifs, ni aux grecs, ni à l’Église, de peur que son adversaire ne trouvât à mal parler de lui (cf. 1 Co 10, 33) ; à la vérité, pour celui-ci, se maintenant fidèlement dans le devoir de s’opposer et la volonté d’y atteindre, bien qu’il se portât fort librement à toute occasion de réfutation, nous reconnaissons dans ce saint celui qui court assoiffé.

En effet, on trouve ensuite : De leur bouche ils bénissaient, et de leur cœur ils maudissaient (v. 5b) ; cela lorsque conservant le respect de l’honneur dû à l’adversaire, ils bénissaient par la reconnaissance confessée d’une vie digne d’approbation, et ils maudissaient sous l’effet de la malignité d’une haine viscérale.

5. Mais ce qu’est pour lui au plus haut point le salut, le saint que voici (le psalmiste)

le changement de personne étant indiqué par le diaspalma -, redouble sa confession (de foi), démontrant ainsi que notre persévérance dans une inlassable confession est nécessaire. Fait suite en effet : Oui, soumets-toi à Dieu, ô mon âme, car de Lui me vient la patience. Car Il est lui-même mon Dieu et mon Sauveur ; Il est mon Défenseur, je ne m’écarterai pas de Lui. En Dieu est mon salut et ma gloire ; Dieu est mon secours ; mon espérance est en mon Dieu (vv. 6-8).

En vérité, ces hommes-là s’en prennent à la muraille qui branle et à la clôture qui commence à crouler (v. 4b), et, tout en bénissant de bouche, ils maudissent de cœur ; mais il sait, lui (l’homme ébranlé), qu’il est opportun de jeter son âme en Dieu, car de Lui vient le support patient de l’épreuve. Il a appris en effet de Lui, à ne pas détourner sa face des crachats, ni à soustraire ses joues aux soufflets, à ne pas refuser d’un signe de boire le vinaigre [1], mêlé de fiel, ni à médire des coups de poings et de fouets. Dieu Lui-même est son Dieu et son Sauveur ; Il est Lui-même aussi

son Défenseur, pour que ne s'éloigne pas de lui le mouvement de son âme qui le porte à la persévérance dans la patience et à la confiance dans l'espérance. En Lui se trouve en effet son salut, sa gloire, et son espérance ; en Lui qui, rappelé à la vie avec lui et pour lui, le rendra conforme à sa gloire céleste.

6. Et parce que, de cette espérance il est en lui-même pour les autres le prédicateur en tant que Prophète, il ajoute : Espérez en Lui vous tous le rassemblement du peuple, répandez vos cœurs devant Lui, car Dieu est notre secours (v. 9). Rien de caché, rien de rendu inaccessible, rien de contraignant, en restant sous la confession de Dieu, qu'il ne faille retenir dans son cœur. Tout sentiment doit être répandu devant Lui, afin que rien ne subsiste d'une confiance placée en nous-mêmes ; mais que, à travers Lui, avant même que nous nous répandions devant Lui à cause de notre péché, nous soyons secourus. Cependant, il nous faut répandre devant Lui nos cœurs avec larmes et pleurs, selon ce qui est dit : Mes larmes ont été mon pain jour et nuit, tandis qu'on me disait chaque jour : 'Où est-il ton Dieu ? ' Alors je me suis souvenu et j'ai laissé mon âme se répandre en moi (Ps 41, 4-5). C'est là la démonstration de l'effusion de l'âme dans d'abondantes larmes, car c'est par ces larmes-là qu'il faut supplier Celui qui est notre seul fidèle soutien.

7. Mais la racine des iniquités se trouve surtout dans le désir cupide de la richesse qui submerge celui qui en nourrit le désir dans le désastre causé par un très puissant ouragan. Fait suite en effet : Ne mettez pas votre espérance dans l'iniquité, et ne désirez pas avidement les prises de butin. Si les richesses affluent, n'y laissez pas votre cœur s'y attacher (v. 11).

Grandes en effet sont par eux (richesses et butin) les séductions du désir et de l'amour : ils entraînent de force l'intelligence et empoignent les esprits hésitants. C'est pourquoi, non seulement il ne faut pas convoiter leurs rapines - même si elles sont offertes et coulent à flot -, mais encore sous leur emprise notre volonté rétrograde de peur que ce qui est désiré et convoité ne soit par elle maîtrisé. En effet, rapines et richesses ne sont pas ces biens coéternels qui nourrissent notre espérance : ou bien ils descendent avec nous en enfer, ou bien ils resurgissent avec nous de l'enfer. La foi, la piété, la continence, la bonté, voilà ce qui doit être attendu, et, au plus haut point, la connaissance de Dieu doit être assidûment poursuivie. Du reste, ces vanités captieuses doivent être évitées puisque, par nature, elles conduisent à l'inexorable nécessité de tomber dans l'iniquité.

9. Et que cela nous porte à désirer l'espérance de l'éternité, le Prophète l'exprime en disant : Dieu a parlé une fois pour toutes ; j'ai entendu deux choses : que la puissance est à Dieu, et qu'à Toi, Seigneur, appartient la miséricorde, car Tu rends à chacun selon ses œuvres (v. 12).

Dieu ayant parlé une fois pour toutes, le psalmiste entend deux choses. Et il importe pour lui qu'elles soient connexes, elles qui sont connues sur l'indication d'une seule parole. Car, au début du psaume, il avait déjà rapporté à Dieu : « Mon âme ne se soumettra-t-elle pas à Dieu ? Car c'est de Lui que me vient le salut ».

C'est pourquoi la fureur colérique de l'impiété judaïque devait être complètement renversée, pour qu'en Dieu le Père soit signifié que le Fils était enseigné pour que maintenant, dans l'un, l'autre soit aussi montré. Il est témoin que c'est cette même foi en effet qui fait que son âme (celle du psalmiste) se soumet à Dieu, parce que de Lui-même elle tire son salut. Et il est souvent fait mention de ce que Jésus est le salut. Une fois pour toutes, cependant, Dieu a parlé, et deux paroles ont été distinguées et entendues, comme celle-ci : « Père, j'ai manifesté ton Nom aux hommes ». Cette parole fait connaître le Fils qui est dans le Père, afin que maintenant, Dieu ayant parlé une seule fois, le psalmiste entende deux choses : Que la puissance est de Dieu, et qu'à Toi, Seigneur, appartient la miséricorde, car Tu rends à chacun selon ses œuvres (v. 12). Paul connaît dans l'un, l'un et l'autre : l'un - confessé au neutre, sans rapport d'altérité -, lorsqu'il dit : Dieu est unique, et il y a un seul Seigneur (1 Co 8, 6), parce que le Seigneur est en Dieu, et Dieu est signifié dans le terme Seigneur. C'est pourquoi, une fois pour toutes Dieu a parlé, et deux choses ont été entendues : que la puissance est à Dieu, et, à Toi, Seigneur, la miséricorde (v. 12c). De Lui-même, en effet, vient le salut, et le Fils reçoit tout du Père. Pour cette raison, en Lui, ou bien la puissance de Dieu est reçue, ou bien elle est née. Le Père en effet ne juge personne ; il a remis tout le jugement à son Fils (cf. Jn 5, 22). Donc, le Rémunérateur de chacun est celui-là même qui est Juge. Mais sa puissance vient du fait que le Dieu Unique Engendré est né comme Juge ; et sa puissance lui vient de Dieu, lui qui reçoit le jugement du Père. Ainsi, ni la puissance ne manque à Celui qui est Juge, ni la miséricorde, puisqu'il est Dieu. Certes, il est nécessaire que le responsable d'un jugement éternel demeurât dans l'Un, ne dévoilant pas l'un et l'autre - alors qu'il ne faut pourtant pas le comprendre comme étant un seul -, lui qui témoigne de l'existence de l'un et de l'autre lorsqu'il dit : Le Père en moi et moi dans le Père (Jn 10, 38) ; lui notre Seigneur Jésus-Christ, qui est béni dans les siècles des siècles. Amen.

[1] Cf. Mt 27, 48 ; Mc 15, 36 ; Lc 23, 36 ; Jn 19, 30

Psaume 138

Du Maître de chant. De David. Psaume.

Seigneur, Tu me scrutes et Tu me connais,

Tu sais quand je m'assieds, quand je me lève,

Tu pénètres de loin mes pensées...

1. L'auteur des psaumes est l'Esprit-Saint. Tous se rapportent au Christ.

Que toute parole prophétique procède de l'Esprit divin, ce n'est pas à l'instigation d'un obscur mouvement de pensée que cela est avancé, alors que nous lisons : *Ainsi, le Seigneur a parlé ; et encore : Écoutez la Parole du Seigneur* (Jr 31, 7) ; et de nouveau : *Car le Seigneur a parlé* (Is 24, 3 ; 25, 8). Dans le même Isaïe, on trouve encore : *En effet, la bouche du Seigneur a parlé ainsi* (Is

58, 14). Cependant, dans les Évangiles, le Seigneur le confirme lui-même à propos des psaumes, lorsque, parlant de lui-même, il dit : Si David, inspiré par l'Esprit, l'appelle (le Messie) Seigneur, comment peut-il être son fils ? (Mt 22, 45), enseignant ainsi que tout ce que dit David l'est sous la motion de l'Esprit prophétique. Mais il est possible que le fait de parler de soi en ce même endroit, signifie que, lorsqu'il se dit par David être le Seigneur, c'est dans l'Esprit qu'il se nomme. Cependant, plus radicalement, il montre que dans les Psaumes tout le mystère de son avènement corporel est contenu, lorsqu'il dit : Telles sont les paroles que je vous ai adressées lorsque j'étais avec vous, à savoir qu'il fallait que s'accomplisse tout ce qui était écrit de moi dans la Loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes (Lc 24, 44). Il n'est donc pas litigieux qu'il soit parlé de lui dans les Psaumes. Quoique dans ceux-ci beaucoup de paroles soient d'une telle importance qu'elles conviennent d'être rapportées à la personne des Patriarches, des Prophètes, des Apôtres, des martyrs, à cette première génération et à la suivante, cependant, parce que toutes choses sont dans le Christ et par le Christ, tout ce qui y est mis sous divers noms de prophètes dans les Psaumes est relatif au Christ. Car tout enseignement mis sous divers genres de préceptes et accomplis par de nombreuses personnes, l'est ainsi pour que l'œuvre du Christ soit reconnue. Ces réalités nous sont nécessairement rappelées à l'occasion du présent psaume, pour que nous ne soyons pas considérés par une autorité qui nous désapprouverait comme présomptueux pour nous référer à la personne du Christ dans toute la prophétie qui le concerne.

2. Une crainte : que les deux natures du Christ ne soient confondues. Dieu reste de façon durable attaché à l'homme qu'il assume.

Il faut observer avec soin ce principe (ratio) que tout ce qui paraîtra s'adapter et convenir à l'homme que Dieu a pris du sein de la Vierge sainte et dans lequel, lui qui était Dieu, a voulu naître homme, soit traité avec la noblesse due à sa nature céleste ; et ce n'est pas que nous adaptions le sacrement de notre salut - par lequel, demeurant dans la forme de Dieu, il accepta la forme d'esclave (cf. Ph 2, 6-7) -, au mépris encouru par son immuable, impassible, invisible, incorporelle et indivisible substance. En effet, s'il fut homme, ce fut à notre profit : cela n'enleva rien à sa nature divine. Car il s'anéantit lui-même, demeurant dans la forme de Dieu ; non pas qu'il prit la forme d'esclave en abandonnant la forme de Dieu. Lui-même dit en effet : Tout ce que fait le Père, semblablement le Fils le fait aussi (Jn 5, 19). Demeurant dans la forme de Dieu, perdrait-il pour autant la puissance et la divinité par laquelle il demeurait dans la forme de Dieu ? Quand en effet, dans le corps de notre bassesse, tout ce que fait le Père, il le fait de même semblablement (Jn 5, 19), rien ne le fait déchoir de la puissance de la divinité paternelle du fait de son unité contractée avec la chair. Et ce corps qui est assumé, n'a pas aboli la puissance de la nature de celui qui demeurait auparavant avant d'avoir assumé ce corps, puisque dans ce corps qui est assumé opère la puissance de la nature de celui qui demeurait auparavant.

3. En lui (le Christ), ce qu'il y a de faiblesse doit être rapporté au fait qu'il est homme.

C'est pourquoi ce qui sera repéré, venant de sa personne (du Christ) comme pouvant être dit « une faiblesse », il conviendra de le référer à l'homme par lequel il habita parmi nous ; en effet, le Verbe

s'est fait chair et habita parmi nous (Jn 1, 14). Cependant, devant cela, il doit être rappelé qu'il n'assuma pas une nature étrangère à la nôtre ou un simulacre de nature humaine. Le Verbe fait chair a effectivement habité parmi nous, non pas dans les vices et les infirmités de la chair qui font défaut à la nature du Verbe, mais en homme né assumant les faiblesses de notre nature. L'assomption de la faiblesse ne constitue pas l'homme faible, car une chose est d'être sa nature, autre chose d'assumer une nature. Et, hors de la contingence de l'espèce, se situe l'acquiescement de la volonté. En effet, il ne fut pas pécheur mais il porta les péchés. Il ne se montra pas faible, mais il porta nos faiblesses. Lui-même, selon ce que rapporte le Prophète, a supporté nos péchés, et il a porté nos faiblesses (Is 53, 4). Et, de peur que l'on considère que l'impassible et immuable divinité ne soit tombée dans la faiblesse, le Prophète ajoute : Et nous, nous le considérons être dans les souffrances par punition (ibidem). Il a donc pris nos faiblesses parce qu'il naquit comme homme ; et il fut considéré homme de douleur par ce qu'il souffrit. Mais, lui-même est exempt de douleurs parce qu'il est Dieu. Et quand il habita parmi nous, quand il porta nos faiblesses, quand par les faiblesses supportées il n'éprouvait pas la douleur, il ne pouvait pas ne pas être celui qui habita (parmi nous), et celui qui assumait la chair ne pouvait pas avoir fait défection à lui-même ; il ne pouvait pas être non plus un Dieu anéanti, celui qui n'était pas soumis à la douleur. À la vérité, ces réalités sont peu nombreuses à être évoquées dans le cadre de ce présent psaume, car il apparaît tout de suite qu'elles ont commencé à se rapporter à la personne de l'homme (assumé), de peur que ce qui est dit de lui comme homme ne semble laisser entendre qu'il se serait retiré de la gloire de la divinité paternelle.

4. Les justes sont éprouvés par tribulations.

Seigneur, Tu m'as mis à l'épreuve, et Tu m'as connu (v. 1). Alors qu'il nous enseignait par la doctrine de la patience et de l'espérance, l'Apôtre parlait ainsi : La tribulation fait progresser la patience, la patience contribue à éprouver la valeur, et la valeur éprouvée produit l'espérance ; l'espérance, elle, ne déçoit pas (Ro 5, 3-5). Vraiment, nous reconnaissons ces faits dans la vie et les œuvres des saints, de sorte que, jetés en beaucoup de souffrances et de tribulations, ils fussent rendus dignes d'approbation par Dieu. En effet, si quelqu'un se souvenait d'Abraham l'exilé, resté toujours fidèle dans la crainte du parricide et la chasteté, dans les préjudices causés par tout un cortège de souffrances ; si quelqu'un se rappelait la fuite de Jacob, de tout son labeur dans la chaleur des jours d'été et de ses veilles durant les nuits d'hiver pour assurer la garde de ses moutons ; si quelqu'un faisait le dénombrement des quarante ans de servitude de Moïse, les reproches que lui adressa un peuple odieusement acerbe et envieux des pouvoirs des magiciens exercés contre lui : il comprendrait qu'ils ont été éprouvés par la patience et la persévérance, dans l'espérance ; non, certes, qu'il ne s'en suive le mérite d'une récompense telle que, dans la postérité d'Abraham, les nations seraient bénies, que de Jacob sortirait Israël, et que né (de la fille) de Pharaon, Moïse naîtrait en Dieu et pour Dieu. Souviens-toi qu'il est long le parcours de souffrances des Patriarches qui se sont succédés, des Prophètes et des Apôtres, et souviens-toi qu'elle fut bienheureuse et invincible la souffrance de Paul, sur mer, sur les fleuves, sur terre, dans les solitudes du désert, dans les agglomérations urbaines, dans les biens propres et dans les biens extérieurs, dans les coups, les entraves de la prison, dans ses prédications sur la foi à divers cercles d'auditeurs. Assurément, la patience les rendit tous dignes d'approbation ; par elle, ils firent preuve de confiance sans devoir rougir de leur espérance. Mais il convient de traiter plus opportunément et plus amplement en son

lieu de cela, car nous devons retourner maintenant vers Celui dont nous avons dit que de toute sa personne le psaume fait état.

5. Le Christ, comme homme, fut d'abord mis à l'épreuve ; ensuite, il fut connu.

Il ne faut cependant pas confondre en sa personne ce qui est de la divinité et ce qui est du corps. Par contre, dans l'exorde du psaume, tout est un discours qui procède de sa personne d'homme assumé. Tu m'as mis à l'épreuve et Tu m'as connu (v. 2). Il a été éprouvé afin d'être connu (reconnu), car la reconnaissance est postérieure à la probation. Et nous percevons ici l'enseignement selon l'Évangile : nous percevons de quelle manière ce Fils de Dieu fut mis à l'épreuve et reconnu. En effet, son humilité par laquelle il mérite d'être adoré par tous au ciel, sur terre et aux enfers, et d'être introduit dans la gloire du Père, cet abaissement dans l'humilité a constitué son épreuve. Aussi, l'Apôtre dit-il : Il fut obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix ; c'est pourquoi, Dieu l'a élevé au-dessus de tout, et lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom, pour qu'en son nom tout genou fléchisse, au ciel, sur terre et dans les enfers, et que toute langue proclame que Jésus est Seigneur dans la gloire de Dieu le Père (Ph 2, 8 ss). À cause de cette obéissance jusqu'à la mort, et la mort de la croix, la faiblesse de la chair assumée prend place dans le nom, et l'honneur de l'immortalité, dans la gloire de Dieu le Père. En effet, le nom de Dieu (lui) est donné, et ce nom ne peut être donné sans honneur. Mais l'honneur qui est donné ne peut être autre que celui du nom. À la vérité, le nom de l'honneur gracieux n'est autre que ce qu'est la gloire paternelle, de sorte que Celui qui demeurait dans la forme de Dieu accueillit la forme de serviteur, en vue de l'obéissance de la forme de serviteur acceptée jusqu'à la mort de la croix, et fût introduit dans la gloire du Dieu Père dont auparavant il partageait la forme en y demeurant. Mais ces réalités, l'Apôtre en parle déjà au sujet des mystères de la chair assumée, après la résurrection, pour faire la preuve, dans les évangiles, qu'il est à identifier là où il fut éprouvé et reconnu.

6. Mis à l'épreuve et reconnu, il le fut au baptême, au désert. Pierre l'a mis à l'épreuve et l'a reconnu.

C'est pourquoi son abaissement est une épreuve. En effet, Dieu le Fils Unique-Engendré, le Rédempteur des pécheurs, le Seigneur d'un Règne éternel, demande expressément d'être baptisé comme un pécheur. Ce ministère, le Baptiste veut y renoncer, connaissant Celui qui pour lui remettait plus que ses péchés. Celui-là (Jésus) accomplit cependant la justice de l'homme assumé en sa personne par le mystère du baptême : il ne repoussa pas le fait de devenir lui-même participant de notre péché, et, assumant en lui-même toute l'humiliation de la chair caduque, il entra dans le Jourdain mélangé à la foule des pécheurs. En eux tous, il fut mis à l'épreuve tandis qu'il les portait. Mais voyons comment « éprouvé », il fut « reconnu ». L'évangéliste dit en effet : Ayant été baptisé, Jésus aussitôt remonta de l'eau. Et voici que les cieux s'ouvrirent : il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui. Et voici qu'une voix venue des cieux disait : 'Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je me complais' (Mt 3, 16-17). La reconnaissance suit tout de suite la mise à l'épreuve ; après l'humilité qui l'avait mis en état d'épreuve, la voix paternelle le désigne comme le Fils bien-aimé. La mise à l'épreuve est telle qu'aussitôt suit la reconnaissance. Il va au désert, est

soumis à la tentation du diable ; par lui, il est emmené tantôt au pinacle du Temple, tantôt il souffre d'être transporté sur une haute montagne. C'est pourquoi il se livre de lui-même à l'affront d'un si lourd outrage, en demeurant au désert, en étant le jouet d'une condition de tentation, pouvant être élevé sur le Temple ou sur la montagne.

Mais il ne quitte pas la mise à l'épreuve des tentations et n'abandonne pas le témoignage de Celui qui connaît. En effet, l'Écriture dit : Alors le diable le quitta, et voici que des anges le servaient (Mt 4, 11). L'homme est tenté, l'homme est porté de lieu en lieu ; mais après cela, les anges le servent. Il est reconnu par la mise à l'épreuve ; par la reconnaissance, il est digne du ministère des anges. Mais toutes les fois qu'il est mis à l'épreuve en ces diverses circonstances, chaque fois, il se fait reconnaître (pour ce qu'il est). Pierre a eu en horreur la Passion : il ne supportait pas le scandale de la croix vécu par amour et ne se maintenait pas dans la reconnaissance de la divinité pourtant déjà confessée (cf. Mt 16, 23). Mais parce que le Seigneur l'appela Satan à cause de son infidélité eu égard à la croix, peu de temps après, alors qu'il fut établi dans l'état constitutif de sa gloire sur la montagne, il se fit reconnaître par cette voix du Père qui disait : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je me complais ; écoutez-le (Mt 17, 5). La « reconnaissance » par la voix du Père suit la mise à l'épreuve dont la tentation de l'Apôtre était la cause.

7. La session (ou la pause), c'est la doctrine (enseignée) ; le relèvement, c'est l'œuvre (par excellence).

Fait suite, au v. 2 : Tu as connu mon temps de pause et mon réveil. Par la session (ou temps de pause) est signifié l'enseignement doctrinal : c'est l'autorité évangélique. Et les sessions (le fait de s'asseoir pour écouter un enseignement), ainsi appelées par nous, correspondent à ce que les grecs appellent les « cathèdres » (les chaires ou sièges). Moïse possédait un « siège » (une cathèdre), selon ce que dit le Seigneur : Sur la chaire de Moïse se sont assis scribes et pharisiens ; donc, tout ce qu'ils vous disent, faites-le, et observez-le ; mais ne vous réglez pas sur leurs actes ; en effet, ils disent et ne font pas (Mt 23, 2-3). Étant donné que, eu égard à son caractère recommandable, la doctrine des pharisiens fut enseignée, elle le fut en tant que les pharisiens occupaient la chaire de Moïse ; la doctrine est en connexion étroite avec la cathèdre. C'est pourquoi il a connu sa session (v. 2b) lorsqu'il proclama par avance sa condition auprès de tous, lorsqu'il s'attacha à l'accomplissement de la volonté de Celui qui l'envoyait, lorsque, demandant la glorification de son corps humilié, il entendit, venant du ciel : Je l'ai glorifié et je le glorifierai encore (Jn 12, 28).

Mais il est connu par son enseignement non moins lorsqu'il est assis pour enseigner que dans l'œuvre de sa résurrection. En effet, vu que l'enseignement de la doctrine est prescrit, c'est donc que le relèvement en bonnes œuvres est effectivement réalisé. S'asseyant, Jésus enseignait sur la montagne ; mais après l'enseignement de la doctrine, il descendit pour réaliser des œuvres. Car il est écrit : Quand il fut descendu de la montagne, des foules nombreuses se mirent à le suivre. Et voici qu'un lépreux s'approcha et se prosterna devant lui, disant : 'Seigneur, si tu le veux, tu peux me purifier'. Il étendit la main et le toucha, en disant : 'Je le veux, sois purifié' (Mt 8, 1-2). Et pour guérir la fille du chef de la synagogue (Jaïre), Jésus se leva ; il est écrit en effet : Et se levant, Jésus le suivit avec ses disciples (Mt 9, 19). Mais quand il accomplit le parfait office de son abaissement dans l'humilité en lavant les pieds des apôtres, nous lisons : Il se leva de table, quitta son vêtement, et prit un linge qu'il se noua à la ceinture (Jn 13, 4-5). C'est pourquoi doctrine et œuvre contribuent

à le faire connaître, dans sa chaire d'enseignement et dans sa résurrection, car, par la parole et par ses actes, il annonçait en lui-même par avance la gloire du Père.

8. Dieu a connu de loin, par avance, les pensées du Christ.

Tu as connu de loin toutes mes pensées (v. 3). Dieu ne cesse de scruter les cœurs et les reins. Et comment de loin ses pensées (du psalmiste) sont-elles connues ? De loin ne se rapporte pas à un lieu précis, mais au temps. En effet, il ne dit pas de loin en sorte que tu comprennes qu'il s'agirait d'une réalité locale devant être crue comme éloignée des œuvres humaines, alors qu'il les comprenait avec la vision de sa puissance et de sa science par lesquelles elles sont pensées. De loin Tu as pénétré mes pensées : il s'agissait là plus d'une condition future que d'un âge. Où donc retrouverons-nous cela, à savoir ce fait que « loin avant le temps » il aurait connu ses pensées ? Sans doute là où il est dit : Voici mon serviteur que j'ai choisi, mon bien-aimé en qui s'est complue mon âme. Je ferai reposer sur lui mon esprit ; il fera connaître mon jugement aux nations. Il ne protestera pas, il ne criera pas ; on n'entendra pas sa voix sur les places publiques (Mt 12, 18-19). L'évangéliste se souvient de cette prophétie lorsque, à ceux qu'il guérissait, il (Jésus) ordonnait sévèrement de ne pas le faire connaître (cf. Mt 12, 15-16). Donc, il avait compris de loin, par avance ces pensées - à savoir des pensées d'humilité et de patience -, puisque la bouche des prophètes en avait témoigné.

9. Ce qu'il en est du sentier et du « sens ».

Tu as connu avec précision mon sentier et la direction de ma vie (v. 3). Au sujet du sentier et de la direction de vie, avant même qu'il en soit traité, on ne doit pas s'abstenir d'en devoir dire d'abord quelque chose. En effet, ce qui pour nous est un sentier, est pour les Grecs une autre manière de parler de la vertu et de l'intelligence : car ce qu'ils appellent tribon - d'un usage fréquent dans les discours -, est un terme banal qui, non pas une fois en passant, ni même quelques fois, mais toujours survient. Cependant, ce que les nôtres ont traduit « direction » est rendu par les Grecs, à partir de l'hébreu, par skoïnon (corde). Mais skoïnon, selon l'habitude des nations païennes, signifie un mode d'itinéraire précis et défini, comme ce qui pour nous se dit d'un « mille » [1] ; eux l'appellent skoïnon.

10. Le Christ a parcouru par lui-même ce sentier, d'un bout à l'autre ; il fut souvent emprunté par les prophètes.

Dans le corps qu'il assumé, notre Seigneur a déjà parcouru par lui-même ce sentier d'un bout à l'autre, sentier qui était souvent fréquenté par les prophètes ; il rendit néanmoins la finalité de son chemin à lui, distincte et fondée. Qu'il marchât cependant par un sentier souvent fréquenté de prédication, nous l'entendons lui-même le dire : Jérusalem, Jérusalem, toi qui tues les prophètes et lapides ceux qui te sont envoyés, que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants comme la poule

rassemble ses poussins, et toi tu n'as pas voulu (Mt 23, 37). Que de fois, comme il dit, montre par là la fréquence des nombreux signes prodigués. Donc, rien de nouveau : il réclame une réponse, il souffre lorsque Jérusalem refuse que ses enfants soient rassemblés ; que de fois il a été écouté dans les prophètes, mais sans qu'on lui accorde pour autant quelque marque de considération !

11. Il accomplit à la perfection le chemin prescrit pour lui.

Qu'il ait accompli parfaitement le chemin qui lui était défini et prescrit, cela se trouve indiqué lorsqu'il dit : (Père), je T'ai glorifié sur la terre, j'ai totalement accompli l'œuvre que Tu m'avais donnée à faire (Jn 17, 4). Celui qui accomplit pleinement l'œuvre qui lui est confiée, s'est acquitté du mode de l'opération prescrite. Mais il connaît pour lui ce qui est déterminé et qu'il convient d'entreprendre, lorsqu'il dit à Pierre qui voulait résister par le glaive à ceux qui venaient pour l'appréhender : La coupe que m'a donnée le Père, ne la boirai-je pas ? (Jn 18, 11), enseignant par là que la coupe de la Passion, prescrite pour lui par le Père, devait être bue. Il se sait encore avoir accompli son sentier et réalisé le « sens de son envoi », quand, le vinaigre étant bu, en vue de transmettre son souffle il dit : Tout est achevé, et qu'aussitôt, il transmet l'Esprit (Jn 19,30).

12. Ce qu'il a accompli et souffert, le Père l'a pressenti d'avance.

Donc, le Père scrute le sentier et « l'espace de vie » du Christ. Mais par le prophète, il l'a d'autre part recherchée attentivement, lorsqu'il prophétisa au sujet du vêtement tiré au sort : Ils ont tiré au sort ma tunique (Ps 21, 19). Et de nouveau, lorsqu'il est livré et suspendu entre des larrons, on reconnaît là la prophétie disant par Isaïe : Il a été compté parmi les brigands (Is 53, 12) ; ou encore, lorsque des os laissés intacts et de la blessure faite en profondeur au côté, cela fut auparavant prédit : Aucun de ses os ne sera brisé (Ex 12, 46) ; et Ils regarderont celui qu'ils auront transpercé (Za 12, 10). C'est pourquoi, ces événements et circonstances qui, tous, réalisés lors de la Passion, étaient écrits par avance, furent scrutés par Dieu de telle sorte qu'ils furent prophétisés. Et de peur que de ces événements qu'il vécut et souffrit, on n'estimât pas qu'ils fussent méconnus du Père, ils se trouvent tous étroitement rassemblés en un seul ensemble, lorsque le prophète (le psalmiste) dit : Et Tu as prévu tous mes chemins (v. 3b).

Mais Celui qui a prévu, voit par avance la réalité dans son contenu. Il a encore prévu cela - car il n'y a pas de tromperie sur sa langue (v. 4). En effet, selon sa propre déclaration, il est la vérité, le chemin et la vie (Jn 14, 6). La vérité n'accueille pas le mensonge ; car il n'a pas menti ; il n'a pas failli dans l'annonce de la vérité : de toute sa langue il a réalisé son office de prédicateur de la vérité, lui qui a dit : Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas (Mt 24, 35). Il annonce le Dieu Père ; il confesse qu'il est lui-même Fils de Dieu et Fils de l'homme. Cette prédication était sans mensonge ; elle révélait à son sujet et à propos de sa charge sacrificielle, qu'il était bien celui qui s'émouvait de pitié.

13. La science de Dieu ne nous est transmise ni par le prophète, ni par Moïse, mais par le Christ.

Ensuite, partant de l'homme, la parole progresse peu à peu et s'élève jusqu'à la nature céleste et divine reconnue en lui, lorsqu'il dit : Voici, Seigneur, que Tu connais toutes choses, les dernières et les anciennes ; c'est Toi qui m'as formé et Tu as posé Ta Main sur moi. Admirable est la connaissance de Toi qui se tire de moi ; elle me dépasse, et je ne puis y atteindre (vv. 5-6). Cela ne convient pas à la personne du prophète, pour que puisse être dit de lui : Admirable est la connaissance de Toi qui se tire de moi. Pour que l'admirable connaissance de Dieu se réalise à partir de lui, il convient de se référer à Moïse qui, auparavant, a parlé pour nous dans les Livres de la Loi, de cette connaissance de Dieu. Mais, à la vérité, de peur que cela ne soit attribué en propre à ce même Moïse - qui n'en avait aucune conscience avant d'êtreindre Dieu du regard au buisson ardent (cf. Ex 3, 14) -, ce que tenait l'opinion religieuse de son peuple élu en Abraham, Isaac et Jacob, cependant avant ce temps (de l'épisode du buisson ardent) il ne pouvait être l'acquéreur de la connaissance familière de Dieu avant que Celui-ci ne lui en fit le don. Mais toute cette parole (cf. vv. 5-6) convient parfaitement à celui qui dit : Père, j'ai manifesté Ton nom aux hommes (Jn 17, 6) ; et encore : Cette vie éternelle consiste en ceci : qu'ils Te connaissent Toi le seul vrai Dieu et celui que Tu as envoyé Jésus-Christ (Jn 17, 3). Mais poursuivons jusqu'au point où cela paraîtra pleinement évident.

14. Les dernières choses accomplies par le Christ et celles qui sont anciennes, nous devons en pénétrer le sens profond selon l'ordonnement des paroles du Psaume.

Voici, Seigneur, Tu connais toutes choses, les dernières et les anciennes (v. 5). Elles sont dernières lorsque Tu m'as éprouvé, et lorsque Tu m'as connu... etc. Ce sont là des paroles propres à l'homme qu'il a assumé. Elles sont anciennes celles qui ne possèdent pas de mesure, qui se rapportent à l'ancienneté d'un temps indéfini. Au commencement était le Verbe, et tout a été fait par lui (Jn 1, 1).

15. Comme Dieu, il dit : Tu m'as formé, Tu m'as posé comme homme... etc.

Par conséquent, comme Dieu, il connaît les choses dernières et les choses anciennes ; ainsi, en ce qui suit : Tu m'as formé et Tu as posé Ta Main sur moi (v. 5). Il signifie par là, l'une et l'autre chose. En ce qu'il a formé, il désigne les choses anciennes ; en ce qu'il a posé sa main sur lui, il désigne les dernières choses qui se sont produites. En effet, qu'il fut formé selon la nature de la divinité, l'Apôtre l'enseigne, disant : Lui qui était dans la forme de Dieu (Ph 2, 6) ; car ce qui est dans la forme est formé en une forme, et, en vérité, elle est la forme de la nature paternelle de la divinité. Et je ne connais pas que ce qui est formé dans la forme de l'esclave puisse être rapporté au Père afin qu'il soit formé par ce Père lui-même. La Sagesse, en effet, a bâti sa demeure pour elle-même (Pr 9, 1). Mais ensuite, il n'est pas plus largement parlé ni de temps, ni de recherche de sens ; cependant, il convient de rapporter en propre à la naissance corporelle : Tu as mis Ta Main sur moi. Ainsi nous sommes enseignés à partir de la personne du Père : J'ai trouvé David, mon serviteur ; je lui ai donné l'onction de mon huile sainte. Car ma Main le prendra sous sa garde, et mon Bras le fortifiera (Ps 88, 21-22). Et ce n'est pas douteux : tout ce psaume 88 se réfère à la personne du

Seigneur ; car ces choses se sont réalisées en lui ; choses qui sont propres à sa divinité même ; mais aussi, choses qui s’y opposent en considération de la faiblesse de notre nature.

16. La science de Dieu, en quoi est-elle admirable ?

Parce que l’une et l’autre chose (dernière ou ancienne), au moment favorable a été dite, soit que lui-même l’ait prêchée, ou qu’elle fut dite par les Apôtres ou les Prophètes, le Christ a fait entrer, à partir de lui-même, dans la connaissance admirable de Dieu. Aussi, dit-il : Admirable est la connaissance de Toi qui se tire de moi (v. 6). Admirable, mais comment ? Sans doute comme toutes choses enseignées qui se trouvent à l’intérieur même de Dieu, pendant le temps de la prédication de la présence de Dieu en toutes choses, pendant que son immense et incompréhensible nature demeure en elle-même et à l’extérieure d’elle-même, sachant qu’il excède toutes les localisations où il ne peut être contenu. Admirable est le Dieu qui est partout et nulle part absent. Être en toutes choses et être le tout ; et cependant être hors des lieux et des temps eu égard à son infinité et à son éternité ; être toujours. Cela est magnifique, cela est réconfortant : sans fragilités extrêmes, nous sommes affermis désormais par une croyance du sens de l’intelligence pleine d’espérance.

17. Le Fils, égal au Père par sa nature ; jusqu’à quel point il ne peut pas Lui être égal ?

Mais que signifie ce qui est dit ensuite : Je ne pourrai pas y atteindre (à cette connaissance) - v. 6. L’Unique-Engendré dit en Jn 14 15 : Tout ce qui est au Père est à moi ; et comme le Père possède la vie en lui-même, ainsi il a donné au Fils d’avoir la vie en lui-même (Jn 5, 26) ; et encore : Comme le Père rend la vie aux morts, ainsi le Fils vivifie semblablement qui il veut (Jn 5, 21). Et : Moi et le père nous sommes un (Jn 10, 30. Il n’y a nulle distinction de puissance dans ces termes ; il n’y a même pas de différence possible dans les faits au plan de la dynamique d’efficacité. [2] Mais lorsqu’il est dit : Croyez en mes œuvres, car le Père est en moi, et moi dans le Père (Jn 14, 11) [3], il n’est pas question seulement d’une unité de volonté, mais de montrer qu’il s’agit bien d’une unité de puissance divine. Donc, tout ce que fait le Père, le Fils le fait pareillement ; il le fait semblablement. Il faut donc rechercher ce que signifie l’expression : Je ne peux l’atteindre. Eh bien, lorsque j’entends : Le Père est plus grand que moi (Jn 14, 28), et Le Fils ne peut rien faire de lui-même si ce n’est ce qu’il voit le Père faire (Jn 5, 19), ces paroles m’ouvrent à la compréhension de cette autre parole : Je ne peux l’atteindre. En effet, le Père est plus grand que le Fils, mais comme Père pour le Fils, par la génération, non par la nature. Car le Fils existe à partir de Celui dont il est sorti. Et bien que la propriété de l’appellation paternelle diffère, la nature cependant ne diffère pas. Dieu (le Fils), en effet, est né de Dieu ; il n’est pas dissemblable de la substance génératrice. Donc, il ne peut être équiparé à Celui dont il est issu. En effet, quoique autre, il demeure par la gloire identique et de semblable nature dans l’autre ; cependant, du fait qu’il est engendré, il ne semble pas qu’il puisse être équiparé à ce qui l’a engendré.

18. Immensité du Père.

Voyons si, en fait, ce Je ne puis y atteindre se rapporte pas à la dignité de la confession paternelle. Suivent en effet les vv. 7-10 : Où irai-je pour échapper à Ton Esprit, où m'enfuirai-je loin de Ta face ? Si je monte au ciel, Tu y es ; si je descends aux enfers, Tu es là. Si je prends les ailes de l'aurore et que j'aie habiter aux extrémités de la mer, pour sûr, Ta Main me conduira, et Ta Droite me tiendra. Le Fils ne sort pas de l'infinité paternelle, ni de la nature qui est au-delà de toutes les localisations : lui qui est dans le sein (du Père) les outre-passe (cf. Jn 1, 18), qu'il soit au ciel, qu'il soit aux enfers (i. e. au séjour des morts), ou qu'il parcourt les extrémités des mers, Celui-ci est cependant présent en quelque lieu que ce soit, partout et toujours. Il ne peut s'esquiver alors qu'il demeure à l'intime de Celui qui fait que toutes choses soient, et qui est en tout.

19. Il convient de distinguer la triple condition du Christ.

En partant de ce qui est dit : où fuirai-je loin de Ta face ? , ne serions-nous pas portés à déprécier irreligieusement en pensée la substance immuable et impassible, de sorte que celui qui parle par le psalmiste semblerait avoir pensé à la fuite eu égard à la crainte de la Passion ? Le motif de ces paroles doit donc être examiné pour qu'elles soient justement comprises comme alléguées au profit d'une considération saine et sauve. Pourtant, personne parmi ceux qui s'attardent aux études approfondies de la doctrine céleste, ne pourra émettre des doutes sur le fait de devoir confesser notre Seigneur Jésus Christ Dieu et homme : homme assurément dans le temps, toujours Dieu et avant qu'il ne fût homme, et après qu'il le soit devenu ; l'un et l'autre véritablement, à savoir Dieu et homme seulement au moment même où il fut dans l'homme. En effet, il était dans la forme de Dieu, et il prit la forme de serviteur ; et de nouveau il se trouve dans la gloire de Dieu le Père, à savoir que la forme de serviteur se maintenait dans sa gloire, cette gloire dont il provenait antérieurement, cela assurément pour absorber la nature corruptible par une progression dans l'incorruptibilité.

20. Ce qui convient à l'une ou l'autre nature.

Donc, au début de ce psaume nous nous souviendrons que c'est de la personne de l'homme assumé dont il est question. En conséquence, on doit le considérer avec discernement afin de comprendre ce qui s'applique à sa divinité et ce qui s'applique à l'homme ; et ainsi, du fait que nous appliquions davantage notre jugement critique aux paroles qui sont dites plutôt que, par le préjugé d'une intelligence fallacieuse, d'ajouter des paroles qui déforment le sens convenable. Il dit en effet : Où irai-je pour me dérober à Ton Esprit ?, et Où m'enfuirai-je loin de Ta Face ? Il y a diverses significations de l'Esprit et de la Face. Certes, de Ton Esprit, je m'y déroberai ; de Ta Face, je m'enfuirai. De cela il s'en suit : Si je monte au ciel, Tu y es ; si je descends aux enfers, Tu es là. L'ascension au ciel et la descente aux enfers, ce n'est pas la même chose. Il y a ensuite un troisième terme. Si je prends mes ailes avant l'aurore, et que j'aie habiter aux extrémités de la mer, c'est Ta Main qui m'y conduira, et Ta Droite qui me tiendra (vv. 8-10). Désormais, cette voix n'est plus celle d'un homme puisqu'il assume des ailes, qu'il les fait siennes, qu'il passe sa vie à traverser l'océan pour faire se pencher la Main de Dieu, pour saisir la Droite de Dieu ; cela relève davantage de sa

nature. Et quel est celui qui émet ces paroles avec assurance ? Le motif même de ces dires le montrera.

21. Dieu n'est jamais absent de l'Esprit de Dieu ; pour ce qui est de l'homme qui fuit devant la Face de Dieu.

Ainsi, le Dieu Unique-Engendré, manifestant cette reconnaissance d'un respect admiratif porté envers le Père - reconnaissance qui par lui fut rendue admirable et vers laquelle l'un et l'autre état (avant et après l'incarnation) ne peut à lui seul rendre compte de l'une et de l'autre nature -, enseigne en clair cette nature par laquelle il demeure dans l'Esprit et celle par laquelle il se maintient en un corps. Quand il dit en effet : Où irai-je loin de ton Esprit, il indique cet état où le même Esprit demeure dans l'Esprit de la gloire paternelle avant l'assomption de l'homme. Il ne peut en effet être absent en quelque façon de l'Esprit, lui qui est Esprit. Car celui-ci ne peut être trompé, et celui-là ne peut abuser. Et lorsqu'il dit : Où fuirai-je loin de Ta Face ?, il enseigne l'état de la faiblesse assumée par lui dans le temps ; la faiblesse humaine ne souffre pas en effet la rencontre de la Face de Dieu, car il est dit à Moïse : Quel homme pourrait voir ma Face et vivre ? (Ex 33, 20). Ce que nous ne pouvons soutenir, nous le fuyons, car il appartient à la faiblesse humaine de fuir la rencontre de l'insoutenable nature. Et certes, elle fuit ce dont elle ne peut soutenir la vision. Mais parce que, selon le prophète (le psalmiste), le visage de Dieu se tourne contre ceux qui font le mal (Ps 33, 17), il en est ainsi de la nature humaine qui ne peut fuir le jugement de Dieu signifié par son Visage. Il ne parlait pas en effet comme un pécheur, au point de devoir prendre la fuite, celui qui ignorait le péché ; mais bien qu'il eût auparavant enseigné l'infinité paternelle en Esprit en dehors de toutes choses, maintenant aussi il montre, à partir de sa personne humaine, que l'homme ne peut jamais fuir Dieu.

22. En tant que Dieu, il monte au ciel ; comme homme, il descend au séjour des enfers.

Suit encore l'exposé du motif des paroles qui sont dites, quand il aura exprimé qu'il est de l'une et l'autre nature par le fait qu'il était et homme et Dieu : Si je monte aux cieux, Tu y es. Cela est le propre de la divinité. Personne en effet ne monte au ciel si ce n'est celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est au ciel (Jn 3, 3). Car la nature du corps terrestre, à moins d'être transformée en gloire céleste, n'obtient pas cette élévation. Si je descends aux enfers, Tu es là. Cette loi est de nécessité humaine, lorsque descendent au séjour des morts les âmes des corps ensevelis. Le Seigneur n'a pas récusé que cette descente portait à son accomplissement le fait qu'il soit véritablement un homme. D'autre part, le où irai-je, et le où fuirai-je, le là Tu y es, et le Tu es ici, porte à confirmer l'enseignement de celui qui est admirable en ce qu'il a fait, pour que soit connu cet enseignement selon lequel Dieu est la cause de toutes choses ; ainsi, bien que l'homme fuie la Face de Dieu parce qu'il ne peut en soutenir la vision, bien qu'il descende par la loi de la mort du ciel aux enfers, cependant Dieu est partout, et toujours, et en tout.

23. Ce qui concerne la condition glorieuse du Christ.

Parce que, par ces réalités énoncées plus haut, il a indiqué distinctement, à propos du genre de nature, qu'il était de l'une et de l'autre, à savoir de Dieu et de l'homme, il désigne une unité de nature d'un troisième genre désormais réalisée en lui, lorsqu'il dit : Si je prends les ailes de l'aurore et que j'aie habiter aux extrémités de la mer, c'est néanmoins Ta Main qui me conduira, et Ta Droite me tiendra (vv. 9-10). Quand il assuma des ailes, il ne fut plus désormais appesanti par son corps [4]. Quand il prit ses ailes, il enseigne par là que cette puissance de voler a toujours été son fait. Quand il les prit avant que se lève la lumière de l'aurore, il désigne là le temps de sa résurrection. Quand il est aux extrémités de la mer, c'est dire par là que Dieu quitta les espaces de son séjour humain sur terre. Quand il est conduit par la Main, il ne craint pas. Quand il est tenu par la Droite de Dieu, il n'est pas changé, ni ne tombe en s'écroulant : Dieu lui a donné en effet le nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'en son nom tout genou fléchisse au ciel, sur terre, et aux enfers, et que toute langue proclame que Jésus est Seigneur, à la gloire de Dieu le Père (Ph 2, 9-11). Car, en ce nom qui lui est donné et qui est au-dessus de tout nom, l'homme accueilli est assumé par la Main et la Puissance du Dieu Père, dans sa propre gloire.

24. Les ailes signifient la force de voler vers le ciel après la résurrection.

Cependant, les ailes renvoient au changement des corps terrestres en une nature spirituelle et éternelle ; l'autorité prophétique l'exprime, lorsqu'il est dit à l'adresse de l'indigent dans la foi et du pauvre en bonnes œuvres : Quand tu es pauvre, ne te fatigue pas à vouloir être riche ; abstiens-toi d'investir ta pensée dans cette quête ; en effet, elle (la richesse) a préparé pour le pauvre des ailes comme l'aigle, et il retournera dans la Maison de Celui qui y préside (Pr 23, 5). Il réfute le pauvre qui se fatigue dans l'espoir des richesses ; il met en balance la misère du manque de foi de ce pauvre et l'opulence des croyants. En effet, le riche - non en fortunes humaines mais en trésors célestes -, se prépare à lui-même des ailes par lesquelles il reviendra dans la Maison de Celui qui y préside. Car il reviendra d'où il est tombé, c'est-à-dire au lieu d'où, par le péché du premier homme, il fut expulsé. Mais qui est donc Celui à qui appartient cette Maison, et qui donc y préside ? Assurément, Celui qui a dit : Amen, je te le dis, aujourd'hui, avec moi, tu seras en Paradis (Lc 23, 43). Il (le prophète) mentionne dans un autre endroit, quand il traite de l'éternité maintenant sans faille des spirituels : Ils prennent de l'envergure, tels des aigles (Is 40, 31). La nature rendue apte à voler dans le ciel est obtenue par la transformation opérée dans la résurrection. Mais Celui-ci, qui porte des ailes en vue de s'envoler, ces ailes-là ne lui sont pas étrangères, ni d'une nouveauté absolue ; elles lui sont comme anticipées par l'usage d'une mise en pratique de l'être qu'il possédait déjà ; car, après le mystère (sacramentum) de la Passion volontairement assumée, il aura pris en compte les ailes de sa nature et de sa puissance pour s'emporter vers le ciel.

25. Ici est indiqué, non pas un trouble du Christ, mais une rumeur de trouble.

Fait suite encore une belle ordonnance de paroles relative à l'une et l'autre nature ; parole d'homme assurément, mais aussi de Dieu, qui s'écoule en bon ordre. Cette parole dit en effet : Et j'ai dit : « Peut-être que les ténèbres vont m'ensevelir ? » Cette voix est estimée être la voix de l'homme,

parce que, trembler de crainte dans la perspective de la Passion, est apparu à ceux qui étaient soit irréli­gieux, soit ignorants, comme ne pouvant être attribuée à personne d'autre, comme si cette parole apportait la preuve manifeste d'une crainte éprouvée, sans qu'elle puisse signifier bien davantage : une volonté d'acceptation de la mort sans laisser percer nulle terreur de la part de Celui d'où provenait cette voix. Il ne dit pas en effet : Les ténèbres m'ont enseveli, mais bien : Les ténèbres ne vont-elles pas m'ensevelir ? Il ajoute : par hasard ; à son sujet, une opinion toute humaine le juge chancelant et mal assuré d'une bonne réputation, à cause de quoi il redouterait la descente aux enfers. En fait, il se moque de cette erreur d'appréciation. Si personne, en effet, n'est assuré d'être enseveli dans les ténèbres, par contre, qui ne serait incertain de pouvoir y échapper ?

26. Pourquoi la Passion est pour le psalmiste un chemin de délices. Le Père avec le Fils : une puissance une et une nature une. Les ténèbres tombent dans l'indifférence.

Comme ce qu'il dit des ténèbres prêtes à l'ensevelir (cf. v. 11a) ne peut être compris du trouble de sa nature, mais aussi comme ce trouble signifierait pour l'intelligence impie un état d'insécurité, il continue aussitôt : Mais la nuit même devient lumière dans mes délices (v. 11b). Comment en effet pourrait-il être enseveli par les ténèbres celui dont la mort future est déjà une illumination dans les délices ? C'est pourquoi, pour le Seigneur, cette Passion concourt aux délices, tandis qu'il brise les portes de bronze, tandis qu'il foule aux pieds les barres de fer, tandis qu'il dépouille toute puissance, tandis qu'il triomphe en lui-même de toutes ces choses, tandis qu'il rachète celui-là même qu'il avait fait à son image, tandis qu'il le restitue dans les délices du Paradis. Donc, dans ces divertissements et délices de la Passion, ce qui est une nuit devient pour lui une lumière. Et eu égard à cette illumination, les ténèbres ne te seront plus obscures (v. 12). Le Père est dans le Fils par l'unité de nature : une similitude de divinité qui ne peut changer ; à preuve, le témoignage des œuvres. Que le Père soit en lui, le Fils le dit hardiment : Les ténèbres, grâce à Toi, ne seront plus obscures, car nous nous souvenons de la Parole venue du Père : Je serai avec lui dans la tribulation (Ps 90, 15). Et, dans les évangiles, le même Seigneur dit à propos du tremblement de crainte des Apôtres : Voici venir l'heure où chacun de vous sera dispersé, et vous me laisserez seul ; mais je ne suis pas seul : car le Père est avec moi (Jn 16, 32). Soit par la puissance par laquelle il peut les mêmes choses que le Père, soit par la nature, l'essence et la divinité, par laquelle Dieu est né de Dieu, le Père est avec lui. Avec assurance, il dit donc : Car les ténèbres ne te seront pas obscures (v. 12a). En effet, la puissance immuable ne ressent pas les ténèbres, et la vraie lumière ne souffre pas de la nuit infernale ; suit, en effet : Et la nuit comme le jour illumine : ses ténèbres sont comme sa lumière (v. 12bc). La seule mention de pour toi (ou grâce à Toi), se réfère à plusieurs membres de phrases. C'est pourquoi la nuit fait ses délices, car, comme le jour, elle illumine. Mais elle illumine en tant que ténèbres ; ainsi, comme la lumière, elles viennent aussi de Dieu. Il appartient au puissant créateur des ténèbres de créer la lumière dans les ténèbres. Écoutons l'évangéliste qui enseigne cela : Et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres n'ont pu la saisir (Jn 1, 5). Il fallait cette grande Puissance pour que la lumière brille dans les ténèbres, ténèbres qui par leurs puissances d'obscurité opérant dans la nuit, n'ont pu saisir la lumière de l'inlassable Lumière.

27. Afin que l'une et l'autre natures du Christ soient annoncées. L'office (ministériel) du Christ homme. D'où l'aspect redoutable des merveilles qu'il accomplit.

Viennent ensuite les versets 13 et 14 : Car Toi, Seigneur, Tu as pris possession de mes reins ; Tu m'as pris avec Toi dès le sein de ma mère. Je Te confesserai pour les merveilles redoutables que Tu as faites.

Il (le Psalmiste qui est le Christ) tient encore maintenant l'ordonnement de l'une et l'autre signification afin de se dire, dans son enseignement, homme et Dieu. En effet, comme ses reins étaient possédés par Dieu et qu'il était accueilli dès le sein de sa mère, il nous est indiqué en lui la condition corporelle. Car, dans les reins se trouve la cause de la volupté. Cependant, ces reins-là possédés par Dieu, ne courent plus après les voluptés du corps pour en jouir sans retenue. Et celui qui est reçu dès le sein de sa mère, ne se porte pas vers les œuvres du siècle étant reçu par Dieu. Donc, toute sa volonté et son labeur est d'annoncer le Père. Ce sont en effet ces œuvres-là que, par l'homme assumé, il accomplit. Mais lorsqu'il dit : Je Te confesserai pour les merveilles redoutables que Tu as faites (v. 14a), il rend toute confession en l'admiration redoutable le concernant à la gloire de sa divine substance. S'il est émerveillé, c'est à cause du fait que Dieu possède ses reins, qu'Il l'a pris avec Lui dès le sein de sa mère. Le fait de savoir que sa volonté et son agir fussent dédiés à Dieu, le porte à s'émerveiller devant la prodigieuse réalité. Cependant, c'est dans la redoutable saisie du prodige qu'il s'émerveille, tandis qu'à l'Heure de la croix les ténèbres apparaissent, tandis que la terre tremble, que les rochers se brisent, que les tombeaux s'ouvrent, que les morts resurgissent dans la vie, que, toutes portes closes, il s'approche du lieu qu'il est le seul à pouvoir pénétrer et qu'il se tient là ; tandis qu'il est enlevé aux cieux, que les Apôtres des nations parlent en langues, que leur seule ombre guérit les maladies, qu'aux demandes du boiteux à la recherche d'une pièce de monnaie lui est donné de courir ; tandis qu'il rend la malheureuse morte [5] à ses aumônes, que les persécuteurs se font prédicateurs, que l'on chante dans la prison et que les chaînes se rompent ; tandis que dans le martyre le Christ est aperçu dans les cieux par le martyr ; tandis qu'enfin, en ce lieu où il est élevé de corps, il s'assoie à la droite de Dieu, dans la gloire de qui il demeure pour toujours.

28. Le Fils du Père, bien que ne lui étant pas inégal en puissance, lui remet tout ce qui est sien.

Cependant, le Fils reporte sur l'œuvre du Père à la volonté duquel il a obéi, toute cette dignité au sujet de laquelle il est redoutablement émerveillé, disant : Admirables sont tes œuvres et mon âme le sait au-delà de ce qu'elle peut en saisir (v. 14bc). Que sont redoutables en effet, dit-il, Tes merveilles : c'est Ton œuvre ! Et, dans les évangiles, la même appréciation est portée lorsqu'à une manifestation de sa puissance, il s'exclamera : Tout ce que le Père fait, le Fils le fait pareillement (Jn 5, 19) ; et encore : Comme le Père vivifie les morts, ainsi le Fils vivifie qui il veut (Jn 5, 21) ; cependant il reporte sur le Père la dignité de toutes les œuvres lorsqu'il dit : Le Fils ne peut rien faire par lui-même, si ce n'est ce qu'il aura vu le Père accomplir (Jn 5, 19). Il soumet toute attestation de puissance à son sujet, par honneur révérenciel, à celui dont il fait mémoire de tout ce qui doit être confessé ; non qu'il ne puisse prendre pour soi ce qu'il possède - des œuvres semblables à celles du Père -, mais il montre celui-ci comme étant Celui par qui il peut réaliser des œuvres semblables. Donc, ces œuvres-là, par lesquelles il est redoutablement émerveillé, il lui est possible de les causer par l'effet de sa propre puissance. Cependant, il les soumet toutes aux œuvres

du Père, disant : Admirables sont Tes œuvres, et mon âme le sait, d'une façon qui la dépasse (v. 14c).

Cette voix n'est pas celle de la faiblesse humaine pour qu'elle lance l'affirmation de se reconnaître œuvre de Dieu qui la dépasse. Cela ne convient qu'à celui-là seul qui dit : Personne ne connaît le Père si ce n'est le Fils (Mt 11, 27). Il connaît en effet, non pas d'une façon quelconque, non pas légèrement ; mais très fortement, avec cette assurance confiante par lesquelles il dit : Le Père est en moi, et je suis dans le Père (Jn 10, 38). En disant ce très fortement, il indique la perfection de la science de connaissance intime qu'il possède.

29. L'Église est l'os du Christ. Les mystères sont révélés à l'Église.

Parce que son âme connaît très fortement toutes les admirables œuvres de Dieu, il rappelle pour nous la science de sa doctrine, par laquelle les mystères de l'œuvre paternelle ne sont plus cachés pour nous, disant : Mes os, que Tu as faits dans le secret, ne Te sont pas cachés (v. 15a). L'os du Christ, c'est l'Église ; c'est l'autorité prophétique et apostolique. Selon ce qui est écrit dans le livre de la Génèse : Voici maintenant que ceci est l'os de mes os et la chair de ma chair (Gn 2, 28), l'Apôtre en parlait au sujet d'Adam et d'Ève ; après l'exposé de ces paroles, il ajoute : Ce mystère est grand ; je le dis par rapport au Christ et à l'Église (Éph 5, 32). Cependant que ces réalités de l'Église aient été cachées par la miséricorde de Dieu le Père, le Seigneur lui-même l'atteste dans l'Évangile, lorsqu'il dit : Père, je Te loue, Seigneur du ciel et de la terre, parce que Tu as caché cela aux sages et aux prudents, et l'a révélé aux petits. Ainsi, Père, tel a été devant Toi Ton bon plaisir (Mt 11, 25-26). Donc, par lui, ces mystères, qui sont réalisés en secret, ne sont plus cachés. À la vérité, pour nous, ils ne sont plus cachés, mais à cause des prudents de ce siècle ils ont été réalisés dans le secret.

30. D'abord, ils étaient dans le secret.

Que tous ces mystères de l'espérance de l'Église fussent d'abord réalisés dans le secret, l'Apôtre en témoigne : Vous pouvez vous rendre compte de l'intelligence que j'aie du mystère du Christ ; ce mystère qui ne fut pas connu des hommes des temps passés comme il vient d'être révélé à ses saints apôtres et prophètes dans l'Esprit : les païens sont admis au même héritage, membres du même corps, bénéficiaires de la même promesse, dans le Christ (Éph 3, 4). Et, de nouveau : Selon l'économie de Dieu et de la charge qu'Il m'a confiée pour vous de réaliser chez vous l'avènement de la Parole de Dieu, ce mystère qui fut caché depuis les siècles et les générations, et qui maintenant vient d'être manifesté à ses saints ; Dieu ayant voulu leur faire connaître de quelle gloire est riche ce mystère chez les païens : c'est le Christ parmi vous ! L'espérance de la gloire ! (Col 1, 25-27). C'est pourquoi, c'est un mystère caché qui fut révélé : que les païens soient pour Dieu cohéritiers, associés au même corps, et participants à la même promesse en Christ. Encore caché, il le reste même pour ceux auxquels le Psalmiste veut montrer les richesses de gloire de ce mystère de Dieu pour les païens : le Christ parmi nous, espérance de la gloire.

31. Le Père les a révélés (ces mystères) jusqu'aux extrémités de la terre.

Ce mystère fut donc caché : il était celui du Christ parmi nous. Cela, le Père l'a révélé. En effet, il a dit à Pierre : Ce n'est pas la chair ni le sang qui te l'a révélé, mais mon Père qui est aux cieux (Mt 16, 17). Cependant, il est révélé comme étant le Christ parmi nous, dans les pauvres d'esprit, dans les tourmentés en leur cœur, dans les humbles de la terre, dans ceux que le monde rejette comme déchets, dans ceux qui, au sein de l'Église, se trouvent dans une situation la plus basse ; le Christ parmi nous étant en effet, abaissé sous une extrême humiliation. C'est donc là le mystère caché qui a été révélé : le Christ parmi nous ! Le Seigneur le révèle non seulement par son Apôtre, mais encore dans ce même psaume où il parle ainsi : Mes os ne Te sont pas cachés ; Tu les as faits dans le secret ainsi que tout mon être, dans les profondeurs de la terre (v. 15c). Non pas dans les enfers - comme lorsque, plus haut, il traitait de la Passion -, mais dans les profondeurs de la terre, lorsqu'il annonçait au sujet des mystères révélés qu'ils l'avaient été dans le secret. Ce mystère du Christ parmi nous, il aura cependant été caché, à savoir que la substance même de mon être l'aura été dans les profondeurs de la terre, pour remplir les charges inhérentes à la bassesse de condition de tous.

32. Non encore formé, selon la puissance du mot grec, ne convient qu'à Dieu seul.

Ensuite, la parole du psaume va plus avant, selon une progression évangélique, lorsque le Psalmiste dit : Encore non formé, Tes yeux m'ont vu, et sur Ton Livre, ils étaient tous inscrits les jours que Tu ferais ; nul n'était absent (v. 16). Et pour que nous puissions tout comprendre selon la doctrine céleste, ce qui fait difficulté doit être démêlé par une interprétation appropriée. Ce que les traducteurs latins comprennent en rendant le terme grec par imperfectum, non encore formé (informe), correspond dans les manuscrits grecs au terme akatergaston (non achevé, non accompli parfaitement). Nous ne contesterons pas le choix des traducteurs ; je crains fort que nul autre mot eût pu être trouvé par eux. Cependant, ce terme-là (en grec, akatergaston) signifie « ce qui demeure sans intervention », inachevé, imparfait. Non encore formé cependant, pour nous cela s'applique à ce qui a été commencé et n'a pas été achevé. Mais si nous examinons avec soin, au sens profond, la portée de ce mot, il ne peut pas être dissocié de ce qu'est proprement le mot grec et être traduit diversement. Mais c'est à Dieu seul que ce terme correspond en propre en sorte qu'il soit et qu'il soit « non fait » ; car ce qui est n'implique pas qu'il « soit fait ». Mais « que cela soit » n'équivaut pas à « qu'il soit fait ». Et Celui qui est éternel demeure, et n'est pas fait. Donc, pour que l'intelligence du sens progresse, nous osons le dire « encore non formé », et les yeux du Psalmiste le voient comme une œuvre non totalement achevée de Dieu.

33. Non encore formé, en effet, Tes yeux m'ont vu.

Mais quels yeux, enfin ? Est-ce que ce ne serait pas ces yeux spirituels et divins par lesquels le seul Unique-Engendré voit Dieu le Père ? Mais ces yeux-là ne manquent pas aux jours inscrits dans le Livre. Et dans Ton Livre, ils étaient tous inscrits, mes jours, et pas un qui n'y manquât. Cette nature de l'Unique-Engendré ne sollicite pas un progrès dans l'immutabilité. Et quel progrès y aurait-il

pour lui alors que tous ses yeux étaient inscrits et tous ses jours comptés, sans qu'aucun ne manquât ? Tout cela est outrageant et relève d'une impudente pensée.

34. Les yeux du corps du Christ, ce sont les apôtres et les prêtres (ou les évêques). Contre eux se dressent ceux qui s'adonnent aux affaires du siècle.

De même que les os, par lesquels est désigné le corps de l'Église, os qui constituent un mystère mais ne sont pas cachés, ainsi ses yeux (dit le Psalmiste) ont vu ce qui est non encore formé en Dieu. Cependant, l'os se réfère à l'Église qui est le corps du Christ ; nous l'avons rappelé plus haut. Dans le corps, les yeux tiennent la première place pour ce qui est du devoir et de la vertu : personne n'en doutera. Que les yeux soient des membres remarquables et éminents en qui sont désignés les apôtres, cela ne fait pas de doute. Par eux, la lumière de l'Église et les divins mystères de l'œuvre salutaire sont manifestés. Cela le Seigneur le montre à l'évidence dans les Évangiles. En effet, lorsqu'il appelle les apôtres sel de la terre, lumière du monde, lumière posée sur le candélabre dans la Maison - à titre d'exemples-, il rend manifestes les œuvres de leur foi. De nouveau, les appelant des trésors terrestres et corruptibles ainsi que des profits du siècle, à être les yeux du corps, il leur a dit : La lampe de ton corps c'est ton œil ; si ton œil est simple, tout ton corps sera dans la lumière ; mais si ton œil est mauvais, ton corps tout entier sera plongé dans les ténèbres. Si donc la lumière qui est en toi est ténèbres, que de ténèbres il y aura ! (Mt 6, 22-23).

Ce passage est à prendre par-delà le sens corporel et doit être entendu au sens spirituel. C'est pourquoi, les Apôtres qui sont de l'Église, à savoir les yeux du corps du Christ, reçoivent l'ordre d'être lumineux et simples, par un corps d'où émane la lumière, persévérant dans un agir de simplicité. Mais s'ils deviennent mauvais, par tout le corps ils deviendront nécessairement ténèbre. Aucune espérance résiduelle de lumière dans des ténèbres, si la lumière même se trouve plongée dans les ténèbres. De cela il ressort que c'est la cause d'un très grand péril que des prêtres (ou des évêques) qui sont les yeux de l'Église, se préoccupent de satisfaire les appétits de jouissance de leur commensaux en s'adonnant aux affaires du siècle, aux profits monétaires et à l'accroissement de biens familiaux. En effet, ils sont la lumière de l'Église, c'est-à-dire les yeux du corps. Et si la lumière même s'enténérait dans la nuit de l'avarice et l'excès de jouissance des biens de ce monde, c'est au corps - à l'Église - de par sa nature, que ces ténèbres seraient transmises, et combien plus de ténèbres ne seraient-elles pas transplantées par cet exemple de lumière enténébrée ? Ces yeux-là donc verront « l'inachèvement » de Dieu ; mais si nous avons parlé de l'« inachèvement » d'un Dieu, c'est à entendre d'un Dieu « qui ne soit pas fait » et qui demeure ; un Dieu en qui, pourtant, l'Éternité de la divinité se fait entrevoir comme « inachevée ».

35. Les Apôtres ont vu le Père dans le Fils. Non par une contemplation selon la nature, mais par une contemplation des œuvres.

Mais c'est on ne peut plus audacieux que d'affirmer un commencement de vision de l'éternité de Dieu le Père par les Apôtres ; oui, très grande audace, alors qu'il est dit que Dieu, personne ne l'a jamais vu, si ce n'est le Fils Unique Engendré qui est dans le sein du Père (Jn 1, 18). Cependant, nous ne disons rien qui soit nôtre, rien de présomptueux que nous proclamions ; qu'il le dise lui-

même celui qui a dit : Qui me voit, voit le Père (Jn 14, 9) ; non qu'il veuille signifier qu'il soit lui-même le Père. En effet, interrogé par Philippe lui demandant de lui montrer le Père, il ne répondit pas : 'Moi, je suis le Père', mais Qui me voit, voit le Père. Par la puissance de la nature commune, il répondit au sujet de Celui qui était cherché, que le Père se faisait voir en son être même, à lui. Et il ajoute ceci de très éclairant : Pourquoi dis-tu 'Montre-nous le Père ? Ne crois-tu pas que je suis dans le Père et que le Père est en moi ? Les paroles que je vous dis, je ne les dis pas de moi-même ; mais le Père qui demeure en moi, accomplit lui-même ses propres œuvres. Croyez-moi, je suis dans le Père et le Père est en moi. Du moins, croyez à cause des œuvres (Jn 14, 9 ss). Il démontre ici qu'il ne se situe pas là comme celui qui comprend le Père, ni comme celui qui se met à sa recherche, ni comme celui qui, Unique-engendré, le scrute par le moyen de la puissance efficiente des œuvres du Père. En effet, il demeure en Lui ; car il est engendré de Lui ; il n'y a pas en lui la nature étrangère d'une création nouvelle ; il est Fils par la puissance, il est Fils par la divinité, il est Fils par la substance, il est Fils par la génération. Les œuvres en témoignent, les puissances (célestes) en parlent ; le Père est dans le Fils par une lignée de nature et par la substance d'une origine légitime ; il est Fils dans le Père. Cette noblesse née de l'Inengendré ne contredit pas le fait que, tous deux ensemble, ils soient un. Le Père est vu dans le Fils ; et il est vu non pas par une contemplation de sa nature qui reste pour nous invisible, mais par la considération émerveillée des œuvres opérées. En effet, les œuvres du Fils sont les œuvres du Père, non qu'elles doivent être effectuées par un Fils impuissant (imbecillus), ni parce qu'il serait d'une puissance de nature divergente de celle du Père. Mais cela se réalise par un Fils efficient, bien que ce qu'il effectue vienne de Celui dont lui-même est engendré. Et c'est pourquoi, du fait que le Fils est contemplé dans la grandeur des œuvres réalisées, le Père aussi est vu dans le Fils.

36. Le Livre de Dieu est sa mémoire éternelle. Et dans ce Livre de Dieu n'est conservé que ce qui est inscrit dans le Livre des vivants.

Donc, pour ces yeux qui perçoivent l'éternité de la puissance paternelle dans le Fils, c'est-à-dire - et cela est annoncé par les apôtres -, pour qu'ils soient inscrits dans le Livre de Dieu, pour qu'ils demeurent, bien entendu, dans la mémoire éternelle, le Seigneur a formulé pour eux, dans les Évangiles, cette prière : Père, j'ai manifesté ton nom aux hommes que Tu m'as donnés de ce siècle ; ils étaient à Toi, et Tu me les as donnés, et ils ont gardé Ta Parole. Maintenant, ils ont connu que tout ce que Tu m'as donné, je le leur ai donné ; et ceux-ci l'ont reçu, et ils ont su vraiment que je suis venu de Toi, et ils ont cru que Tu m'as envoyé. Je prie pour eux ; je ne pris pas pour le siècle, mais pour ceux que Tu m'as donnés (Jn 17, 6 ss). Il prie donc pour eux afin qu'ils soient inscrits dans le Livre de Dieu.

37. Aux jours inscrits dans le Livre de Dieu correspond le jour perpétuel et sans nuit.

Mais il convient d'examiner de quel type de progrès il s'agit, qui sont inscrits dans le Livre de Dieu. Sans doute, ceux-ci sont comblés de jours, sans qu'aucun ne manquât. En quelques manuscrits, nous lisons : Au jour, ils ont été formés. Il n'y a pas grande différence entre « être comblé » et « être achevé » (« complètement formé »). En effet, nous sommes formés pour devenir conformes à la

gloire du corps de Dieu [6]. C'est la parole même de l'Apôtre : Petits enfants, vous que j'enfante à nouveau dans la douleur jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous (Ga 4, 19). Mais d'autre part, nous sommes comblés selon ce que dit le Prophète : Nous sommes comblés de l'abondance des biens de Ta Maison (Ps 64, 5). C'est pourquoi, ils ont été comblés de jour, c'est-à-dire par la vraie lumière ; (en effet, le Christ est la lumière (Jn 1, 9) : il était la lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde (ibid.)) non plus désormais détenus dans la nuit de l'ignorance, non plus rendus aveugles par les ténèbres du siècle, mais illuminés par la lumière de la vérité et comblés de jour. Cependant ce qui est comblé ce n'est rien d'autre que ce qu'il reçoit de Celui qui est rempli. En effet, la nuit ne pénètre pas en celui qui est comblé de jour, selon ce que dit l'Apôtre : Quel rapport de participation entre la lumière et les ténèbres ? (2 Co 6, 14). Et l'Esprit du Christ ne se porte pas vers la demeure de l'esprit du monde, comme il est écrit : Car vous n'avez pas reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu (1 Co 2, 12) ; Et celui qui est mort au monde ne vit plus pour lui ; comme dit encore l'Apôtre : Je vis, mais désormais ce n'est plus moi, c'est le Christ qui vit en moi (Ga 2, 20). Celui qui est comblé de jour, possède en lui ce seul jour ; c'est pourquoi le Psalmiste dit : Ils seront comblés de jour, et pas un ne manquera. Pas un ne sera sans jour, ce jour dont ils seront comblés, et qui ne sera ni l'embrasement de la richesse, ni l'aiguillon des voluptés, ni l'ardeur de l'ambition, ni la méchanceté des haineux, ni la pique de l'envie, ni la fureur des clameurs, ni la folie de l'orgueil, rien de ce qui constitue la panoplie et la puissance du diable, mais la lumière véritable, le seul jour dont ils soient remplis. Ainsi désarmées, toutes les autres réalités sont devenues caduques ; et ils en rendent un témoignage pleinement digne ceux-là qui sont comblés de ce seul jour.

38. *Nimis* (à l'excès), c'est-à-dire *ualde* (extrêmement). Les amis de Dieu, Abraham et Moïse sont, en termes appropriés, les disciples du Christ. La souveraineté leur appartient.

Le Psaume se poursuit ainsi : Pour moi, ô Dieu, Tes amis ont beaucoup de prix ; leur souveraineté a été extrêmement affermie. Je les compterai, et ils seront plus nombreux que le sable (v. 17). Comment de telles paroles pourraient-elles être attribuées à un homme du commun pour qu'il puisse dénombrer ceux qui se sont multipliés comme les grains de sable ? Il convient de les attribuer à celui-là seul auquel appartient, sans recensement ni calcul, la connaissance de la multiplicité des nombres. Néanmoins, ses amis sont extrêmement honorés, extrêmement (*nimis*), comme il est dit, ce qui ne doit pas être compris selon la coutume d'interprétation des latins. En effet, extrêmement (*nimis*), pour nous, a l'habitude de signifier ce qui excède inutilement la mesure appropriée ; mais, pour les grecs, ils rendent par *lian* ce que nous traduisons *nimis*. Dans ce terme *lian*, se trouve davantage contenu le sens de *ualde* (beaucoup, très grand) que de *nimis* (extrêmement).

Donc, ses amis sont extrêmement honorés. À la vérité, nous reconnaissons qu'Abraham fut un ami pour Dieu ainsi que Moïse : la Loi en porte le témoignage écrit. Il est vrai que les Évangiles annoncent enfin que plus nombreux encore ont été les amis de Dieu, le Seigneur le signifiant quand il dit : Je ne vous appelle plus maintenant 'serviteurs', car le serviteur ignore ce que veut faire son maître ; mais je vous appelle 'amis', car vous m'avez assisté en toutes mes épreuves (Jn 15, 15). Ceux-là donc qu'il appelle maintenant ses 'amis' - comme nous l'indiquions plus haut -, lui ont été donnés par le Père et lui appartiennent, confesse-t-il, en conformité avec ce qu'il dit : Et tout ce qui

est à Toi est à moi, et tout ce qui est à moi est à Toi (Jn 17, 10). Ceux-là, ils les dit 'amis' du Père. Ils sont non seulement honorés, mais encore leur souveraineté a été solidement affermie ; c'est à partir d'eux que l'Église a commencé, c'est à eux que furent remis les principes fondamentaux, pour constituer ensemble de solides bases de départ.

39. Le nombre des élus est déterminé. Ce nombre, plus grand que les grains de sable, se rapporte aux anges.

Que les peuples doivent être référés à l'Église, ce qui est ajouté ensuite le fera comprendre : Je les compterai ; et ils seront plus nombreux que les grains de sable (v. 17c). Pourquoi leur nombre serait-il indéterminé, alors qu'ils sont inscrits dans le Livre de Dieu ? Donc, nulle difficulté sur cette question du nombre des élus dont la réalité se trouve conservée par écrit. Mais quelques-uns ont estimé que ce qui est dit par l'expression : ils seront plus nombreux que les grains de sable, ne se référerait pas tant aux hommes - et cela est bien dit d'Abraham : ta descendance sera comme les grains de sable de la mer ; elle multipliera au-delà du nombre des grains de sable -, qu'à la multitude des anges qui accèdent eux aussi au nombre des amis de Dieu. En effet, à nulle autre catégorie d'êtres ne peut convenir de se joindre à Abraham comme le nombre des grains de sable de la mer et au-delà, si ce n'est l'abondance des anges jointe à la multitude dénombrée des hommes. Nous ne nous opposons pas au sens que chacun pourra discerner. Cependant, si notre thème interprétatif est conforme au don de la grâce spirituelle, nous en traiterons sans outrager qui que ce soit.

40. D'un signe, le Psalmiste indique que les Gentils croiront et que les Juifs s'écarteront (de la foi).

Dans le livre de la Genèse, nous relevons deux promesses faites à Abraham ; une avant l'engendrement d'Ismaël, Dieu disant à Abraham : Toute cette terre que tu vois, je te la donnerai, à toi et à ta descendance à jamais, et je rendrai ta descendance aussi nombreuse que les grains de sable de la mer. Si quelqu'un peut dénombrer les grains de sable de la mer, eh bien il dénombrera alors ta descendance (Gn 13, 15-16). Isaac étant né, et comme il considéra qu'il devait l'offrir en oblation, une nouvelle promesse lui fut adressée ensuite : Te bénissant, je te bénirai, et multipliant ta descendance, je la multiplierai autant que les étoiles du ciel et les grains de sable de la mer (Gn 22, 17). Et si, selon l'Apôtre, ces deux Testaments sont conclus, l'un selon Ismaël, engendrant pour la servitude, l'autre selon Isaac, pour la liberté de notre mère la Jérusalem qui est dans les cieux, c'est pour instruire : il est nécessaire qu'il y ait deux semences, leur multiplication féconde étant annoncée par le nombre des étoiles et celui des grains de sable de la mer. Qui en effet mettrait en doute que dans l'Église, déployée en nombreuses communautés à travers le monde entier, la multiplication du peuple de Judée est surpassée en se réalisant en surabondance dans le Christ. Et c'est pourquoi, ceux qui appartiennent au Christ seront multipliés plus que le sable, car ceux-ci seront plus abondants que ceux qui, sortis du peuple impie de la loi terrestre et desséchée, sont désignés par le sable.

41. La future résurrection du Christ est annoncée comme étant déjà réalisée.

Le Psalmiste poursuit : Je me suis éveillé, et je suis encore avec Toi. Je me suis éveillé ; cela se rapporte à la gloire de la résurrection. Mais, selon la prescience de Dieu, il parle de ce qui est futur comme d'un événement qui a déjà eu lieu ; car, pour Dieu, à cause de sa connaissance et de sa puissance, les événements qui se réaliseront dans le futur se sont déjà réalisés, de sorte que, même pour nous-mêmes, nous estimons réalisés les événements du futur, en ayant en leur accomplissement une parfaite confiance. Quant à l'expression : Et je suis encore avec Toi, elle signifie que ce n'est pas encore l'heure pour ressusciter, puisque ce n'est pas encore le temps de la Passion, et que le Christ se reconnaît encore avec Dieu. Lui-même dit en effet : Je suis sorti de Dieu et je suis venu (Jn 16, 28). Donc, je suis encore avec Toi ; car ce n'est pas encore le temps pour que je vienne à Toi ; c'est le temps pour moi de venir dans le monde afin d'accomplir les prophéties.

42. Celui que le Christ tue, c'est pour le vivifier.

Mais voici ce qu'il dit ensuite : Dieu, si tu tuais le pécheur (v. 19a). Pourquoi celui qui vient sauver ce qui aurait péri et racheter le pécheur, est prié de le tuer ? Loin de nous de penser qu'il veuille tuer. Cependant, le pécheur est tué lorsqu'il est mort au monde, lorsqu'il meurt avec le Christ pour vivre dans le Christ. Le bienheureux Apôtre dit : Chaque jour, je meurs (1 Co 15, 31) ; et encore : Je suis mort à la Loi pour vivre du Christ (Ga 2, 19). Nous, nous mourons ainsi : quand en nous, par la foi, les péchés mis à mort sont effectivement morts. Nous osons même dire comment Dieu tue les pécheurs en empruntant ce qui est dit : Mortifiez donc vos membres sur cette terre : fornication, impudicité, désirs charnels entretenus, concupiscence et avarice (Col 3, 5). C'est ainsi que le pécheur est tué : quand l'engendrement à la vie spirituelle est ravivé par la mort de tous les vices et des péchés.

43. Le Psalmiste reconnaît davantage la valeur des efforts pour atteindre le but que celle des querelles de mots.

Fait suite : Hommes de sang, éloignez-vous de moi, car vous êtes querelleurs en votre pensée (v. 19bc). C'est par vanité qu'ils s'emparent de Tes cités, Seigneur ! (cf. v. 20). En ignorant la puissance du vocable, la traduction latine introduit une grande obscurité en ne discernant pas la particularité propre d'une parole ambivalente. Ce qui, en effet, est écrit pour nous (latins) : Car vous êtes querelleurs en votre pensée, l'est, pour les Grecs, de cette manière : *oti èreis eis dialogismon*, et ce terme *èreis* (vous êtes querelleurs) n'est pas clairement déterminant quant au sens à donner à ce mot, de sorte que, ou bien il est compris comme *dicis* (querelles), ou bien comme *contentio* (effort pour l'emporter) ; ce terme grec renferme les deux acceptions. Mais ceux qui se reportent au terme hébreu, ne retiennent pas *dicis* mais *contentiones* en cohérence avec la traduction du terme hébreu par *èreis*. Ce sage discernement a montré que c'était là une option conforme à la raison et à l'intelligence.

44. Hommes de sang, ceux dont la doctrine est flatteuse et mensongère.

Je pense à la parole d'Ézéchiel : Fils d'homme, je t'établis guetteur pour la Maison d'Israël ; tu entendras une parole de ma bouche, et tu les avertiras de ma part ; si tu ne tranches pas et ne parles pas à celui qui doit être repris pour sa mauvaise conduite afin qu'il vive, celui-ci mourra de son péché, mais à toi, je demanderai compte de son sang (Éz 3, 17). Et je trouve un autre homme de sang, dont il est parlé au Ps 5, 8 : L'homme de sang et de ruse, Dieu le déteste. Donc, les hommes de sang, ce sont ceux dont la doctrine est flatteuse et l'enseignement mensonger.

45. Les hérétiques, voilà les hommes de sang.

La doctrine de mensonge est celle des hérétiques ; doctrine qui, sous le nom de Dieu, est blasphème, qui, sous le nom de religion, est impie, et qui, sous une forme de prétendue vérité, est mensonge. La seule recherche de la contention mobilise leur âme et leur pensée. Ils ne travaillent en rien pour le salut des hommes, en rien pour l'acquisition du salut ; ils ne pensent à rien de pacifique, de sorte que toute leur entreprise soit investie dans les querelles et méditent de donner la bastonnade. Ces hérétiques font périr les âmes malheureuses, et se rassemblent en vain, pour eux-mêmes, dans les églises : « cités de Dieu » que, selon la coutume prophétique et évangélique, l'autorité très grande (du Magistère) appelle ainsi fréquemment.

C'est bien cela que signifient ces mots : Hommes de sang, allez-vous en loin de moi, car c'est pour la vanité que, querelleurs dans vos pensées, vous vous emparerez de leurs « cités » (v. 20). Ce sont des hommes de sang, à cause de l'état d'accusation dans lequel ils maintiennent les âmes perdues ; ils leur prescrivent de s'incliner (dans la pénitence) parce qu'ils sont en opposition zélée dans leur pensée. Ceux-ci s'emparent en vain des « cités de Dieu », rendant l'union des Églises infructueuse à cause des déchirures provoquées par les ruptures schismatiques.

46. La haine envers les hommes pieux.

Mais avec sagesse, le Psalmiste montre sa disposition d'âme envers eux - elle est paix, justice et vérité -, en disant : N'ai-je pas haï, Seigneur, ceux qui Te haïssaient, et ne me suis-je pas consumé de zèle à cause de Tes ennemis ? Je les ai haïs d'une haine parfaite ; pour moi, ils sont devenus mes ennemis (vv. 21-22). Il s'agit d'une haine religieuse chaque fois qu'en nous, par la haine, nous sommes portés à haïr qui hait Dieu. À la vérité, nous sommes tenus à aimer nos ennemis (cf. Mt 5, 44) ; mais, nos ennemis, pas ceux de Dieu. En effet, selon Dieu, c'est un acte de piété que d'avoir haï son père et sa mère, son conjoint, ses enfants et ses frères (cf. Lc 14, 26). Donc, le Psalmiste hait ceux qui haïssent Dieu, et se consume de zèle par la haine envers les ennemis de Dieu ; il hait d'une haine parfaite ; les ennemis de Dieu sont devenus ses propres ennemis. En effet, le Fils n'est pas opposé à son Père, de telle sorte qu'on ne puisse se faire ennemi de l'un des deux, sans être ennemi de l'un et de l'autre.

47. Ces paroles sont celles du Christ.

Ensuite, le Psalmiste conclut par un gage de confiance en sa liberté. De même que, par sa prescience, il avait fait mémoire des merveilleuses actions de Dieu, maintenant il va montrer, pour que nous comprenions avec quel sens du devoir nous devons remplir nos fonctions dans le temps, il a dit aux vv. 23-24 : Éprouve-moi, ô Dieu, et connais mon cœur ; interroge-moi et connais mes sentiers. Vois s'il y a en moi un chemin d'iniquité, et conduis-moi sur le chemin d'éternité.

Il n'y a pas de confiance en l'humaine nature qui ne se veuille être éprouvée, qui ne demande que son cœur soit connu, qui n'attende que ses chemins soient connus, qui n'appréhende d'être inspectée pour savoir s'il y a un chemin d'impiété en elle-même, et que, par cette connaissance, elle soit conduite sur le chemin d'éternité.

Cette voix ne peut être que celle de celui qui a dit : Voici qu'il vient le Prince de ce monde ; il n'a aucune prise sur moi (Jn 14, 30). Seul, en effet, est sans péché Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est béni dans les siècles des siècles. Amen.

Traduction d'après l'édition de J. P. Migne, PL 9, 561 D-583 D

[1] C'est-à-dire 1000 pas

[2] Le plus grand nombre des hérétiques réfèrent ces paroles, nous sommes un, au seul accord des volontés - le Livre VIII du De Trinitate tout entier leur répond).

[3] cf. De Trin. VIII, 5ss.

[4] Cf. Tract. in Ps. LIV, 7.

[5] Tabitha

[6] Cf. De Trin. XI, 36.

Commentaire d'Hilaire sur le Psaume 148

(Tractatus Psalmus CXLVIII)

1. Les trois derniers Psaumes [1] par lesquels la Prophétie nous appelle à la louange ont suivi la répartition de cette bienheureuse espérance qui est nôtre dans l'ordre même de leur position

respective. Le premier d'entre eux (Ps 148) en effet, à cause de l'espérance en l'éternité, chante l'attente du Règne céleste. Le second (Ps 149), en référence à l'édification de la Sainte Cité et de l'assemblée des saints qui viennent ensemble pourvoir à la plénitude du développement de la Sainte Cité, fait immédiatement suite. Le troisième de cette série (Ps 150), à cause des heureuses satisfactions éprouvées à la suite de l'achèvement de la construction de la Cité et de l'éternelle paix désormais fondée [2], après l'ardente et brûlante morsure de la froidure du siècle que l'Esprit céleste a tempérée, tout cela se trouve associé dans cet hymne. C'est donc un même enseignement bien ordonné qui lie entre elles toutes ces réalités. En effet, selon la prédication prophétique et apostolique, un principe d'organisation concernant ce Règne bienheureux et la Cité éternelle est établi entre ces réalités dans la transformation opérée par la résurrection, dans la communauté des sanctifiés, dans le rassemblement fréquent de l'habitat des cités du Seigneur pour célébrer (ses louanges).

2. Notre béatitude, celle que toute réalité créée attend

Après quoi, tous les sanctifiés étant désormais établis dans la béatitude éternelle pour chanter, par ce Psaume qui s'enchaîne avec le suivant, les louanges de Dieu, le chœur des Vertus et des Puissances célestes se trouve rassemblé, afin que toute créature libre des embarras provenant des devoirs imposés par les affaires (du monde) du fait de son rejet de la vanité du siècle, retrouvant souffle de quelque façon déjà dans le bienheureux Règne de l'éternité, joyeuse et apaisée loue son Dieu, étant elle-même assumée dans la gloire de la bienheureuse éternité, selon ce que dit l'Apôtre : « En effet, la création aspire de toutes ses forces à voir cette révélation des fils de Dieu ; car la création a été livrée au pouvoir de la corruption, non parce qu'elle l'a voulu, mais à cause de celui qui l'a livrée à ce pouvoir. Pourtant, elle garde l'espérance d'être, elle aussi, libérée de l'esclavage de l'inévitable dégradation, pour connaître la liberté, la gloire des enfants de Dieu » (Ro 8, 19-21).

Par suite, cet hymne (qu'est le Ps 148) est celui de la bienveillante liberté que, libres des obligations de leurs devoirs alors qu'ils étaient antécédemment soumis au service dévolu à l'esclave dans les choses humaines, enfin conformés à la gloire des fils de Dieu dans l'éternelle béatitude, les éléments de la création nouvellement nés s'apaisent et se reposent. De cette béatitude, objet de leur désir, ils en étaient tenus éloignés depuis un long moment déjà, comme le dit l'Apôtre Pierre : « Et maintenant, cet accomplissement vous a été annoncé par ceux qui vous ont apporté l'Évangile sous l'action de l'Esprit-Saint envoyé du ciel, tandis que les anges eux-mêmes voudraient bien pouvoir scruter ce message » (1 Pi 1, 12). C'est pourquoi, la béatitude sur terre est une attente de la béatitude céleste ; et la transformation de notre état de corruption fait attendre les premiers éléments des divines créations. Par le désir, ces rudiments veulent scruter cette espérance contenue dans la prédication évangélique, sa gloire qui procède de la conformation de notre gloire se trouvant encore sur le point de l'accueillir, et par laquelle - une fois acquise -, ces éléments nouvellement créés sont appelés, selon la prophétie du Psaume, à une consonante louange de la béatitude étreinte.

3. Le monde n'est pas le fruit du hasard ; il n'est pas Dieu. A aucune partie du monde ne doit être rendu un honneur divin.

"Louez le Seigneur du haut des cieux, louez-le dans les hauteurs. Louez-le, tous ses anges ; louez-le, toutes ses puissances. Louez-le soleil et lune ; louez-le, toutes les étoiles et la lumière. Louez-le, cieux des cieux ; et l'eau qui est au-dessus des cieux, qu'elle loue le nom du Seigneur. Car Lui-même a commandé, et elles furent créées toutes ces choses ; Il a parlé, et elles ont été faites ; Il les a établies pour les siècles des siècles ; Il a établi un précepte, et cela ne passera pas" (vv. 1-6).

Certes, pour comprendre cette parole au sens plénier, il convient de relever que si le Prophète exhorte toutes les puissances célestes à la louange, il ne le fait pas sans un motif résolu d'enseignement. En effet, il se détourne de cette première erreur qu'est l'ignorance humaine, à laquelle, au moyen de rassemblements fortuits, cette manière d'être du monde s'y associe ; ainsi, un certain nombre ont osé faire des conjectures à partir d'une désorganisation pour se faire passer pour respectueux d'un schéma de pensée cohérent. Alors que d'autres estiment que ce monde-même est Dieu, monde qui s'agite et se meut tandis que le tempère le cycle annuel du déroulement du temps en une juste proportion de rationnelle mesure. Bref, ces choses que chacun lit à partir de ces premiers éléments que sont le ciel, le soleil, l'eau, l'air, auxquels, par le moyen d'une religion impie et dépourvue de fondement, cette ignorance première rend un culte honorifique dû à Dieu seul. Donc, le Prophète exclut toute erreur d'ignorance disant : « Car Lui-même l'a dit, et elles furent faites ces choses ; Il commande, et elles existent ». Nul concours d'éléments fortuits, nulle puissance de nature particulière, nulle substance d'éternité sortie d'elle-même dans ces éléments que l'enseignement doctrinal nous dit avoir été créés : rien de cela n'est admis.

4. Dans ce discours hymnique est encore enseigné ce que la Genèse a discerné, ce dont les évangiles ont témoigné, ce que l'Apôtre a prêché : c'est sur l'ordre de Dieu que tout a été fait ; non que cela ait existé par soi-même, comme si cette matière même naissait d'une soumission vitale alors qu'on lui commandait d'être et de subsister. Pourtant, toutes choses procèdent d'un commandement, et la parole proférée l'a été par Celui qui disait qu'elles fussent [3]. Ainsi parle la Genèse : « Et Dieu dit..., et Dieu fit » (Gn 1, 6-7). Maintenant, le Prophète parle ainsi : « Il a dit, et les choses furent faites ». En effet, ce n'est pas qu'il commanda qu'elles fussent pour Lui-même, mais elles furent faites quand Il l'a dit. Elles furent cependant faites par Lui, au sujet de qui l'Évangéliste rend témoignage : « Tout a été fait par Lui, et sans Lui, rien de ce qui existe ne fut fait » (Jn 1, 3). Et l'Apôtre dit : "Il est l'Image du Dieu invisible, le Premier-né de toute créature, car par lui-même furent créées toutes choses dans les cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles, Trônes, Seigneuries, Principautés, Puissances ; toutes furent créées par Lui et pour Lui (Col 1, 15-16). La Sagesse parle ainsi au sujet d'elle-même : « Moi, j'étais auprès de Lui comme le Maître d'œuvre. Il se réjouissait de moi quand je m'ébattais à la surface du monde entier » (Pr 8, 30). C'est pourquoi, que cesse toute hésitation dans la compréhension (du texte du Psaume) ; elle est confirmée par l'autorité du nouveau et de l'ancien Testament : le Fils, qui demeure avant les siècles, assistait le Père au commencement de la création du monde.

5. Les créatures qui ne doivent pas être dissoutes, sont invitées à la louange de Dieu. Et celles qui ne seront pas dissoutes, ne le doivent pas à leur propre nature, mais à la prescription de Dieu.

Le Prophète ajoute encore une autre cause justifier l'appel à la louange : « Lui-même l'a dit, et elles existent ; Lui-même commande, et elles sont créées. Il les a établies pour les siècles des siècles » (Ps 148, 5-6). Les choses créées demeurent en effet placées dans l'être à partir de rien (ex nihilo), et la grâce de ce qu'elles sont, elles le doivent à leur Créateur quand elles commencèrent d'être avec la perception de Sa vie, de Sa bonté, et de se sentir par Lui avoir accès à la vie. Mais elles vivent à ce point qu'elles demeurent pour les siècles des siècles, et, selon l'Apôtre, elles attendent la révélation des fils de Dieu (cf. Ro 8, 19), tirées de l'esclavage de la corruption pour entrer dans la liberté de gloire. Cependant, il convient de ne considérer dans ces créatures qui ont été établies pour les siècles des siècles, ni le ciel - ce qu'on appelle le firmament -, ni la terre qui fut dite « le sec » (cf. Gn 1, 9) n'a été mise au nombre de celles-ci, car il est dit par les Prophètes : « Voici que je fais un ciel nouveau et une terre nouvelle » (Is 65, 17) ; et le Seigneur a déclaré dans l'Évangile : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas » (Mt 25, 35) : ce n'est pas le lieu d'en parler. Il nous faut donc rappeler, à titre d'avertissement, que ce ne sont pas les créatures destructibles qui ont été dénombrées à présent pour la louange de Dieu, mais celles qui ont été constituées en vue d'une substance d'éternité.

Et de peur que ce qui demeure éternellement ne soit estimé l'être pour le devoir à une béatitude naturelle liée à sa substance, le psalmiste ajoute : « Il (le Seigneur) a donné un ordre qui ne passera pas » (Ps 148, 6) ; cela afin que ce qu'elles sont - à savoir établies pour demeurer éternellement -, ne se comprenne pas comme devoir être dû à leur propre nature, mais soit considéré comme venant du commandement du Seigneur qui peut procurer aux choses contingentes à partir de rien (ex nihilo), une nature d'éternité. En effet, la prescription, dit-il, ne passera pas, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de terme à l'effet de Son commandement ; car, elles demeurent pour toujours ces créatures auxquelles la Puissance de l'éternité a octroyé l'éternité.

6. Comment les êtres inanimés louent-ils Dieu ?

Après que les autres créatures terrestres sont de nouveau appelées à la louange, même si toutes ne sont pas associées à ces biens célestes et béatifiants - les unes étant dotées d'une perception irrationnelle, les autres d'une nature inanimée, d'autres encore du fait de la défaveur encourue par leur impiété -, cependant, ayant toutes été faites ainsi, par cela même, elles annoncent Dieu en manifestant en elles l'action de la providence qui les a ainsi disposées. Le Prophète dit en effet : « Louez le Seigneur depuis la terre, dragons et tous les abîmes ; feu, grêle, neige, glace, vent de tempête, qui accomplissez Sa Parole ; montagnes et toutes les collines, arbres à fruits et tous les cèdres, animaux sauvages et toutes les bêtes des troupeaux, serpents et oiseaux ailés, rois de la terre et tous les peuples, princes et tous les juges de la terre, jeunes gens et filles vierges, vieillards et adolescents : qu'ils louent le nom du Seigneur ! » (Ps 148, 7-13). Toutes les créatures chantent la gloire de Dieu bien que certaines soient dépourvues de la faculté de glorifier (le Créateur) ; mais, par le rang où elles ont été établies comme par la nature de leur mode d'être, elles manifestent la louange du Créateur. Des dragons sont retenus sur la terre ; plusieurs d'entre-eux sont immergés dans les eaux abyssales, de sorte qu'ils nous contraignent à l'obéissance dans la crainte de Dieu et l'exercice de notre religion, tandis que, relâchés sur la terre et au fond de l'abîme, ils ont été

disposés à l'avance pour châtier notre impiété. La nature du feu, la blancheur de la neige, l'éclat cristallin de la glace, le souffle de la tempête, la hauteur des montagnes, la modestie des collines, les fruits des arbres, la variété des bêtes sauvages, l'utilité du bétail, la nuisance des serpents, le vol des oiseaux, la puissance des rois, le service des peuples, la dignité des princes, l'équité des juges, les moeurs des personnes de tous âges et de tous les sexes, l'ardeur au travail et la mise en œuvre des vertus, ainsi, toutes ces choses façonnées distinctement et parfaitement animées, louent la Providence du Créateur. Et vis-à-vis de celles qui n'ont pas de principe d'animation ou sont irrationnelles, le Psalmiste montre néanmoins la qualité de leur louange lorsqu'il dit : « Elles accomplissent Sa Parole », de telle sorte qu'à partir de cette Parole qui, selon le rang approprié de leurs offices respectifs les a établies, soit rendu élogieusement témoignage au Créateur par ces éléments de la création qui y ont été placés.

7. La cause de ce que des êtres rationnels doivent adresser leur louange à Dieu. Les Trônes du bienheureux Règne.

En vérité, aux rois et aux autres êtres rationnels qui leur sont associés, ce motif de louange est proposé au verset 13 : « Car Son nom seul est exalté, la confession de louange déborde au ciel et sur la terre ». Certes, par cette détermination de ce qui constitue les rois, les peuples et les princes, les juges et les gens de tout âge, Dieu est louable, car Il tient ensemble dans une proportion bien réglée le déroulement de ces diverses charges dans la vie humaine. Cependant, parce que toute louange éminente manifeste le temps de ce bienheureux Règne, le psalmiste ajoute le motif de cette louange : « Car Son nom seul est exalté » ; alors, même par ceux qui agissent sous la contrainte, le Dieu Un est connu et vu, le diable étant à nouveau enchaîné, avec ses anges qui lui sont adjoints pour subir la peine du feu éternel, ainsi que toute puissance orgueilleuse livrée à l'emprise des esprits mauvais, étant donné qu'alors ce monde terrestre du péché et de la mort ne sera plus. Le Psalmiste dit en effet au v. 14 : « La confession de louange remplit le ciel et la terre. Il (Dieu) relève le front de son peuple ». Cela s'entend du temps de la bienheureuse cité où le Seigneur relèvera le front de son peuple, c'est-à-dire que l'incorruptibilité lui sera donnée, et, par grâce, Il lui accordera l'immortalité. En effet, il y aura « un ciel nouveau et une terre nouvelle » quand à ces choses présentement dissolues et relâchées succéderont des réalités nouvelles et éternelles. Aussi, sera-t-il rendu à Dieu une louange remplissant ciel et terre ; car ce n'est pas en ce siècle, ni dans les airs mais dans des lieux très élevés que sont dressés les Trônes de ce bienheureux Règne.

8. Le peuple qui s'est approché est déjà celui du Règne du Fils, mais pas encore celui du Règne du Père.

Et parce que ce Règne est le Règne des saints par lequel, le Seigneur régna, ils montent vers le bienheureux Règne de Dieu le Père, le Prophète conclut ainsi le psaume : « Hymne de louange (au Seigneur) par tous ses saints, par les fils d'Israël, le peuple qui s'approche de Lui » (v. 14bc).

Cet hymne est tout entier celui des saints qui louent Dieu, non pas quand les autres, rois, princes, juges, le louent à titre admiratif devant Sa puissance ou par respect craintif dans la confession de louange, mais pour la joie d'une béatitude parfaite trouvée en Lui et, de la part des chantres, à titre de remerciements : ceux-là ce sont les saints, les fils d'Israël, « ceux qui se sont approchés » de Dieu ; et non pas en tout cas de ceux dont il est dit : « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi » (Mt 15, 8 ; cf. Ps 77, 36 ; Is 29, 13). Il s'agit bien plutôt de ceux qui ont mérité d'entendre : « Le Seigneur est proche de ceux qui l'invoquent » (Ps 144, 18).

Donc, cet hymne leur appartient, eux qui « s'approchent de Dieu », qui se sont faits proches du Règne éternel par ce bienheureux Règne de la Sainte Jérusalem ; ceux qui, après le Règne du Seigneur Jésus Christ, passeront, réunis par le Seigneur, dans le Royaume de Dieu le Père, selon la parole de l'Apôtre Paul : « Alors, il (le Christ) remettra la Royauté à Dieu le Père, après avoir détruit toute Principauté, Domination et Puissance. Car il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait placé tous ses ennemis sous ses pieds ; car Il (le Père) a tout mis sous ses pieds ; le dernier ennemi détruit, c'est la mort. Et lorsqu'il aura dit : 'Tout est soumis désormais' - c'est à l'exclusion de Celui qui lui a soumis toutes choses ; et lorsque toutes choses lui auront été soumises, lui-même se soumettra à Celui qui lui a tout soumis afin que Dieu soit tout en tous » (1 Co 15, 24-28).

Donc, ce peuple est celui qui s'est approché du Règne de Dieu le Père en s'en faisant proche par le Règne du Fils de Dieu. C'est pourquoi le Seigneur règne tout en étant sur le point de transmettre son Règne à Dieu le Père ; cela non pas par carence de puissance qui le ferait se démettre de son Règne, mais parce que nous, qui sommes son Règne, nous sommes sur le point d'être transférés dans le Règne de Dieu le Père. La transmission du Règne (Regni traditio) est notre promotion, de sorte que, ayant intégrés le Règne du Fils, nous soyons aussi dans le Royaume du Père [4], rendus dignes du Royaume du Père pour avoir participé au Royaume du Fils. Alors, nous serons proches du Royaume du Père quand nous serons dans le Royaume du Fils qui est béni dans les siècles des siècles. Amen.

[1] de la série des 150.

[2] cf. Ps 147

[3] cf. De Trin. IV, 16

[4] Cf. De Trin. XI, 39

Psaume 149

Texte retenu par Hilaire :

Alleluia.

Chantez au Seigneur un Cantique nouveau, sa louange dans l'assemblée des saints.

Qu'Israël se rejouisse en son Créateur et que les fils de Sion exultent en leur Roi.

Qu'ils louent son Nom par la danse, qu'ils chantent des psaumes avec le tambourin et la harpe (à dix cordes).

Car le Seigneur se complaît dans son peuple ; Il relèvera les doux pour leur salut.

Les saints se réjouissent dans la gloire ; ils exultent dans leur repos (sur leur couches).

À pleine gorge, ils magnifient Dieu ; ils ont en main le glaive à deux tranchants pour exercer la vengeance parmi les nations, les châtiments parmi les peuples. Pour lier leurs rois avec des chaînes, et leurs princes avec des entraves de fer, pour exécuter contre eux le jugement qui est consigné par écrit : telle est la gloire de tous les saints.

1. Une récapitulation du psaume précédent

Le psaume précédent (Ps 148) a exhorté toutes les créatures, dans leur diversité, à la louange du Dieu Créateur ; et l'ordonnancement de l'exhortation commence par les créatures célestes, parcourt ensuite la totalité des animaux de la terre, de la mer, et des airs, passe ainsi par tout genre de peuple pris dans son ensemble avec les différences d'âges, de sexes, de puissances, exhortant à honorer la confession (de louange) qui est due, afin que soit confirmée la gloire de Celui qui, de Lui, avait rempli tout l'univers de vie (cf. Jn 1, 4), l'avait embelli pour qu'une fervente parole d'action de grâces le célèbre. Après quoi, quand il l'estima convenable, le Prophète s'acquittera totalement, à la fin de ce psaume, du don propre à son office : le monde entier est exhorté à la louange divine. Il montre cependant que cet hymne est celui des saints, à savoir des fils d'Israël ; il appartient au peuple « qui s'est approché » de Dieu (cf. Ps 148, 14). Quoique l'universalité des créatures louerait Dieu pour la connaissance et pour le remerciement du don de la vie, le seul Israël cependant chanterait pour lui, s'appropriant l'hymne par sa familiarité de connaissance et son sens de l'honneur à rendre à Dieu. Pour ceux qui suivent désormais ces fils d'Israël, nous-mêmes, nous sommes encouragés à devoir chanter à Dieu le Cantique nouveau. Peut-être qu'il n'y a rien que le psaume antérieur n'ait laissé inachevé en matière de nouveauté et d'admiration émerveillée ; pourtant, s'il existait quelque chose qui aille dans le sens de notre gratitude et de notre perception du devoir de louer le Seigneur, il conviendrait de prescrire le chant de ce psaume-ci pour entrer dans la louange. Cependant pour se transporter au-delà du Trône céleste, notre esprit ne suffit pas ; c'est bien pourquoi les créatures qui sont au-dessus des cieux, elles, sont invitées à louer Dieu. Par contre, l'idée préconçue de notre intelligence selon laquelle il faudrait se tendre par delà l'immensité de l'abîme, ne peut être reçue. Il n'en est pas moins vrai que ces réalités qui sont d'en-haut sont appelées à l'office de la louange. Déjà la nature elle-même des espaces aériens par la grêle, la neige, la glace, le vent de tempête, imposent de chanter ensemble la gloire d'une si grande louange. Néanmoins, la totalité du genre humain dans ses rois, ses princes, ses juges, dans toute la fleur de l'âge ou dans la maturité de la vieillesse, se fait un précepte de chanter la louange de Dieu, car toutes ces réalités se tiennent en elles-mêmes dans un parcours modéré et sans à coup, et

l'universalité des choses s'écoule ainsi selon la loi prescrite de leur nature, afin qu'il ne leur soit pas permis de se retirer de ces réalités qui ont été créées par détermination.

2. Ce qui fait que ce Cantique nouveau soit particulier

Bien qu'en dehors de ces décrets des choses divines et célestes, nulle connaissance ne paraît être concédée à l'homme, nulle louange de connaissance, nous percevons pourtant à quelle sorte de Cantique nouveau nous sommes maintenant appelés lorsqu'il est dit au v.1 : « Chantez au Seigneur un Cantique nouveau ». C'est bien un Cantique tout à fait nouveau. Certes, nous mettons en lumière maintenant la reconnaissance exprimée par ce nouveau Cantique comme il l'a été dans les psaumes précédents où le Cantique nouveau est chanté (cf. Ps 95 et 97) ; quand le Seigneur est montré sur le point de régner parmi les nations (cf. Ps 95, 10), quand Sa droite lui a procuré (au Psalmiste) le salut (cf. Ps 97, 1) en vue de la gloire du Règne, quand, reprenant pour lui-même son âme du séjour des morts, il nous prit avec Lui en rois. Il est donc particulier ce Cantique nouveau ; il est le propre des saints du Seigneur. Suit en effet : « Sa louange est chantée dans l'assemblée des saints. Qu'Israël se réjouisse en Celui qui l'a créé ; que les fils de Sion exulte en leur Roi ; qu'ils louent son nom par la danse, qu'ils psalmodient pour Lui avec harpe et tambourin » (cf. Ps 149, 2-3), à savoir en Celui qui, selon le Ps 95, régnera parmi les nations, et que, dans le Cantique nouveau suivant (cf. Ps 97, 1), fait Seigneur, Il (Dieu) le sauvera par sa droite en des actions merveilleuses.

C'est donc en ce Roi que se réjouissent Israël et les fils de Sion ; Sion, c'est-à-dire notre Mère dans les cieux, la cité des premiers-nés qui sont inscrits et des myriades d'anges (cf. He 12, 22-23). Et cet Israël - qui est à entendre au sens spirituel et non selon la lettre -, c'est celui sur lequel repose la paix de l'Apôtre (cf. Ga 6, 16). Les fils, ce sont ceux qui, accueillant et confessant le Roi, sont devenus fils de Dieu, ceux qui, dans un corps, ont reconnu Dieu avec les yeux de l'esprit ; ils se réjouissent par la danse, au son du tambourin, chantant des psaumes en s'accompagnant de la lyre à dix cordes. C'est un chant d'allégresse dans les tentes des justes et une symphonie cantilée qu'à son retour, le fils prodigue qui s'est repenti, a entendue (cf. Lc 15, 25).

3. L'homme, plaisant à Dieu par création, Lui déplut par le péché, et fut l'objet de Sa compassion dans le Christ.

Cependant, après l'ovation de louange des créatures et les Cantiques nouveaux antécédents, il est maintenant montré en termes appropriés quelle est la cause de ce Cantique nouveau, lorsqu'il est dit aux versets 4 et 5 : « Car le Seigneur se complaît dans son peuple ; Il relèvera les humbles et les sauvera. Les saints exulteront dans la gloire ». Certes, tout ce que Dieu a créé Lui agréa. La Genèse en témoigne lorsque l'auteur du livre dit : « Et Dieu vit que cela était bon » (Gn 1, 31) ; mais nous savons que son bon plaisir à Lui, Dieu, est dans son peuple. Bien sûr, elle est bonne la création de l'homme, lorsqu'au commencement de sa création il obtint, dès le point de départ, la ressemblance avec Dieu ; mais au jugement tempérant du Dieu immuable à la suite du détournement de la volonté de l'homme et de son libre arbitre, puisque l'homme avait péché et devait se repentir - repentance

nécessaire parce que Dieu l'avait fait -, ce fut pour l'homme une probation. À la vérité, pour ceux-là qui se trouvent reformés, passant du péché à la vie, repoussant la rudesse de la pénitence, déjà l'affection tendre du bon plaisir de Dieu leur est signifiée. En effet, nous sommes réconciliés par le corps et le sang du Christ ; d'ennemis de Dieu, nous voilà ses fils, étant donné que le Seigneur avait promis pour nous, par le mystère de Son impénitence, l'apaisement du Grand-Prêtre éternel, le Prophète annonçant : « Le Seigneur l'a juré ; Il ne s'en repentira pas : tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech » (Ps 109, 4). Il plaît donc au Seigneur de jurer ne pas se repentir à celui qui, régnaient selon l'ordre de Melchisédech - c'est à dire comme Roi et Prêtre des nations païennes -, est salut pour les doux et les humbles, puis splendeur de gloire pour les saints qui exultent à cause de leur Roi.

4. Le privilège des saints. Guttur (la gorge) : ce que signifie ce mot. Et le glaive ? Du glaive aiguisé des deux côtés, à l'usage des saints.

Mais, après la gloire des saints, il nous faut comprendre ce qui conduit à la plénitude du Cantique nouveau : « Ils (les saints) exulteront sur leurs couches (dans leur repos). À pleine gorge, ils magnifient Dieu ; ils ont à la main le glaive à deux tranchants » (vv. 5-6). Déjà, la garniture de lit n'est plus inondée de larmes, et le lit des nuits solitaires de « ceux qui passent leur vie dans ce corps de mort » (cf. Ro 7, 24) à cause de la nécessité imposée par le péché et de la souffrance qui en résulte, n'est plus lavé de larmes. Sur leurs couches, désormais, les saints se réjouissent dans la gloire ; et, de ce fait, les cris d'exultation adressés à Dieu sont toujours dans leur gorge. Pour ce qui est de la gorge, le mouvement affectif de la conscience profonde en atteste la signification. Mais ce n'est pas seulement l'exultation de Dieu qui monte de leur gorge ; c'est encore, à la vérité, qu'ils sont armés dans leur main du glaive à deux tranchants. Cette connaissance du Roi montre combien sont entourés de complaisance les fils de Sion pour qu'il leur soit remis dans la danse, les tambourins et le chant des psaumes, le salut, la gloire et la joie, l'exultation et la souveraineté. En effet, la souveraineté est désignée (symboliquement) par le glaive, alors que de plusieurs côtés nous sommes exhortés à nous joindre à eux. Pourquoi, en effet, des glaives à deux tranchants se trouvent-ils dans leurs mains. Le Prophète aussitôt nous en instruit en disant : « Pour exercer la vengeance parmi les nations, des châtiments parmi les peuples, pour lier leurs rois avec des chaînes et mettre des entraves de fer à leurs princes, pour exercer contre eux le jugement prescrit, comme il est écrit : telle est la gloire de tous les saints » (Ps 149, 7-9).

Voici donc le Cantique nouveau chanté pendant que les humbles de la terre sont établis rois pour les rois alors qu'ils ont été considérés, eux la lumière du monde et les vengeurs des nations, comme étant l'ordure du monde et les avortons des païens (cf. 1 Co 4, 13). En effet, les glaives à deux tranchants sont dans leurs mains car pour le célèbre Saint de l'Apocalypse (le Verbe de Dieu ; cf. Ap 19, 15), un glaive acéré des deux côtés sort de sa bouche, exerçant partout le jugement de souveraineté. Le Seigneur vient, en effet, jeter le glaive sur la terre (Mt 10, 34), et les saints, selon l'Apôtre, jugeront le monde, le monde sera jugé relativement à eux (cf. 1 Co 6, 2). Il est dit en effet, « ne savez-vous pas que vous jugerez les anges » (de Satan ; ibid. v.3) ? Que s'exerce donc par eux la vengeance parmi les nations ; car Dieu, parmi nous, est « le Dieu des vengeances » (cf. Ps 93, 1). Ensuite, le blâme sera dévoilé parmi les peuples. Il est en effet fidèle Celui qui a dit : « Je te

reprendrai et je placerai tes fautes devant toi » (Ps 49, 21). Mais cela ressort de la démonstration que les rois des nations et les princes ont été vaincus, menottes aux mains et entraves aux pieds. Selon l'Évangile, vaincus pieds et mains liés, ils sont jetés dans les ténèbres extérieures (cf. Mt 22, 13). Et parce que là seront les pleurs et les grincements de dents, là sera rendu le jugement porté par écrit, que précisément la Loi avait écrit, que les Prophètes avaient annoncé, que toute parole divine avait attesté. De ce jugement, la foi, la ferveur religieuse, la continence, la confession (de louange et du péché) en possède le mérite ; par ce jugement, l'indifférence vis-à-vis des affaires du siècle prend en charge le fait de devenir roi de rois, eux dont les haines à cause du nom du Christ furent soutenues par ruse ; des princes sont réprimés, eux dont les liens et les prisons nous contraignirent. Le jugement a été mis par écrit à leur intention, eux dont les glaives et la puissance souveraine ont sévi avec violence. Ainsi, l'hymne du Cantique nouveau est parfaitement accompli quand, après l'opprobre des nations païennes et les tortures provoquées par les rois, ils (les sanctifiés) infligent le jugement consigné par écrit aux païens et aux rois, eux pour qui le Seigneur Jésus Christ, l'Unique Engendré, est Dieu, Seigneur et Roi, Lui qui est béni dans les siècles des siècles. Amen.

Sources :

Traduction effectuée à partir de l'édition du CCSL LXI de Brepols, 1997.

[1] À la suite d'Origène (cf. Philocalie sur l'Écriture, SC 302, p. 251 et svt), Hilaire voit dans les sept sceaux de l'Apocalypse (Ap 3, 7), sceaux ouverts successivement et donnant accès à la lecture du Livre des destinées humaines dans le Dessein de Dieu, les événements successifs des actes sauveurs du Christ : l'incarnation (corporatio), la passion, la mort, la résurrection, la glorification, l'établissement du Règne et le jugement. Le Christ se révèle en cela la Clef de David (cf. Is 22, 22 ; Ap 3, 7). Hilaire trouve un confirmatur évangélique dans la citation de Lc 24, 44. L'incarnation du Verbe de Dieu est donc révélatrice du dessein de Dieu, à savoir, le salut de l'humanité, et, à travers elle, celui du cosmos tout entier. Le Livre des Psaumes en recèle la prophétie.

[2] Efficientia, cf. De Trin. III, 25 ; SC 443, p. 384, l. 13)

Psaume 150

Texte retenu par Hilaire :

Alleluia !

1- Louez le Seigneur dans ses saints,

Louez-le au firmament de sa puissance.

2- Louez-le pour ses hauts faits ;

Louez-le selon sa grandeur infinie.

3- Louez-le au son de la trompe,

Louez-le sur la harpe et la cithare.

4- Louez-le par le tambourin et la danse,

Louez-le au son des cordes et des instruments.

5- Louez-le avec les cymbales retentissantes,

Louez-le avec les cymbales de jubilation.

Que tout ce qui respire loue le Seigneur !

Commentaire du Psaume 150

1. Les psaumes se rapportent aux mystères (des sens de l'Écriture [1] ; Pourquoi sont-ils répartis en trois cinquantaines ?

Nous avons souvent expliqué le Livre des Psaumes comme se rapportant aux grands mystères des choses célestes, étant donné que l'ordonnement de chacun se répartit en opposition à des raisons de temps et de faits objectifs, d'ordre et de numérotation, et que, d'autre part, certaines suscriptions se trouvent rattachées autrement dans les livres des Hébreux, écrites différemment, et que plusieurs titres sont portés en tête, ou bien n'existent pas.

Ainsi, étant donné qu'au-delà d'une pensée tirée de la lettre le Livre est exposé selon un sens relevant d'une manière de comprendre supérieure, il convient finalement d'en conclure que, selon la glorieuse perfection de notre espérance, le Livre montre qu'il porte au plus haut point la prophétie de tant de Prophètes.

D'abord, dans le Livre se trouve réparti un nombre de psaumes qui, à partir du nombre de la triple cinquantaine, doit permettre d'arriver au total de cent cinquante, puisque, chez les Hébreux, un nombre isolé ne peut pas se joindre aux autres ; chez eux, la plupart des psaumes, où le plus petit nombre s'associe à cette triple cinquantaine, sont reliés les uns aux autres. Il y a donc eu, chez les traducteurs, cette intelligence spirituelle qui les porta à répartir selon une règle numérique la série des psaumes accumulée dans de nombreux textes sans fragmentation, de sorte que cette organisation des psaumes et ce chiffre de trois cinquantaines pourrait constituer une plénitude et constituer en quelque sorte la base de tout le Livre. Pour la foi, ce Livre - ainsi que nous l'expliquons pour le psaume cent-cinquante -, comprend une première cinquantaine, conforme aux prescriptions de la Loi ; elle contient l'aveu et la rémission des péchés, après le sabbat des sabbats. Une autre section qui possède la plénitude du même nombre (50), concerne, non pas la rémission des péchés, mais le fruit et le devoir de la justice ; après quoi, sous l'autorité du même nombre (50), est consommée l'espérance des saints, dès lors que tout aura été renouvelé en vue de la gloire de la nature spirituelle, de sorte que, pas à pas, par ce processus où l'on en vient à communier à Dieu. Cela sera effectif lorsque la rémission des péchés aura mérité le retour à l'innocence et à la fermeté du jugement, qu'elle se sera saisie en outre de la dignité de la gloire spirituelle par une vie d'innocence et une constance dans le jugement. Ainsi, le baptême, la résurrection, le changement de

vie s'abstiennent de tout dérèglement, étant donné que la première cinquantaine du Livre des Psaumes nous régénère dans l'innocence ; dans celle qui suit, la (première) résurrection conduit au jugement droit de l'innocence ; la troisième cinquantaine établit la louange dans la nature de l'esprit. En effet, après que les rois aient été vaincus, entravés aux pieds, et que les princes aient eu les mains liées, après le jugement opéré par les saints comme il est écrit, puisqu'en tous les saints la gloire s'établissait, il s'en suivait par conséquent l'accomplissement plénier de cette même gloire.

2. Le psaume immédiatement antérieur (Ps 149) nous invitait à la louange de Dieu à cause de la magnificence des œuvres créées ; mais après l'hymne du Cantique nouveau, Dieu doit être loué dans les saints qu'Il a placés, après la mise par écrit du jugement, dans la gloire de l'éternité ; et Dieu leur donnera d'être désormais immuables comme récompense d'honneur céleste. Qu'Il doive être loué au firmament de sa puissance, cela s'impose puisqu'Il a assailli le firmament de sa puissance, la mort étant engloutie dans un combat lorsque l'incorruptibilité anéantira la corruption. Et pour cette raison, la louange de Sa puissance assaille le firmament de l'éternelle puissance, car l'immortalité réduira à rien la mort, attribuant (à ceux qui aiment Dieu) ce que l'œil n'a pas vu, ni ce que le cœur n'a pensé, ni ce que l'oreille n'a entendu [2] ... [3]

[...] Dieu, selon l'Apôtre, nous ayant bénis avant la constitution du monde d'une bénédiction spirituelle dans les cieux (Eph 1, 3). Tous les devoirs de la voix et des œuvres mettent en mouvement vers la gloire de cette louange, selon la diversité des demeures et en toute clarté. De ce fait, nous louons par les cymbales retentissantes ; cette louange d'exultation est rendue parfaite par les cymbales. Et cette louange se trouve tout entière dans les sanctifiés, parce qu'elle a chassé d'eux la corruption de la chair et du sang, parce qu'ils ont été reformés à l'image de leur Créateur, parce qu'ils ont commencé à être déjà rendus semblables à la gloire du corps de Dieu, parce qu'ils ont été remplis de toute la plénitude de Dieu, parce que Dieu est esprit (Jn 4, 24), ce n'est donc pas la chair qui, désormais, sera destinée à louer Dieu, mais l'esprit.

[1] Cf. Traité De Mysteriis

[2] Cf. 1 Co 2, 9.

[3] Ici se trouve une lacune dans le texte d'Hilaire.